

# CANTONNADÉ

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • FILPAC CGT



## Le réveil social

# 220

## **Assemblée générale ordinaire**

Camarades, vous êtes priés d'assister  
à l'assemblée générale ordinaire  
qui se tiendra le samedi 26 mars 2011 à 13 heures  
à la Bourse du travail,  
salle Louise-Michel, 3, rue du Château-d'Eau 75010 Paris

### **ORDRE DU JOUR**

1. Election du comité syndical
2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 15 mai 2010
3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 2 octobre 2010
4. Admissions, démissions
5. Rapport de la trésorière
6. Rapport d'activité du secrétaire délégué
7. Questions diverses
8. Résultat des scrutins

## **Commission de l'édition**

La prochaine commission de l'édition aura  
lieu le samedi 26 mars 2011 à 10 heures à  
la Bourse du travail, salle Louise-Michel,  
3, rue du Château-d'Eau 75010 Paris



## **L'assemblée générale des retraités**

Se tiendra le mercredi 30 mars 2011, à 14 heures  
à la Bourse du travail,  
salle Ferrer, 3, rue du Château-d'Eau 75010 Paris

### **ORDRE DU JOUR**

Présentation du nouveau bureau  
L'avenir du Syndicat des correcteurs  
La réforme des retraites et les mouvements sociaux  
Ensuite, une petite collation

Bien entendu, les camarades actifs sont  
cordialement invités, surtout le nouveau comité syndical

### Liste de diffusion du syndicat

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion réservée aux adhérents du syndicat, envoyez votre adresse Internet à l'adresse mail de celui-ci : [correcteurscgt@yahoo.fr](mailto:correcteurscgt@yahoo.fr)

*Des camarades inscrits peuvent parfois ne plus recevoir de messages en raison d'un empêchement dû à des filtres luttant contre le spam, qu'ils n'hésitent pas à le signaler*

### RAPPEL

**Le montant de la cotisation mensuelle est de 1% du revenu net.** Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT. Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.



*Pour adhérer au syndicat, il faut justifier de six mois de fiches de paie attestant l'exercice de la correction ou d'une des professions connexes ou pouvoir se prévaloir d'une formation attestée. Le bulletin d'adhésion est disponible sur simple demande au syndicat.*

### Annulations de radiations

Bernard Anne-Valérie  
Faurie-Vidal Florence  
Gauthey Bertrand  
Gerbaud Nieto Béatrice  
Joly Jehanne  
Kerbrat Véronique  
Raymond Elsa  
Rousseau Martine  
Thirion-Freiche Dorothée  
Travet-Roussel Régine  
Wechsler Michel

### Nouvelles admissions

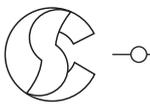
Caux Madeleine  
Berjonneau Gaëlle  
Ferrieux Emmanuelle  
Moulié Claire  
Selzer Frédérique

### Propositions de radiations

Heitzmann Catherine  
Langlois Pauline  
Marquer Véronique  
Standley Sylvie

Pour cause de bouclage de « Cantonade », cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 8 février 2011. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'à 15 avril 2011 pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 30 septembre 2010. A vos chèquiers!

**Rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.**



## Actifs

### *Candidatures à la commission de contrôle*

Pascal Hitrop (1994, « L'Humanité »)  
Eric Zivohlava (1984, « Les Echos »)  
Stéphane Viaux-Pecatte (1991, « L'Equipe »)

### *Candidatures au comité syndical*

Isabelle Petit (1985, « Journaux officiels »)  
Claire Delenclos (1999, permanence)  
Sylvie Cazenave (1994, « Journaux officiels »)  
Frédéric Vazquez (2006, permanence)  
Christophe Constantin (2005, « Têtu »)  
Annie Pajnic (1993, « La Tribune »)  
Anne Hébrard (1982, « L'Equipe »)  
François-Georges Lavacquerie (2003, permanence)  
Nathalie Lewino (1984, « Textile magazine »)  
Francis Willems (2001, « Journaux officiels »)  
Franck Leclercq (2001, permanence)  
Claire Gignan (1999, « Metro »)  
Susan Watelet-Riou (1996, « L'Humanité »)  
Lakel Chaâbanne (2001, « Le Parisien »)  
Christophe Versailles (2007, permanence)

## Elections du 26 mars 2011

## Retraités

### *Candidatures à la commission de contrôle*

Michèle Crès  
Jeanne-Marie Laurant  
Béatrice Monnin

### *Candidatures au comité syndical*

Andrée Kolar  
Annick Béjean  
Thierry Porré  
Philippe Cols  
André Devriendt  
José Nuevo  
Pierre Parot  
Jean-François Millaud



## Syndicalisation, actualité sociale et revendicative La CGT adopte deux résolutions

Voici un communiqué de la Confédération générale du travail en date du 4 février intitulé « Syndicalisation, actualité sociale et revendicative. La CGT adopte deux résolutions ». Il concerne d'une part l'accélération de la mise en œuvre de la définition de l'activité de chaque syndicat et, d'autre part, l'accroissement de l'activité confédérale de propagande et d'action.

« C'est à l'unanimité que le Comité confédéral national de la CGT réuni à Montreuil durant deux jours a adopté deux résolutions.

Suite à la réflexion des organisations de la CGT, dont le débat de sa réunion du 3 février a témoigné, le CCN décide d'accélérer la mise en œuvre des résolutions du 49<sup>e</sup> congrès portant sur notre organisation et sa nécessaire évolution. Il porte une appréciation positive de la progression régulière du nombre de syndiqués qui cotisent à la CGT depuis 2006 à un rythme d'environ 4% pour 2010. Pour autant, le CCN estime que la situation sociale et l'implantation globale des syndicats dans notre pays est largement insuffisante pour créer les conditions de conquête sociale, dans un contexte où l'affrontement avec le patronat et le gouvernement s'aiguise. De nombreux salariés sont aujourd'hui disponibles pour s'engager dans l'action collective et témoignent de leur confiance dans les syndicats, notamment la CGT. Le CCN a témoigné d'une confiance des organisations de la CGT et d'une volonté unanimement partagée de passer à la concrétisation et à l'accélération des dispositions décidées par les syndicats au 49<sup>e</sup> congrès : « Offrir le cadre de syndicalisation nécessaire au salariat d'aujourd'hui, notamment en direction des jeunes salariés » ; « Mobiliser toutes les ressources de

la CGT pour viser cet objectif et une amélioration significative de la vie syndicale dans notre organisation (presse, formation syndicale, contribution des élus et mandats) ».

Les organisations du CCN s'engagent à favoriser, ensemble, l'organisation des assemblées générales ou congrès de syndicats d'ici à la fin de l'année et à susciter l'examen de leurs missions et de leurs périmètres de syndicalisation ;

à contribuer à la mise en place du dispositif d'accueil des adhérents ;

à mettre en place, avec les fédérations, les espaces de travail sur les enjeux revendicatifs communs. À cette fin, il mandate la Commission exécutive confédérale pour impulser et proposer une lisibilité de ceux-ci d'ici au prochain CCN ;

à poursuivre le débat sur les enjeux territoriaux et à créer les conditions pour que le CCN de juin 2011 décide des contours et des modalités d'organisation de conférences territoriales interprofessionnelles de syndicats ;

à mettre en place au mois de juin sa commission affiliation.

Le CCN a convenu de faire un point d'étape régulier sur la mise en œuvre des résolutions et des résultats obtenus dans la campagne de syndicalisation. »

### Nouvelles brèves de la presse

#### Formation : après le baccalauréat, une formation de trois années pour l'Internet

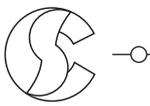
Un des trois nouveaux propriétaires du « Monde », Xavier Niel, patron et actionnaire majoritaire de Free (et par là milliardaire), finance une « Ecole supérieure des métiers de l'Internet ». Il agit avec deux associés, le PDG du « leader européen des rencontres en ligne », Meetic, et le fondateur et PDG de vente-privee.com,

site de « ventes événementielles sur Internet » – ventes limitées dans le temps. (L'amour, le commerce et les tuyaux Internet, en somme.) Privé et payant, l'établissement ouvre ses portes dès septembre. Recrutés sur dossier après le baccalauréat, jusqu'à 350 élèves y étudieront pendant trois années les métiers de l'Internet et la création d'entreprise.

Webmasters, webdesigners, chefs de projets, chefs de pro-

duction, de 50 à 100 métiers des « fournisseurs d'accès à l'Internet » sont évoqués. Des professeurs à temps plein sont prévus pour l'anglais, le droit et le marketing et des professeurs « spécialistes » pour le technique, les stages en entreprise, les interventions d'entrepreneurs.

M. Niel a également investi dans la presse dans des sites comme Mediapart et feu (depuis mercredi dernier) Bakchich.



## André Devriendt se propose déjà de prendre sa retraite militante!

Les responsables de la Mutuelle de la presse, du livre et de la communication ont tenu à marquer le coup. Il s'agissait, le mardi 8 février 2011, de fêter un départ, celui de notre camarade André Devriendt. Jeune nonagénaire, celui-ci a en effet décidé d'abandonner les mandats qu'il occupait dans la mutuelle. Quatre-vingts camarades ayant connu André dans son action militante, parfois depuis très longtemps, avaient tenu à venir dans ce lieu chargé d'histoire.

Ce fut fait dans une ambiance chaleureuse, à la Mayotte (1). Là, notre camarade Floret, président de Mudis (2), nous lut une présentation biographique qu'il avait déjà présentée le 18 janvier devant le comité de rédaction du *Mutualiste*.

De « notre côté », si l'on recherche l'action d'André dans notre syndicat, nous pouvons déjà ouvrir le livre de l'histoire du Syndicat des correcteurs, écrit par Yves Blondeau en 1973, page 336. On y trouve, à la rubrique « Secrétaires », à Devriendt, André, les lignes suivantes : « Né le 9 juillet 1920 à Paris. Admis au Syndicat des correcteurs le 1<sup>er</sup> novembre 1960, il fut membre du comité syndical en 1965 et 1966, secrétaire adjoint en 1967, secrétaire en 1968-1969, à nouveau secrétaire adjoint en 1972 et secrétaire en 1973. Il organisa les cours professionnels qui sont actuellement donnés par le syndicat et réorganisa les commissions du labeur et de la presse sur les bases qui sont actuellement les leurs. Il fut administrateur du *Monde libertaire* de 1958 à 1963. »

À ces lignes succinctes, ajoutons d'office : « Il fut également secrétaire de 1973 à 1977. »

Mais si le parcours militant d'André continue après son départ à la retraite à la fin des années 1970 – la preuve en est puisque nous nous réunissons en 2011 à la Mayotte afin de rendre hommage à son action –, il n'a pas, en réalité, commencé avec le Syndicat des correcteurs, qui s'appelait, à l'époque de ses débuts professionnels « Syndicat des correcteurs de Paris et de la région parisienne (21<sup>e</sup> section du livre) ».

Les parents d'André étaient étrangers, des Belges (Flamands) réfugiés en France au début de la Première Guerre mondiale. Ils étaient installés à Alfortville depuis 1920.

Après son certificat d'études, André suit deux années de cours complémentaire, complétées plus tard par des études de comptabilité et de langues, allemand et anglais, ce qui lui permit d'obtenir un diplôme d'études supérieures d'allemand et un diplôme de correspondancier commercial d'allemand.

Mais André commence à travailler jeune, à quatorze ans. Il est placé comme sellier garnisseur dans une usine d'automobiles en 1934, et passe son CAP de sellier garnisseur en 1941. C'est dans cet emploi qu'il rencontre l'action syndicale et son expression, la CGT, et qu'il participa aux grèves de juin 1936 dans

une carrosserie de Saint-Maur-des-Fossés. Les années d'alors ne sont pas faciles. Au chômage à plusieurs reprises, il exerce divers métiers : maçon, garçon boucher, avant de retrouver du travail dans son métier, chez Simca, à Nanterre, où il fut embauché le 30 novembre 1938... jour de grève générale! Faut-il préciser qu'il ne commença évidemment que le lendemain. Il adhère alors à la Confédération générale du travail.

La débâcle de 1940 fit qu'il échappa au service militaire. Après l'exode, il reprit son métier dans une usine réquisitionnée par les Allemands. Là, en septembre 1942, pour avoir entraîné tout le personnel de l'usine à la désobéissance à une disposition prise par les Allemands, il fut arrêté et, après interrogatoire à la Kommandantur de Neuilly, incarcéré à la prison du Cherche-Midi pendant trois semaines. Privé de son emploi, André dut alors partir travailler en Autriche, où il resta jusqu'en juin 1945. Il y rencontra Irma, qui devint sa femme et avec qui il eut deux enfants.

À son retour en France, André retrouva son métier et devint militant politique, anarchiste. En mai 1946, sous le nom de Flamand la Simplicité, il est reçu compagnon sellier garnisseur à l'Union compagnonnique des devoirs unis. C'est alors que commence pour lui un travail d'écriture qui dure jusqu'à aujourd'hui. C'est dans *Le Compagnonnage*, organe de l'Union compagnonnique des devoirs unis, sous le nom de Flamand la Simplicité, qu'il écrit de 1949 à 1962. C'est depuis 1957, dans *Le Monde libertaire*, organe de la Fédération anarchiste, qu'il continue de s'opposer au colonialisme.

En 1958, il devint d'ailleurs permanent à la librairie de la Fédération anarchiste et administrateur dudit *Monde libertaire*. Mais, chargé de famille, les 600 francs mensuels de salaire ne suffisant pas, il pense soit retourner à son premier métier, soit s'orienter vers la correction. C'est la seconde solution qu'il choisit... heureusement pour nous. Il adhère au Syndicat des correcteurs le 1<sup>er</sup> novembre 1960 et, dès lors, c'est dans ce milieu de la presse et du livre que s'égrèneront les mandats et les responsabilités qu'il assumera.

André militera aussi bien dans le Syndicat des correcteurs que dans les structures régionales de la Fédération du livre, autant dans ses institutions sociales que pour la formation professionnelle. Le tout de front souvent. Un seul regret pour lui, qu'il exprime encore aujourd'hui : avoir quitté les compagnons en 1973, ne pas être resté dans ce mouvement solidaire qui est à ses yeux un engagement à vie.

Ayant décidé de faire court, commençons par son syndicat et quelques mandats : secrétaire du comité d'entreprise à l'imprimerie de Montmartre en 1961, délégué du personnel chez Larousse en 1963, membre du comité syndical du Syndicat des correcteurs en 1965 et 1966, secrétaire adjoint en 1967, secrétaire en

1968 et 1969, membre de la commission de contrôle du syndicat en 1971, secrétaire adjoint en 1972, secrétaire de février 1973 à février 1977.

Cette période est essentielle pour la presse et même pour tout le mouvement social – stratégie du programme commun oblige. 1975-1977, c'est en effet le temps du conflit du *Parisien*, alors libéré. André prit une part active à cette longue grève de la profession qui conduisit à des actions spectaculaires (occupation du paquebot *France*, destruction d'exemplaires du *Parisien*, etc.).

Nous pouvons continuer avec le bureau du Comité intersyndical du livre parisien de 1973 à 1977, par le congrès de la Fédération française des travailleurs du livre en 1976.

Pendant toutes ces années, André milite donc et il continue d'écrire, de s'intéresser à l'usage de la langue. Normal pour un correcteur? Ce n'est pas toujours le cas. Lui, il est membre de l'association Défense de la langue française depuis 1961, et c'est tout naturellement qu'il participe à l'organisation de cours professionnels donnés par le syndicat afin que le professionnalisme continue de s'imposer. Ces cours précludèrent à la fondation de l'école professionnelle du Syndicat des correcteurs, Coforma, devenue depuis Formacom. Il en restera membre du conseil d'administration jusqu'à peu.

De front? Son rôle au syndicat reste d'importance pendant toutes ces années. De 1984 à 2000, André est secrétaire de la section des retraités, puis secrétaire adjoint encore cinq années quand il passe le flambeau à Annick, puis membre du bureau et fidèle d'entre les fidèles de ses réunions mensuelle jusqu'à aujourd'hui et... demain. C'est ainsi qu'il est chargé de la parution de son bulletin de liaison *Entre nous*. Qu'il est également membre du conseil syndical de la Section unique des retraités du livre, devenue Section unitaire des retraités du livre de Paris et de la région parisienne. Qu'il est élu en octobre 1986 au conseil et au bureau de l'Union fédérale des retraités du livre-Filpac et assume jusqu'aux années 2000 la parution de son bulletin, *Ensemble*.

En 1990 et 1993, il fut délégué aux congrès de l'Union fédérale des retraités. En 1992, il représenta l'Union au 44<sup>e</sup> Congrès de la CGT.

Voilà donc une vie militante bien remplie. Mais il manque quelque chose à ce bref rappel me direz-vous? Revenons à 1977. En juin 1977. C'est alors que commence pour André une autre histoire longue, très longue. Il devient administrateur bénévole de la Mutuelle générale de la presse et du livre, celle qui se transforme en mutuelle nationale (MNPL). Nommé secrétaire général, fonction qu'il occupa jusqu'en 1984, il devint à cette date vice-président et en 1986 rédacteur en chef du nouveau périodique de la mutuelle, *Le Mutualiste de la presse et du livre*. Membre également du comité de gestion du centre médico-pédagogique La Mayotte, géré par la MNPL à Montlignon (Val-d'Oise). Il quitte ses fonctions à la MNPL en 1992, arrivé en fin de mandat, mais... reste membre pendant plusieurs années du conseil d'administration de l'Union des mutuelles de travailleurs de la

région parisienne (UMTRP) et de celui de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs (FNMT).

Le code de la mutualité interdisant aux sociétés mutualistes de gérer directement des œuvres sociales (centres de santé, pharmacies, etc.), la Mutuelle nationale de la presse et du livre crée deux nouvelles mutuelles : la Mutuelle des réalisations sanitaires et sociales pour son centre de santé, d'optique et sa pharmacie, et la Mutuelle La Mayotte pour gérer l'institut médico-pédagogique de Montlignon, qui accueille près de deux cents enfants présentant des troubles du comportement. André est élu aux conseils d'administration de ces deux mutuelles en 2002.

Car la mutualité, pour André, c'est essentiel. Il l'explique dans une brochure, *Le Mouvement mutualiste*, n° 22 dans la collection « Volonté anarchiste », paru en 1983. Là, en cinquante pages, il évoque aussi bien différents exemples historiques de la mutualité que son actualité. Et, surtout, il y résume le caractère spécifique de celle-ci : « la solidarité, basée sur la liberté d'adhésion (il n'y a jamais obligation d'adhésion et l'adhérent peut se retirer quand il le souhaite après un préavis d'un à trois mois), la gestion par les adhérents eux-mêmes ». Et il ajoute pour conclure que « dans la mutualité, les travailleurs prouvent qu'ils sont parfaitement aptes à la gestion » et que « malgré ses défauts, ses faiblesses, la mutualité peut encore apporter beaucoup aux travailleurs, même dans la société actuelle » puisque, en effet, « ce dont la mutualité a le plus besoin, c'est de liberté ».

Pour finir, une simple remarque. Depuis des dizaines d'années déjà nous lisons les critiques de livres écrites par André dans l'organe mutualiste. Sa volonté de transmettre, de rendre compte, le plus fidèlement possible, de l'expression d'auteurs, de travaux historiques, d'études sociales, s'y exprime constamment. Cet effort de synthèse et de communication est bien le ressort fondamental d'André qui prouve par son action combien une vie peut être remplie du moment qu'elle se trouve dirigée et ouverte vers les autres.

Merci André et... à chaque premier mercredi du mois à 14 heures pour les prochaines réunions de bureau de la section des retraités du syndicat!

**Eric Zivohlava**  
**Secrétaire délégué du Syndicat des**  
**correcteurs et des professions connexes**

(1) La Mayotte, ou Mutuelle de la Mayotte, est aujourd'hui un institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ou ITEP). Les ITEP sont des structures accueillant des enfants qui présentent des difficultés, notamment des troubles du comportement. Ouverte par la Mutuelle de la presse en 1948, elle constitue déjà l'histoire d'une odyssée.

(2) Union de mutuelles née de la volonté de rassembler dans une structure mutualiste les mutuelles professionnelles et les mutuelles d'entreprises des secteurs professionnels de l'audio-visuel, de la communication, de la presse, du spectacle et de l'imprimerie.



26<sup>e</sup> Congrès de la Fédération française des travailleurs du livre, La Grande-Motte, mai 1976. De gauche à droite, André Devriendt, Jacques Toublert, Jean-Pierre Flécharde.



26<sup>e</sup> Congrès de la Fédération française des travailleurs du livre, La Grande-Motte, mai 1976. Au pupitre, André Devriendt.



Occupation du France par les travailleurs de la presse parisienne du 18 au 23 mars 1976. Interview de René Lepou et d'André Devriendt par la troisième chaîne de télévision.



Conférence de presse à bord du France, avec Henri Krasucki, le 20 mars 1976. René Lepeu (à sa gauche) et Jeff Trenet (troisième à gauche), secrétaire de la Chambre typographique.



Manifestation à Paris, le 18 juillet 1976, à l'arrivée du Tour de France. L'arc de Triomphe au fond.



Arrivée du Tour de France, 18 juillet 1976. De dos, les flics.



*Georges Séguy à l'intérieur du Parisien libéré, août 1975, le secrétaire Naze (deuxième à partir de la droite), Lepeu (quatrième), André Devriendt (cinquième).*



*« Manifestation du Châtelet au boulevard Saint-Germain, où nous rejoignons le rassemblement du labeur devant le siège patronal, puis retour en manifestation au Parisien libéré. La photo montre la banderole et les "bagnards" à l'angle de la rue Montmartre. »*



*Inauguration de la seule pharmacie mutualiste à Paris, celle de la Mutuelle nationale de la presse et du livre, le 29 avril 1982, en présence de Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité nationale, de Jack Ralite, ministre de la Santé, de Louis Calisté, président de la Fédération des mutuelles de France, et de René Teulade, président de la Fédération nationale de la Mutualité française. De gauche à droite, le Dr Garnier, Jack Ralite, Nicole Questiaux (de dos), Roger Lancry, André Devriendt.*

# Rapports ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

## Rapport d'activité

*Le présent rapport d'activité a été approuvé par 6 voix en comité syndical.*

### Des révolutions et des mouvements sociaux dans le monde

Deux personnes ont été assassinées en Iran par le régime le 28 janvier 2011. Pendues pour avoir participé en 2009, comme militants d'organisations politiques interdites, aux manifestations dénonçant les fraudes du parti au pouvoir. En Birmanie et en Thaïlande, les gouvernements confisquent les élections, n'acceptant que partiellement la mise en liberté d'opposants. En Côte d'Ivoire, un ancien militant socialiste avait mis en place un système de corruption à la place d'un autre, et pensait bien pouvoir manipuler les urnes comme bon lui semblait. D'autres pays africains ont fini par lui signifier que cela ne pouvait pas se faire et lui ont ôté toute possibilité de retirer de l'argent de la banque centrale régionale.

Et puis c'est la révolte en Tunisie, la fuite du dictateur, la fin du « khouzbisme », cette certitude qu'il suffisait de donner suffisamment de pain, de répartir suffisamment les subventions (et la corruption) pour que tous et toutes continuent de se contenter d'une vie sans formation réelle, donc sans qualification suffisante, donc sans revenus et garanties sociales minimales. Le triptyque liberté d'expression-démocratie-travail décent est réclamé par toutes et tous. Dans n'importe quelle ville et village de Tunisie.

Et c'est la télévision satellitaire qatarie en langues arabe et anglaise qui fait son travail d'information. Le monde découvre (sic!) que les moins de vingt-cinq ans représentent plus de la moitié de la population de tous les pays « en développement », qu'ils estiment avoir le droit de s'exprimer, de pouvoir étudier et d'exercer un métier! Des manifestations éclatent en Jordanie, dans la péninsule arabique, en Algérie. Dans le monde entier, il s'agit de se prononcer immédiatement pour ou contre le soutien à ces révoltes. Il n'y a que la Commission européenne et le gouvernement chinois pour ânonner quel-

ques évidences, l'esprit préoccupé par le souci d'évaluer si « tout cela » cela va être bon pour les ventes futures ou pas (le gouvernement chinois prenant soin d'interdire sur les blogs du pays le mot « Égypte »...).

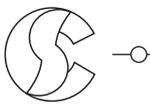
En pleine crise, des dizaines voire des centaines de millions de personnes réclament du travail. Ainsi, quelle que soit l'ampleur réelle des changements, rien ne sera plus « comme avant » en Égypte. La place de la Libération au Caire est désormais familière à toute l'humanité, qui a entendu les espoirs de millions d'Égyptiens.

### Mouvement des retraites contre la précarité

En France, il s'agit en 2011 de questionnements similaires puisque le nombre moyen d'heures travaillées rapporté à celui des personnes en âge de travailler diminue. Pendant tout le mouvement contre la réforme des retraites de la fin de l'année dernière, l'urgence du plein-emploi et des qualifications initiales était présente dans toutes les têtes. Pour tout de suite, car chaque mois, la précarité de millions de personnes les prive et d'un salaire décent et des perspectives d'une vie décente : le droit au temps de la retraite, à des soins de qualité, à une assurance chômage couplée à la formation continue. Les syndicats savent-ils répondre dans les négociations sur la retraite complémentaire, sur la pénibilité? Nous recevons dans nos boîtes à lettres des propositions assurantielles pour notre retraite. Cette solution individuelle résumerait-elle notre futur et s'imposerait-elle comme l'inéluctable? Il est bon pour nous de porter ces exigences dans des exemples concrets de lutte.

### La liberté d'expression, de la presse et l'Internet

Pour des travailleurs de l'écrit comme nous, ces demandes portées partout dans le monde nous



concernent. Et les réponses de la censure – contrôler le réseau jusqu'à couper l'électricité –, qui reprennent de vieilles méthodes (la tyrannie de l'Ancien Régime, le contrôle de tous les tuyaux avec les agences d'État d'information au XIXe, etc.), posent dans nos métiers et notre industrie une question essentielle : comment assurer une information de qualité, sa pluralité, sa disponibilité pour tous ?

Tout change dans l'écrit. Par la rationalisation due à l'usage de l'Internet, par le remodelage de l'industrie de la presse et de l'édition, par l'apparition de l'utilisation spécifique du réseau, l'Internet. L'écrit change, son utilisation comme sa diffusion. Nous assistons à une véritable inflexion de la lecture et de l'écriture en lisant mois après mois les analyses sur leurs usages par génération, sur leurs achats de matériels toujours plus performants, plus utilisables. Un patron de presse devient un dirigeant du Medef, et c'est le signe que cette industrie n'est plus si particulière.

Cette évolution suscite l'enthousiasme comme la crainte. L'évolution titre par titre, que ce soit pour les quotidiens ou les périodiques, inclut des correcteurs déjà là où ils sont présents et surtout là où ils revendiquent.

### **Évolution du syndicat, à la CGT ce sont les champs d'activité qui se doivent d'être définis**

Lors de la dernière assemblée, j'évoquais la nécessité pour notre association d'évoluer. Notre syndicat ne pouvant plus continuer tel un syndicat « global ». La question des moyens, humains d'abord, le nombre d'adhérents baissant par ailleurs moins que dans d'autres syndicats. La question de la raison de notre association ensuite.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes est constituant du Comité inter du Livre parisien. Historiquement, pour sa création, et encore il y a une dizaine d'années, en le maintenant avec la section des rotativistes du Syndicat général du Livre et des camarades de la distribution, PDP-REC, contre le projet d'alors, un syndicat unique, SGL CE.

Il fait partie de la Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac) et à travers elle de la CGT. Notons au passage qu'ici comme ailleurs, il est depuis peu d'années d'usage de rajouter « CGT » à toutes les dénominations ou autres structures. Nous l'avons fait dans l'appellation de notre adresse Internet, puisque nous nous présentons comme « correcteurscgt », des correcteurs à la CGT à côté des correcteurs d'autres confédérations syndicales.

Le congrès de notre fédération qui s'est tenu à Lille a vu notre volonté de participer à l'évolution du Comité inter du Livre parisien en une structure constituée de trois syndicats « de filières de métiers ». Dans les redéploiements que ces décisions unitaires impliquaient, nous ne sommes pas partis de rien : ainsi, le Comité inter du Livre parisien représente

légitimement les salariés de la presse, c'est ancré dans les textes.

Ne plus penser dans ces termes, tel a été le choix du SGL bientôt CE. On peut parler de crise et de division, mais surtout remarquer que cette politique syndicale est celle du grand écart entre des entités d'entreprises – d'importance avec Presstalis, moindre et donc plus fragmentée avec le labeur d'Île-de-France – et une coordination directe avec la fédération.

Dès lors, se redéployer dans « la presse » n'est donc pas une affaire nouvelle et facile. Il est nécessaire de rester près des syndiqués existants, afin d'assurer leur adaptation à leur nouvelle situation dans l'entreprise : le passage d'accords collectifs à des contrats de travail individuels. Cette évolution du juridique a dû être prise en compte. Le syndicat doit poursuivre cette action.

Il doit également en 2011 se prononcer sur son « périmètre d'intervention », sa participation à la structure commune qui se dessine. Pour cela, regardons ce qui s'est passé depuis quatre années. Pour Info'com et SIP, leur réforme est suffisante afin de représenter tous les salariés de leur secteur, le pré-presse et les imprimeries. Ils ont créé de nouveaux syndicats, il leur faut les faire vivre. Pour le Syndicat des correcteurs et des professions connexes, délimiter son périmètre doit se fonder sur les activités réelles, professionnelles, de ses adhérents, ce qui signifie d'abord de lister les entreprises, de reprendre l'habitude de contacts réguliers avec les unions locales – notamment en direction des nouveaux syndiqués à la CGT – et préparer les élections professionnelles de ses délégués.

Dans cette dynamique, chacun constate qu'une structure régionale est essentielle pour ne pas se retrouver isolés entreprise par entreprise, et cela quel que soit le secteur d'intervention (cette nécessité étant d'autant plus forte avec la redéfinition globale de l'écrit). 2011, nous y sommes, et nous définissons déjà dans notre soutien juridique aux correcteurs de l'édition un plan d'action. Les secteurs où se trouvent les correcteurs ont des problématiques différentes, mais notre capacité à y intervenir s'adresse à tous les salariés des dites entreprises. Là, où, déjà, la pression sociale est maximale et dans des restructurations et dans des redéfinitions des conditions salariales. Là, nous apparaissions comme des salariés CGT de la profession tout entière.

### **Les services du Syndicat des correcteurs ?**

Nous pouvons assurer et une présence de notre structure (donc de coordination avec d'autres syndicats entreprise par entreprise, donc donner l'exemple concret d'une démarche unitaire), et une aide juridique et un regard sur les réalités professionnelles. Le tout constituant une politique syndicale.

Prenons l'exemple de l'aide juridique. Elle peut apparaître comme une évidence, le syndicat est fait

pour cela. Mais surtout, et c'est notre objectif, comme un moyen d'un choix, d'une politique syndicale, défendre un cadre tout entier. À ce point, disons-le tout net, nous ne choisissons pas d'être le « syndicat des précaires ». De l'ensemble de ceux qui vivent et qui se pensent comme précaires. Nous en avons déjà l'expérience dans le secteur de l'édition où c'est depuis une quinzaine d'années que nous affrontons ces situations individuelles-là.

Nous devons donc intégrer ces situations de précarité, imposées par le marché du travail, afin de

continuer à exprimer notre volonté de rassembler aussi bien là que dans les entreprises où notre présence à travers des syndiqués, des élus, des responsables de l'organisation « Livre parisien » se doit de perdurer. C'est ainsi que s'est construit et à toujours vécu le Syndicat des correcteurs et des professions connexes. C'est ainsi qu'il veut participer à un « syndicat d'une filière de métiers », un syndicat attractif et pour des adhésions individuelles et pour d'autres camarades syndiqués de la CGT.

## Comptes rendus des comités syndicaux

### Comité syndical du 31 août 2010

Présents : Annie Pajnic, Éric Zivohlava.

Excusés : Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Philippe Cols, Claude Hammouche,

- **Comité inter du Livre parisien**

- **Journée d'action du 7 septembre**

La Filpac propose l'insertion dans la presse d'une explication syndicale sur la question des retraites. Le Comité inter du Livre parisien publie un communiqué afin d'appeler à la mobilisation pour cette journée.

- **SPPS**

Des inquiétudes pointent quant à l'avenir de la société et l'emploi de ses salariés.

- **Rassemblement contre la xénophobie du 4 septembre**

Le Comité inter du Livre parisien appelle à manifester contre la montée de l'intolérance et de la xénophobie.

---

### Mardi 7 septembre 2010

Pas de comité syndical.

---

### Comité syndical du 14 septembre 2010

Présents : Annie Pajnic, Éric Zivohlava, Suzanne Watelet-Riou.

Excusés : Isabelle Petit, Philippe Cols, Claude Hammouche,

- **Comité inter du Livre parisien**

Journée d'action du 15 septembre. La Filpac appelle à manifester devant l'Assemblée nationale.

- **Nomination d'un délégué syndical**

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes désigne notre camarade Claude Bourdel délégué syndical à la société Rustica.

### Mardi 21 septembre 2010

Pas de comité syndical.

---

### Comité syndical du 28 septembre 2010

Présents : Annie Pajnic, Éric Zivohlava, Suzanne Watelet-Riou, Philippe Cols, Isabelle Petit.

Excusée : Claude Hammouche.

Invités : Richard Wilf et Bruno Monthureux (respectivement délégué syndical aux *Échos* et au *Parisien*).

- **Comité inter du Livre parisien**

La campagne contre la réforme des retraites est d'importance et doit se poursuivre dans le temps (voir ci-joint le communiqué d'appel à manifester). Est décidée la tenue d'un Comité inter du Livre parisien élargi bimestriel.

- **Antrapresse**

Une réunion est prévue pour les 6 et 7 octobre. Denis Dutheil et René Berthier forment la délégation syndicale (le secrétaire délégué étant malade). Un texte du syndicat est envoyé afin de convaincre du bien-fondé de la continuation de l'association.

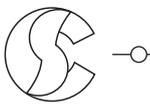
- **Les Échos, le Parisien**

Richard Wilf et Bruno Monthureux évoquent la situation syndicale à Boétie Compo (*les Échos*) et à l'imprimerie Sicavic (*le Parisien, Aujourd'hui en France, l'Équipe*).

- **Assemblée du samedi 2 octobre du Syndicat des correcteurs et des professions connexes, manifestation nationale**

Samedi est un jour chargé : 10 heures, commission de l'édition à la Bourse centrale, 3, rue du Château-d'Eau, salle Eugène-Pottier ;

À 13 h 30, l'assemblée générale ordinaire du Syndicat des correcteurs et des professions connexes se tient à l'annexe Jouhau, 67, rue de Turbigo, salle Léon-Jouhau ;



Il s'agit de commencer précisément à 13 h 30 les débats afin de pouvoir participer à la manifestation nationale contre le projet de loi de réforme des retraites. Le départ de celle-ci est prévu place de la République à partir de 14 h 30.

- **Editis**

Mardi 5 octobre, Editis est traîné aux prud'hommes pour avoir rémunéré une correctrice en Agessa pendant cinq ans. Nous devons être très nombreux devant le tribunal pour distribuer des tracts, dans la salle d'audience pour montrer notre détermination. Le Comité appelle ses adhérents à se trouver à 12 h 30 devant le conseil des prud'hommes de Paris, au 27, rue Louis-Blanc, Paris X<sup>e</sup>, métro Louis-Blanc.

---

### **Mardi 5 octobre 2010**

Pas de comité syndical.

---

### **Comité syndical du 12 octobre 2010**

Présents : Éric Zivohlava, Isabelle Petit, François-Georges Lavacquerie.

Excusés : Annie Pajnic, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou, Philippe Cols.

- **Comité inter du livre parisien**

Le Comité inter du Livre parisien élargi de vendredi a réaffirmé ses positions basées sur la responsabilité de la défense de nos emplois en presse. Ces revendications portent notre participation au mouvement contre la réforme des retraites.

- **Antrapresse**

L'association Antrapresse continue, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes se propose d'informer quant à la précarisation de l'emploi dans son secteur d'activité.

- **Les Échos**

Le comité syndical invite les correcteurs syndiqués de Boétie Compo afin de les informer du début de négociations avec la direction des *Échos*.

- **JO**

Les correcteurs souhaitent rencontrer la direction de la Sacijo.

- **Editis**

Les correcteurs ont rempli la salle des prud'hommes. Leur avocat a développé l'argumentaire basé sur le droit du travail afin qu'une correctrice soit rémunérée en tant que salariée. Le tribunal rendra son jugement début novembre.

- **Manifestation du samedi 16 octobre**

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes souhaite l'amplification du mouvement contre la

réforme des retraites. Il appelle à participer aux journées d'action et à continuer à informer dans les entreprises, notamment pour la manifestation du samedi 16 octobre. Pour l'Île-de-France, le parcours de la manifestation est République-Bastille-Nation, avec un départ à 14 h 30. Pour une retraite à soixante ans pleine et entière, il faut donc des cotisations entre seize ans et soixante ans. C'est pourquoi nous appelons tout autant nos adhérents à soutenir nos actions contre le paiement en droits d'auteur ou sous le régime de l'autoentrepreneuriat de correcteurs et de professions connexes à la correction.

---

### **Mardi 19 octobre 2010**

Pas de comité syndical.

---

### **Comité syndical du 26 octobre 2010**

Présents : Éric Zivohlava, Annie Pajnic, Philippe Cols.

Excusés : Isabelle Petit, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

- **Comité inter du Livre parisien**

Le Comité inter du Livre parisien demande aux délégués et aux militants de participer à un nouveau Comité inter élargi afin de poursuivre la mobilisation contre la réforme des retraites. La lutte contre la précarité constitue un terrain primordial, dès aujourd'hui, afin d'impulser un mouvement autour des retraites.

- **Archives**

Un contrat s'élabore avec l'Institut d'histoire sociale d'Amsterdam.

- **Manifestation de jeudi 28 octobre**

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes appelle ses adhérents à participer à la journée nationale d'action du jeudi 28 octobre. Il s'agit d'intervenir dans les entreprises en direction de l'ensemble des salariés afin d'évoquer la précarité actuelle dans la profession et de témoigner de notre engagement contre les rétributions sans cotisations sociales (et donc sans trimestres validés pour la retraite). Pour la participation à la manifestation de jeudi, le rendez-vous est fixé à 13 heures place de la République. Enfin, un soutien financier est possible pour les raffineries en lutte (l'envoyer à FNIC-CGT, 263, rue de Paris, Case 429, 93514 Montreuil cedex, ou au syndicat, qui transmettra).

---

### **Mardi 2 novembre 2010**

Pas de comité syndical.

---

### **Comité syndical du 9 novembre 2010**

Présents : Éric Zivohlava, Annie Pajnic, Isabelle Petit.

Excusés : Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

• **Comité inter du Livre parisien**

Le Comité a reçu des représentants syndicaux du *Figaro* et de l'imprimerie de ce titre. Des remises en question systématique des acquis sociaux sont en cours. Le patron du *Figaro*, Francis Morel, étant président du SPQN, celles-ci ne sont pas anodines, d'autant plus qu'elles impliquent un non-respect des accords paritaires. Le Comité demande à être reçu par la direction.

• **Archives**

Un contrat a été envoyé pour validation au Centre d'histoire sociale d'Amsterdam.

• **Cantonade**

Le prochain numéro du bulletin traitera du métier et de la précarité. Ceux qui désirent travailler à ce dossier sont invités à se signaler (écrire à notre adresse mail, [correcteurscgt@yahoo.fr](mailto:correcteurscgt@yahoo.fr)).

---

**Comités syndicaux du 16 et du 23 novembre 2010**

Pas de comités syndicaux.

---

**Comité syndical du 30 novembre 2010**

Présents : Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Éric Zivohlava, Isabelle Petit.

Excusés : Annie Pajnic, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

• **Comité inter du Livre parisien**

• **Le Figaro**

Le Comité inter se félicite de l'action de vendredi dernier, distribution de tracts et rencontre avec M. Morel. Des retombées dans les entreprises du groupe se manifestent, la possibilité d'un investissement pour un sécheur dans l'imprimerie et une négociation sur la formation sont désormais possibles.

• **SPPS (distribution Paris)**

Trois dépôts : Chevilly-Larue, Clichy, Bobigny. 269 CDI et 40 CDD pour un déficit de 27 millions d'euros. La direction propose un plan afin de faire tomber ce déficit à 6 millions d'euros. Un comité d'entreprise la semaine prochaine annoncerait les modalités de celui-ci.

• **La Tribune**

La direction a annoncé la dénonciation des accords sur les jours de RTT pour février 2011. Une assemblée générale des salariés s'y est opposée à 93%.

• **Les Échos**

La direction a annulé une réunion avec le Comité inter. Info'com CGT prend contact avec la direction afin de négocier dans cette nouvelle configuration pour ses mandants.

• **Réforme des retraites**

La mise à jour des « recappés » va se faire au printemps afin de se mettre en conformité avec la nouvelle loi. On ne quitte le Recapp que quand la CNAV constate qu'une retraite pleine est constituée.

• **JO**

Une négociation sur la suite supplémentaire récemment obtenue est demandée par la direction en raison d'une restriction budgétaire annoncée.

• **Rustica**

Notre camarade Claude Bourdel vient d'être élu à Rustica délégué du personnel sur une liste commune Syndicat national des journalistes-Syndicat des correcteurs et des professions connexes. Il a obtenu 41 voix sur 56 votants (78 inscrits).

---

**Comité syndical du 7 décembre 2010**

Présents : Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Éric Zivohlava, Isabelle Petit, Annie Pajnic.

Excusées : Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

• **Calendrier syndical**

La date limite de dépôt des candidatures à l'élection du prochain comité syndical est le 31 décembre 2010. La prochaine assemblée générale se tiendra le samedi 26 mars 2011 salle Louise-Michel (3, rue du Château-d'Eau, Bourse centrale) à 13 heures et la date de remise des copies pour le prochain *Cantonade* est le 10 février.

• **Comité inter du Livre parisien**

• **SPPS Paris**

Des arrêts de travail ont lieu depuis plusieurs jours empêchant la diffusion des périodiques.

• **Le Parisien**

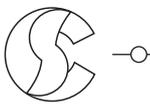
Un rendez-vous est pris entre le Comité inter et la nouvelle direction générale.

• **JO**

Une assemblée générale conviée par la direction a eu lieu afin d'évoquer le « bilan d'avenir » « Impression à la demande ».

• **Les Échos**

La direction a informé le syndicat que sa demande d'évolution de statut des correcteurs du titre n'était plus d'actualité.



## Mardi 14 décembre 2010

Pas de comité syndical.

### Comité syndical du 21 décembre 2010

Présents : Éric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie.

Excusés : Annie Pajnic, Philippe Cols, Isabelle Petit, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

#### • Comité inter du Livre parisien

Pas de comité Inter le lundi 20 décembre, prochaine réunion le lundi 3 janvier.

#### • Rencontre avec la direction du groupe Amaury

Le Comité inter du Livre parisien a été reçu par la direction du groupe Amaury vendredi 17 décembre, notamment par le nouveau directeur général, Philippe Carli. Il s'agissait pour chacun de se présenter et pour le dirigeant venu de Siemens d'évoquer sa vision de la presse et sa volonté d'organisation de celle-ci.

#### • Archives du syndicat

Un contrat est signé avec l'Institut d'histoire sociale d'Amsterdam. Les archives seront numérisées et deux copies confiées au Syndicat à fin de consultation à la Bourse du Travail. Vingt mille euros sont alloués à ce travail, qui prendra une année. Deux retraités et un actif se rendront quelques jours à Amsterdam afin de déterminer le corpus exact à travailler. Pour des questions légales, il est impossible de diffuser sur Internet ces informations, une méthodologie de consultation doit être mise en place et le conseil d'administration de la Bourse du Travail informé de cette activité. Les correcteurs désirant fournir des archives pour l'envoi doivent le faire rapidement, le départ des cartons étant prévu dans la seconde quinzaine de janvier.

#### • Le Monde

L'intersyndicale des journalistes du groupe Le Monde a signé un accord collectif relatif à la clause de cession des journalistes. Un point sera fait début janvier pour tous les titres du groupe sur celle-ci et les remplacements prévus. Le directeur général, David Guiraud, vient par ailleurs d'envoyer une lettre d'adieu.

## Mardi 28 décembre 2010

Pas de comité syndical.

### Comité syndical du 4 janvier 2011

Présents : Philippe Cols, Annie Pajnic, Isabelle Petit.

Excusés : Éric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

#### • Élections au Comité syndical 2011-2013

Sous réserve de retards de courrier(s), le présent Comité a reçu en temps et en heure quinze candidatures pour le prochain Comité à élire le 26 mars 2011, ainsi que trois candidatures pour la Commission de contrôle (éligible le même jour). Sous réserve d'ultimes vérifications, la liste en sera communiquée prochainement.

#### • Comité inter du Livre parisien du 10 janvier 2011

Dire que la situation en PQN est morose est un doux euphémisme. Après la signature d'un accord par le SGL sur l'avenir de la distribution en Île-de-France, il reste à présent à en préciser les modalités et, surtout, à trouver une solution pour les cadres. *La Tribune* réclame 9 départs. Nouvelle maquette à *France Soir*. *Le Monde* n'a toujours pas de directeur de la rédaction. Noir, on vous dit!

## Mardi 11 janvier 2011

Pas de comité syndical.

### Comité syndical du 18 janvier 2011

Présents : Éric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie, Annie Pajnic.

Excusés : Philippe Cols, Isabelle Petit, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

#### • Candidatures pour les prochaines élections du Syndicat des correcteurs et des professions connexes

Quinze candidatures sont constatées par le comité syndical. Trois candidatures sont constatées pour la prochaine commission de contrôle. L'ordre des candidats sur les listes a été établi par tirage au sort.

#### Comité syndical

1. Isabelle Petit
2. Claire Delenclos
3. Sylvie Cazenave
4. Frédéric Vazquez
5. Christophe Constantin
6. Annie Pajnic
7. Anne Hébrard
8. François-Georges Lavacquerie
9. Nathalie Lewino
10. Francis Willems
11. Franck Leclercq
12. Claire Gignan
13. Susan Watelet-Riou
14. Lakel Chaâbanne
15. Christophe Versailles

#### Commission de contrôle

1. Pascal Hitrop
2. Éric Zivohlava
3. Stéphane Viaux-Pecatte

• **La Tribune**

La date limite des candidatures pour un départ volontaire selon l'« accord LVMH » était fixée au lundi 16 janvier 2011. Neuf départs étaient demandés par la direction dans la rédaction. Le nombre de départs effectifs va donc être communiqué dans les prochains jours. Aucun départ n'a été demandé pour les correctrices, qui restent au nombre de trois.

La clause de cession ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2010 demeure ouverte jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2011 avec une possible prolongation de quatre mois.

**Comité syndical du 25 janvier 2011**

Présents : Éric Zivohlava, Isabelle Petit, François-Georges Lavacquerie.

Excusés : Annie Pajnic, Philippe Cols, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

• **Cantonade**

Le prochain numéro du bulletin syndical est en cours de fabrication, pour un bouclage le 10 février. La prochaine assemblée générale se tenant le samedi 26 mars 2011 salle Louise-Michel (3, rue du Château-d'Eau, Bourse centrale) à 13 heures, les délais d'envoi imposent un départ à l'imprimerie à cette date.

Un appel est lancé afin d'étoffer le groupe de correcteurs fabricant *Cantonade*.

• **Comité inter du Livre parisien**

• **Le Monde**

Un conseil de surveillance aura lieu le 7 février, un autre le 15. Une rencontre avec le président du directoire, Louis Dreyfus, est prévue pour fin janvier, début février.

• **Presstalis**

Un comité d'entreprise aura lieu le 28. Il reste à négocier un plan pour les cadres.

• **Mutuelle**

Une nouvelle équipe doit se mettre en place.

• **La Tribune**

Des remplacements seraient actés si les départs font tomber l'effectif en deçà de 90 cartes de presse. Une solution de reprise doit être trouvée courant 2011.

• **Groupe Le Parisien**

Un quatre-pages du Comité inter du Livre parisien est prêt, il doit être distribué devant les entreprises de presse. Les volontaires peuvent se signaler par mail au syndicat (correcteurscgt@yahoo.fr).

**Comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2011**

Présents : Éric Zivohlava, Philippe Cols, Annie Pajnic.

Excusés : Isabelle Petit, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie.

• **Journal des finances, Investir**

L'achat du *Journal des finances* par le groupe Les Échos est effectif. Un plan de cession est ouvert dans les deux titres.

• **Comité inter du Livre parisien**

• **Harlequin**

Un communiqué du CILP traitant du procès prud'homal d'Harlequin a été diffusé. En voici le texte : « 7 correcteurs travailleurs à domicile (TAD) ont le courage d'intenter un procès prud'homal à la maison d'édition Harlequin malgré la discrimination et les licenciements survenus depuis.

*C'est un véritable plan de précarisation de certains salariés qui est mis en place par leur employeur : discrimination sur les salaires, primes, accord d'entreprise, convention collective.*

*L'audience a lieu le mardi 8 février à 13 heures au conseil de prud'hommes de Paris 27, rue Louis-Blanc, X<sup>e</sup> arrondissement, métro Louis-Blanc.*

*Le Comité inter du Livre parisien appelle toutes et tous à venir très nombreux contre Harlequin, une salle bondée montrera la détermination de chacun contre les tentatives de précarisation ayant actuellement cours dans la profession en général et ici dans le secteur de l'édition en particulier.*

*Paris, le 1<sup>er</sup> février 2011 »*

**Comité syndical du mardi 8 février annulé**

Le prochain comité syndical est annulé en raison de l'actualité – procès prud'homal des 7 d'Harlequin et participation à *La Mayotte* le même jour à la même heure à la fête de départ d'André Devriendt de ses mandats mutualistes.

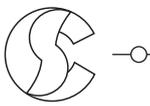
**Nouvelles brèves de la presse**

**Le marché des tablettes numériques est d'importance**

20 millions de tablettes vendues en 2010 et des prévisions,

selon l'Institut Gartner, pour 2014, de... 208 millions d'unités. La moitié de ce marché est représenté par la Wi-Fi 3G, qui

s'imposerait comme la nouvelle norme. Et ce au niveau mondial puisque les prix iraient à la baisse.



## Comptes rendus des Comités inter du Livre parisien

### Lundi 6 septembre 2010

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Alain Martin, Christian Lefranc, Olivier Blandin, Nicolas Masson, Philippe Cols, Éric Zivohlava, Gérard Le Tréguilly, Xavier Didelot, David Rousselle.*

#### SPPS

La baisse de la distribution papier est notable, il nous faut aborder la question politique que celle-ci pose.

#### Gérard Le Tréguilly

Une réunion est nécessaire afin d'examiner cas par cas. Identifier les plus anciens, la hauteur du plan social avec ses reclassements, les conditions de sortie, de départs, les sommes mises en avant.

De plus, la question du pluralisme est pour nous essentielle. Y répondre, c'est bien montrer la stratégie de cette réforme. Notamment pour les conséquences sur les « petits titres ». Un texte du Comité inter doit se faire sur ces sujets.

#### Philippe Cols

Sur la question des relais H. Notons que Lagardère est sorti du CAC 40 et que c'est Publicis qui le remplace. Ce groupe gère par exemple la régie du *Monde*. De grandes manœuvres sont en cours.

#### Gérard Le Tréguilly

Un courrier au nom de l'Inter a été adressé au *Parisien* pour une rencontre début septembre. Un autre a été envoyé à M. Morel sur l'avenir de l'imprimerie du *Monde*. Des questions se posent sur l'imprimerie de *France Soir*, la Roto francilienne. Le *JDD* change de format, il passe en tabloïd, en vue d'une impression chez Riccobono. L'annonce a été faite le lendemain du rachat du *Monde* par le trio dit « BNP » (Bergé, Niel, Pigasse).

Une rencontre avec la commission de pilotage a eu lieu le 28 juillet. Y a été évoquée la signature annuelle d'une convention Capsag. La date butoir est le 31 juin 2011. L'âge des départs est toujours le 31 août 1959. Fin octobre une réunion de la CPEF3P. Deux cabinets interviennent pour le bureau de placement, la validation des plans de formation, des reclassements à l'intérieur de la profession. Ils doivent faire le tour des éditeurs.

#### Journée du 7 septembre

Un appel à la grève est lancé par le SGL. Le SIP a décidé que non.

#### Éric Zivohlava

Une déclaration de l'Inter est nécessaire afin de communiquer sur notre participation au mouvement contre la réforme des retraites.

#### Xavier Didelot

La confusion, c'est que le flux continue d'être envoyé et que ce seules les imprimeries apparaissent bloquer. Nous sommes prêts à répondre à des appels fédéraux en mettant en avant la question de nos emplois.

#### Gérard Le Tréguilly

Le numérique change la donne. Nous devons expliquer pourquoi nous n'allons pas systématiquement à l'arrêt.

### Lundi 27 septembre 2010

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Alain Martin, Christian Lefranc, Olivier Blandin, Nicolas Masson, Philippe Cols, Éric Zivohlava, Gérard Le Tréguilly, Xavier Didelot, David Rousselle.*

#### Pascal Wright

Les décisions du dernier Comité inter élargi sont à mettre en perspective avec les récents arrêts.

#### Xavier Didelot

Nous avons déplacé notre action afin qu'il n'y ait pas mécaniquement deux jours d'arrêt et afin de tenir compte de l'enjeu national de la grève.

#### Éric Zivohlava

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes désigne un délégué syndical à *Rustica*.

### Lundi 4 octobre 2010

*Jean-Pierre Augot, Christian Lefranc, Nicolas Masson, Éric Zivohlava, Olivier Blandin, Philippe Cols, Xavier Didelot, Alain Martin, Gérard Le Tréguilly.*

#### Gérard Le Tréguilly

Notre mobilisation s'est bien passée, assisterons-nous à une ouverture du gouvernement? Il nous faut renouveler les CILP élargis.

#### Éric Zivohlava

Notre opposition aux réformes du système de retraites n'est pas limitée à ce mouvement. Nous y privilégions la mobilisation et pour faire reculer ce projet et pour dire que cette lutte se déroule sur le long terme.

#### Gérard Le Tréguilly

Plusieurs dossiers s'additionnent : Presstalis, Niel pour le *Monde*, le tour de table de *La Tribune*.

#### Olivier Blandin

Une remise en cause du système social est en cours au *Figaro*. Elle prend nécessairement une dimension régionale puisque le patron du titre est président du syndicat patronal. Une réponse commune de la CGT se dessine avec une intersyndicale demain.

#### Xavier Didelot

Invitons le collectif du titre au CILP.

#### Gérard Le Tréguilly

Pour *Le Parisien*, le Sicavic se trouve dans le plan Imprime, les questions se posent sur le siège éditorial.

#### Olivier Blandin

Nous avons notifié noir sur blanc l'exclusion des sièges éditoriaux du plan Imprime.

#### Gérard Le Tréguilly

**Commission de suivi**

Il s'agit de vérifier éditeur par éditeur les emplois disponibles qui doivent revenir aux salariés des imprimeries.

**Mouvement contre la réforme des retraites**

La mobilisation est nationale et l'inconnue aujourd'hui ce sont les étudiants. Notre référence c'est le CPE, mais les jeunes ne sont pas concernés de la même manière.

**Lundi 11 octobre 2010**

*Jean-Pierre Augot, Alain Martin, Christian Lefranc, Olivier Blandin, Nicolas Masson, Philippe Cols, Éric Zivohlava, Gérard Le Tréguilly, Xavier Didelot.*

**Éric Zivohlava**

Une camarade a traîné aux prud'hommes son entreprise, Éditis, le mardi 5 octobre. Il s'agissait pour elle de faire reconnaître l'illégalité de sa rétribution, en droits d'auteur. Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes soutient cette action afin de défendre ses mandats contre une précarisation de leurs conditions de travail. À l'heure de la lutte de millions de travailleurs contre le caractère injuste de la réforme du système de retraite, il nous apparaît primordial de contrecarrer ici et maintenant et concrètement l'entreprise de fragilisation menée par certains entrepreneurs, pas si isolés que cela, et ce dans notre industrie même, la presse, l'édition et la communication.

**Lundi 18 octobre 2010**

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Alain Martin, Olivier Blandin, Philippe Cols, Éric Zivohlava, Gérard Le Tréguilly.*

**Gérard Le Tréguilly**

L'explosion du numérique et ses conséquences sur nos emplois nous obligent à des initiatives différentes de simples arrêts de travail. Tractages. Si nous luttons, c'est bien afin de mettre en valeur nos revendications. Hélas, on a souvent le sentiment que beaucoup pensent que c'est parce qu'ils arrêtent qu'ils luttent.

**Olivier Blandin**

L'expression intersyndicale au *Figaro* offre un exemple d'action dans une entreprise.

**Gérard Le Tréguilly**

La remise en cause au *Figaro* d'acquis est à dénoncer par tracts devant les sièges éditoriaux. Établissons un calendrier.

**Lundi 25 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2010**

Comité inter annulé.

**Lundi 8 novembre 2010**

*Jean-Pierre Augot, Alain Martin, Philippe Cols, Éric Zivohlava, Olivier Blandin, Gérard Le Tréguilly, Xavier Didelot.*

**Gérard Le Tréguilly**

Six camarades du groupe Le Figaro sont présents afin d'évoquer le plan de restructuration pour l'imprimerie et la remise en cause des avantages des journalistes.

Quelles initiatives pouvons-nous développer face au numérique ?

**« Le Monde »**

Le SIP a répondu à la déclaration de Fotorino. Une pétition de 76 personnes au siège lui demande de respecter ses engagements.

**Olivier Blandin**

Christiane Vulvert est licenciée, elle doit partir en mai 2011.

**« Les Échos »**

Une demande de réunion du Comité inter est envoyée à la direction des *Échos*.

**Délégation du « Figaro »**

Pour l'imprimerie, il est à noter l'absence de formation pour les années 2009 et 2010. Une demande d'ajustement des emplois à lieu en raison d'une baisse de la facturation. La montée en charge reste infime.

**Yvonic Gauchet, délégué syndical Info'com Figaro**

7 confédérations sont présentes, avec des intérêts et une culture différents, dans l'intersyndicale. Les remises en cause portent sur les notes de frais remplacées par des tickets, sur la mutuelle pour ceux qui partiront après le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Gérard Le Tréguilly**

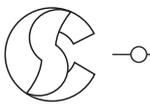
Nous pouvons nous retrouver sur une position commune afin de faire le lien avec l'imprimerie. Nous sommes qualifiés avec la création d'Info'com et de SIP pour négocier.

**Yvonic Gauchet**

Les choses ont changé. Info'com s'occupe des journalistes, des employés et des non-syndiqués. Le patron a respecté ses engagements au niveau professionnel, la CGT est reconnue avec les autres syndicats. La position du Comité inter vient de ce que les choses ont évolué dans les sièges éditoriaux, il faut qu'il intervienne mais avec quelle place : à côté des autres confédérations ? Il est important que l'information soit continue au sujet de ce que nous faisons dans notre microcosme, c'est normal, en se posant la question des incidences dans les autres entreprises. Les choses ont changé, nous sommes un syndicat CGT avec d'autres confédérations, avec une autre représentation de la CGT. Nous pouvons discuter de la manière dont le Comité inter peut s'intégrer dans une négociation que nous menons depuis des mois.

**François (imprimerie)**

Sur les conventions collectives à l'imprimerie, des tentatives de remise en cause sont constantes, ainsi pour le temps de travail, les brisures. Et notre charge de travail n'est pas au rendez-vous. Nous avons demandé des engagements et il nous faut faire appel à la région avec une grosse délégation. La question des sécheurs est primordiale pour la charge de travail.



### **Jean-Claude (imprimerie)**

Nous ne subissons pas les mêmes rythmes mais des choses se ressemblent. Ainsi Tremblay et Roissy, le Comité inter ne s'en est pas mêlé car il s'agissait d'une acceptation d'accords d'entreprise, et ce dans le droit fil des accords 2004-2005. Le Comité inter a vérifié la conformité.

C'est le rapport de force du Comité inter qui a permis de mettre en place la bascule des ouvriers chez les journalistes. L'établissement de trois syndicats de filières de métiers c'est pour un rapport de force, pour pas subir de coupure. Si on perd de vue tout cela, on se situe dans l'entreprise où l'on peut même croire que tout va bien. Même si nous avons fait la démonstration électorale, nous ne faisons pas les scores d'antan. Si on part sur une logique d'entreprise, cela va se passer très mal dans très peu de temps.

Nous pouvons avoir une expression au niveau national, régional et d'entreprise pour des actions afin que les salariés comprennent que nous les défendons. Des expériences existent, très valorisantes, ainsi la SRM reçoit Info'com au *Monde*. Intervenir comme Comité inter c'est renforcer nos revendications, sinon nous risquons un déclin et le comble d'abord de ceux qui ont évolué.

### **Gérard Le Tréguilly**

Nous devons construire des solidarités pour faire bouger y compris sur le régional. La CGT a quelque chose à dire sur chaque secteur.

Ainsi, il y a 20 emplois dans les sièges éditoriaux avec le plan Imprime. Dès qu'il y a une demande d'embauche, cela doit être à nous, c'est notre travail d'aller chercher ces emplois.

### **Philippe Cols**

Une simple remarque. Dans le premier volet du plan Imprime se trouvent beaucoup de choses que tu dis. Et puis Morel est patron et du *Figaro* et du SPQN. Mais l'accord, lui, ne lie que des entreprises d'impression de la presse quotidienne.

## **Lundi 15 novembre 2011**

*Pascal Wright, Alain Martin, Nicolas Masson, Éric Zivohlava, Olivier Blandin, David Rousselle, Xavier Didelot.*

### **« Les Échos »**

Exposé par Éric Zivohlava de la situation à Boétie Compo. Il s'agit d'un blocage.

### **Olivier Blandin**

Prévoir un avenir dans Boétie Compo dangerosité extrême. Le basculement avec les rumeurs de vente implique de négocier avant les ventes. Pour l'ancienneté, nous nous basons sur le statut d'ouvrier du Livre.

### **David Rousselle**

### **Groupe Amaury**

Un collectif syndical prépresse-SIP doit être reçu par l'Inter.

### **Distribution**

### **Pascal Wright**

Un comité d'entreprise s'est tenu la semaine dernière à Presstalis. Des départs volontaires pour ceux qui ont cinq ans d'ancienneté au siège, indemnités légales plus dix-huit mois de salaire. La CGT est partie de la réunion afin de montrer son opposition. Il s'agirait de 100 personnes.

### **SPPS**

Les négociations portent essentiellement sur ceux qui pourraient partir ou pas dans un plan et sur la question des reclassements possibles.

### **« Figaro »**

Un quatre pages du Comité inter évoque les différentes revendications discutées à la dernière réunion avec les élus du groupe.

### **Olivier Blandin**

Nous sommes pour une intervention devant le siège dans le cadre de l'intersyndicale, nous devons nous mobiliser devant l'entreprise.

## **Lundi 22 novembre 2010**

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Alain Martin, Nicolas Masson, Éric Zivohlava, Olivier Blandin, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, David Rousselle,*

*Invités : délégation du « Parisien », Bruno Monthureux (délégué syndical prépresse), 6 rotativistes, François Vida (délégué de « L'Équipe »).*

### **David Rousselle**

J'ai dressé un tableau noir la semaine dernière avec l'annonce de la non-vente. Pour une stratégie de groupe syndicale, David, de la province, est présent afin de permettre la prise en compte de l'ensemble du problème. Notre objectif, c'est l'interpellation de la direction groupe.

### **Bruno Monthureux**

Je participe à toutes les réunions du prépresse, tous les syndicats réagissent à cette modernisation menée en séparant le multimédia. Il se trouve encore une trentaine d'ouvriers du Livre dans le prépresse. Les élections professionnelles sont prévues pour le premier semestre 2011. Philippe Carli s'est exprimé contradictoirement, d'un côté c'est la refonte du pacte social, l'aspect désagréable, notamment pour la convention journalistes (moins de RTT), et, de l'autre, c'est le développement des éditions régionales. Il se donne trois à six mois pour évaluer les métiers avant de revenir vers nous afin d'expliquer ses intentions.

### **François Vida**

Philippe Carli nous en dit peu, concrètement. « Ce que vous avez connu, c'est terminé, ce que je perds dans le papier, je dois le gagner dans le multimédia. » Quelle est la finalité de son plan, pour quelle modernisation? « Nous sommes à l'âge de pierre. » Il dit avoir « une vision à 2020 avec un rapport tous les trois ans, s'appuyer sur le papier pour la télé et la radio ». Comment pouvons-nous analyser cela, être réactifs? Les salariés sont moralement épuisés.

**David Rousselle**

Nous sommes là pour mettre nos forces en commun. Écrivons ensemble notre feuille de route.

**Bruno Monthureux**

La fusion des services régionaux et nationaux est-elle la nouvelle étape? Avec une rédaction unique comme objectif pour la rédaction, le multimédia. Demandons le décloisonnement entre les centres d'impression et le prépresse dans le cadre Imprime.

**Éric Zivohlava**

Allons-nous vers un plan de départs volontaires?

**Bruno Monthureux**

Nous n'avons connu que des négociations individuelles. Des « arrangements » entre personnes qui se connaissent.

**David Rousselle**

La modernisation par le système cross médias bouche l'emploi à des juniors.

**Olivier Blandin**

Nous connaissons une phase de reconstruction dans le positionnement de la CGT. Nous devons dépasser la barre des 10% aux élections et mettre en branle l'ensemble des axes revendicatifs après avoir rappelé le patronat à ses engagements.

**Bruno Monthureux**

Philippe Carli demande trois mois à six mois. L'Inter doit répercuter des réponses. Des postes doivent se libérer dans le multimédia pour SIP et Info'com.

**Lundi 29 novembre 2010**

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Christian Lefranc, Alain Martin, Nicolas Masson, Philippe Cols, Éric Zivohlava, Olivier Blandin, David Rousselle, Xavier Didelot.*

*Invité : Richard Wilf (délégué syndical Boétie Compo, groupe Les Échos)*

**Distribution SPPS**

Plan à 55 ans à Presstalis. Mais le sureffectif n'est pas résorbé.

« **La Tribune** »

**Christian Lefranc**

Les salariés se sont opposés à une diminution de leur nombre de jours de RTT.

« **Le Figaro** »

**Xavier Didelot**

Morel a fait passer le message qu'il pouvait nous voir à 12 heures. La direction est prête à regarder pour l'achat d'un sécheur. Nous avançons sur la formation professionnelle. Coordination avec les sections syndicales du prépresse pour faire redescendre les cahiers revendicatifs dans les entreprises.

« **Les Échos** »

**Éric Zivohlava**

Rappel de l'annulation pour « raisons personnelles » par la direction des *Échos* de la réunion prévue entre l'Inter et celle-ci. Puis de son refus de communiquer un nouveau rendez-vous à la raison qu'une réunion de cet ordre est inutile.

**Richard Wilf**

Rappelle la démarche de mardi en huit. Rien n'est pris en compte. Les salariés demandent une réaction.

**Olivier Blandin**

Une vision globale des imprimeries et des sièges éditoriaux est nécessaire sur la base de minutes non appliquées. Après avoir vu nos camarades d'Info'Com, l'avenir de Boétie Compo nous semble gravement compromis. Une formation de haut niveau a existé pour deux camarades. Nous n'attendrons pas des lustres le passage de nos camarades.

**Richard Wilf**

L'intégralité des mutations était possible parce que globale. Aujourd'hui, en limitant la discussion à un licenciement pour les correcteurs la direction fait qu'au-delà d'un licenciement ouvrier, c'est une impasse pour une action revendicative pour tous. Avec l'architecture en place, on arrivait à protéger tout le monde.

**Olivier Blandin**

Pour notre syndicat, la volonté est d'avancer. Vos choix sont les vôtres. À partir du moment où nous avançons, c'est de la responsabilité de notre syndicat.

**Richard Wilf**

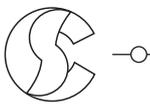
Sur le déroulé. Comme DS, la première réaction, neuf correcteurs mais destruction sèche de l'atelier. Nous avons posé des conditions pour représenter l'intégralité des catégories. Les personnes visées ne sont pas les correcteurs. C'est le Syndicat des correcteurs qui a dû attendre. Pour le Meccano, j'ai prudemment informé de sa possible utilisation. Mon syndicat me demandant pourquoi cela n'avancait pas.

**Olivier Blandin**

Richard, tu connaissais le contenu des négociations. On a joué le jeu en demandant une réunion CILP. Nos mandants évolueront comme secrétaires de rédaction, c'est tout.

**Éric Zivohlava**

La direction nous informe le 6 octobre que le Meccano est caduc. Aujourd'hui, qu'elle renvoie à de simples accords d'entreprise et catégoriels. Nous nous trouvons en dehors de tous les engagements Recapp et de toute la logique des accords 2004-2005. Ainsi, si nous avons tous participé à l'élaboration du plan social Imprime, c'était que la question des baisses d'effectif pour le prépresse était réglée et qu'il fallait passer au secteur des imprimeries. C'est le sens des discussions autour du passage de 20 ouvriers des imprimeries afin de remplacer 20 ouvriers du Livre du prépresse – 20 correcteurs, plus précisément alors puisque ce chiffre de 20, c'est nous qui l'avons fourni en fonction de ceux qui remplissaient les conditions d'âge chez les correcteurs. Cette logique, c'était à la fois alléger la pression sur les imprimeries, que personne ne se trouve sur le bord du chemin, et lier les partenaires à leurs engagements. Aujourd'hui, quelles garanties pour les ouvriers du Livre du prépresse?



## Lundi 6 décembre 2010

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Éric Zivohlava, Gérard Le Tréguilly, Xavier Didelot.*

### **Gérard Le Tréguilly**

Une réunion avec *Le Parisien* le 17 à 11 heures.

### **Mutuelle**

Se pose comme question d'où porter tout ce qui est contrat collectif Audiens prévoyance et individuels. Une position Filpac est nécessaire.

### **Annulation CA Capsag**

Une dizaine de départs entérinés par la Capsag.

### **Olivier Blandin**

Un protocole d'accord est signé pour les juniors Imprime qui partiraient de la profession. Une enveloppe au plus de 1,5 M€ est prévue.

### **Gérard Le Tréguilly**

Le changement de la loi sur les retraites implique un maintien des cotisations Capsag jusqu'en 2013.

### **Olivier Blandin**

#### « Les Échos »

On subit une situation, puisqu'il n'y a pas de négociations qui débouchent. Ce qu'on nous propose, c'est une évolution de nos camarades comme journalistes à Boétie Compo.

## Lundi 13 décembre 2010

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Éric Zivohlava, Gérard Le Tréguilly, Xavier Didelot, Philippe Cols, David Rousselle, Xavier Didelot, Nicolas Masson, Durant, délégué syndical de l'imprimerie du « Monde », un camarade de l'imprimerie du « Monde », Olivier Blandin, Christian Lefranc.*

### **Presstalis**

### **Gérard Le Tréguilly**

Dans l'organisation des conditions sociales, il nous faut rentrer dans le détail.

#### « Le Monde »

Conseil de surveillance où Fotorino remet son plan stratégique le 15. Rien probablement sur l'imprimerie.

#### « Figaro »

Au niveau de l'intersyndicale, le SNJ avec la CGC annoncent avoir obtenu gain de cause et signe : 3 jours

de RTT en moins avec compensation de 300 euros. Les SGL CE CGT, SNJ CGT, Info'com-CGT dénoncent cet accord.

## Lundi 24 janvier 2011

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Éric Zivohlava, Gérard Le Tréguilly, DS Dominique Durand imprimerie du « Monde », Olivier Blandin, Christian Lefranc.*

### **Olivier Blandin**

Les commentaires sur le départ de Morel du *Figaro* vont bon train, selon *La Lettre de l'Expansion*, il faudrait s'attendre à une réduction d'importance dans les rédactions.

#### « Le Monde »

### **Dominique Durand**

Un conseil de surveillance le 7 et un autre le 15.

### **Gérard Le Tréguilly**

Louis Dreyfus doit nous rencontrer fin janvier, début février. Demandons de même une entrevue avec le nouveau directeur du *Figaro*.

### **Presstalis**

L'accord entérine la séparation des quotidiens d'avec les publications. C'est une position conservatoire qui ne permet pas de voir au-delà de deux années.

#### « France Soir »

### **Olivier Blandin**

La question du cahier des courses est d'importance.

### **Gérard Le Tréguilly**

### **Mutuelle**

Une nouvelle équipe doit se mettre en place courant 2011.

#### « La Tribune »

9 départs étaient souhaités sur le plan fourni au tribunal de commerce. Nous serions entre 20 et 25 départs uniquement en rédaction. À partir de 90 cartes de presse, on embauche.

### **Gérard Le Tréguilly**

### **Groupe Amaury**

Il est nécessaire de diffuser le quatre pages du *Parisien* partout dans la presse.



# Assemblée générale

ordinaire du 15 mai 2010



*Un incident technique nous a empêchés de publier dans son ensemble le compte rendu de l'assemblée générale du 15 mai dans le dernier numéro de Cantonade. Comme annoncé alors, les passages omis alors sont intégralement reproduits ci-dessous.*

La trésorière puis le secrétaire délégué viennent de lire leur rapport d'activité. La présidente de séance, Jacqueline Martinez, prend la parole.

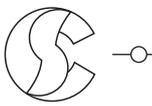
Jacqueline Martinez. – Merci Éric. Bien, qui désire prendre la parole ?

Une camarade demande la parole et requiert l'anonymat. Elle sera appelée « la camarade »...

**Jacqueline Martinez.** – La camarade voudrait prendre la parole.

**La camarade.** – Bonjour, je suis correctrice, anciennement membre du syndicat, j'ai fait Formacom en 2002, là dans un cours, on nous a parlé des différents régimes possible pour ceux qui n'arrivaient pas à travailler avec fiche de paie et notamment de la microentreprise. C'est-à-dire qu'on facture nos services, il faut aller à l'Urssaf et demander un numéro de Siret, c'est pour les gens qui gagnent moins de 32 000 euros par an, sinon, on devient commerciale, où c'est 82 000 euros par an. Mais je ne suis pas commerciale, je suis correctrice, je n'emploie personne. J'essaie d'employer mon temps à corriger, et comme dans les cours, il était marqué que ce régime était possible, je l'ai retenu sans trop savoir ce que c'était. J'ai

travaillé en presse, en édition, en agence de communication, en agence de graphisme. En édition à la fin de 2006, et puis différents employeurs m'ont demandé de fournir un justificatif, parce que sinon, ils me paieraient en chèque libre. Donc, j'ai retenu ça et puis j'ai arrêté de travailler pendant deux ans. Je suis devenu prof de français dans un centre social et là, j'ai repris mon travail de correctrice. Des clients m'ont rappelée – j'appelle ça des clients, maintenant –, une agence de graphisme, qui m'a demandé si je pouvais corriger le rapport annuel d'une société de gestion, j'ai trouvé sympa qu'ils me rappellent. Mais eux ne pouvaient pas me salarier, leur client non plus, donc j'en ai déduit qu'il fallait que je fasse quelque chose pour recommencer le métier. Je suis allée à l'Urssaf et là, au départ, ils n'ont pas voulu me prendre ; ils m'ont dit que c'étaient des employeurs qui ne faisaient pas face à la réalité économique, aujourd'hui, tout le monde devrait être salarié. Il n'y a donc pas de raison qu'on vous donne un numéro de Siret, mais comme on voit que vous êtes en difficulté et que vous en avez vraiment besoin, eh bien, on va vous le donner quand même. Et voilà, je suis devenue une entreprise, ils m'ont donné un statut, qu'un correcteur professionnel indépendant m'avait conseillé, qui s'appelle « autoentreprise ». Pour des gens qui veulent un correcteur plus ou moins libre, ça consiste... Disons, que quelqu'un t'appelle pour un travail et te demande de facturer, il ne propose pas un salaire, mais demande une facture, donc tu fournis ta facture et tu essaies



de te faire rémunérer correctement. Mais le système de l'autoentreprise nous permet, pendant trois ans, a priori, de payer nos charges sociales – nous-mêmes, bien sûr – à raison de 23% de nos revenus. Dans ces 23%, il y a toutes les charges sociales, on paye des cotisations retraite, des cotisations maladie, des cotisations vieillesse, mais on n'a pas de chômage, si on n'a pas de boulot, on n'a rien. On peut s'inscrire à l'ANPE par ailleurs, en tant que demandeur d'emploi, mais on n'a pas de couverture en temps de non-activité.

**Annick Béjean.** – C'est tout l'intérêt de ce système, alors...

**La camarade.** – Peut-être, mais... Enfin, bref... Je vais vous expliquer pourquoi je suis ici... Évidemment, quand on n'est pas salarié, c'est difficile par ailleurs. Donc, c'est un régime fiscal de simplification de la perception des cotisations par l'État. On a un régime de prélèvement libératoire, on est imposé tous les trimestres sur ce qu'on gagne, l'imposition est au minimum à 3%, plus 20% de charges sociales, en tout donc, si on touche plus de 300 euros par mois, on paie 23%, en dessous, et si on n'a pas d'autre revenu, on ne paye rien. Donc, je me suis dit : « C'est pas mal. » Et puis, j'ai fait un calcul, 20%, quand on n'a pas d'autre client ou d'employeur, on fait notre petite facture, on gagne 200 ou 300 euros, on impose ça et puis au bout de trois mois, on paiera un petit quelque chose, mais pas plus de 23%. A priori, c'est un régime transitoire, éventuellement, ou alors de conciliation entre différents employeurs, enfin, j'appelle plus ça des employeurs, mais des clients. Voilà, c'est une situation que je voulais exposer parce que ce régime est proposé à des gens qui veulent un revenu d'appoint, des étudiants, des chômeurs, différentes personnes qui veulent des petits boulots sans plus, voilà...

**Jacqueline Martinez.** – Merci, camarade. François-Georges, tu voulais intervenir ?

**François-Georges Lavacquerie.** – Oui, moi, je ne pense pas de bien du tout de ce statut. Mais avant de développer pourquoi je pense que ce n'est pas une bonne chose, j'aimerais poser quelques questions précises à la camarade, peut-être un peu indiscrettes, mais enfin... D'abord, combien tu factures une heure de correction et combien tu as gagné, grosso modo, dans l'année, parce que sans ces éléments, on ne peut pas bien comprendre la logique de cette affaire. Moi aussi, ça m'est arrivé, comme à beaucoup de correcteurs qui travaillent pour des éditeurs, de me trouver face à des gens qui disent : « Ah non, nous, on fonctionne avec des factures ! » Donc, c'est une vraie question. Il y a la possibilité du portage, il y a un minimum de conditions à remplir, par exemple un seuil minimal de facturation, en général 1 000 euros. Mais quand ces conditions sont remplies, on a de vraies fiches de

salaires qui sont acceptées par l'ANPE. En revanche, le statut d'autoentrepreneur, c'est pour la plupart des gens pour des sommes dérisoires et c'est un complément pour des gens qui touchent par ailleurs des pensions, soit pour des gens qui ont déjà des petits salaires, en général misérables. C'est un bouche-trou, je ne sais pas s'il y a vraiment des gens qui sont installés de façon stable dans ce système.

**Jacqueline Martinez.** – Quelqu'un d'autre veut intervenir ? Annick ?

**Annick Béjean.** – Je ne comprends pas cette histoire de 23% de charges... C'est plus d'un cinquième de ce que tu touches... Cela fait penser aux Agessa. Là, les patrons ne paient pas les charges sociales et c'est très mal payé. De plus, pour notre profession, c'est illégal. Ce que nous disions alors aux copain, c'était : « Si t'as pas le choix, prends-le, c'est mieux que rien. » J'ai envie de dire pareil à la camarade, on va pas leur faire la morale... Cela dit, dans le temps, c'est une véritable escroquerie. Vous êtes des salariés, comme ceux employés en Agessa... À l'exception de certains qui emploieraient d'autres, ce qui s'est vu à plusieurs reprises et jusqu'en presse quotidienne, ces personnes restent des salariés et devraient pouvoir se syndiquer. Nous connaissons déjà parmi nos adhérents certains qui sont obligés de travailler dans ce système-là, en partie parfois.

**Jacqueline Martinez.** – Quelqu'un veut parler avant que je repasse la parole à la camarade ?

**Éric Zivohlava.** – Au comité syndical, nous voulions que ce débat soit abordé en assemblée générale, parce qu'il ne revient pas à cinq ou six personnes de décider de ce genre de choses... Pour en revenir à ce que disait Annick, c'est évident que ces personnes sont des correcteurs et ne sont pas des employeurs. Ce sont des travailleurs qui, par un artifice juridique, perdent leurs droits sociaux. Ce contexte est régressif et nous nous y trouvons déjà – Anne pourra plus longuement que moi vous en parler. Le syndicat est justement en train de lutter pour qu'il y ait une moralisation des contrats avec comme étape des contrats à durée déterminée. Mais aujourd'hui, que l'on travaille en CDI, en CDD, sous le régime illégal des Agessa, comme autoentrepreneur, pose la question de savoir ce que tous ces professionnels de la presse, de l'édition ou de la publicité font ensemble dans un syndicat ? Ils sont ensemble pour quelle association, pour quelle ligne syndicale ? Accepter indistinctement les uns et les autres dans un même syndicat, cela pourrait poser problème. Déjà avec la question statutaire, puisqu'il est bien marqué noir sur blanc dans nos statuts qu'il ne peut pas y avoir d'entrepreneur dans notre syndicat.

Le comité syndical souhaite que nous débattions sur ce sujet de l'adhésion des autoentrepreneurs, car

tout est lié : la question des retraites, du salariat dans le futur, c'est-à-dire des personnes qui alternent des périodes de travail et de non-travail. Des périodes qui sont ou qui ne sont pas couvertes par l'assurance-chômage, avec ou sans prestations sociales. C'est dans cette perspective-là que le Syndicat des correcteurs et des professions connexes doit se positionner pour une action. Avec ces réalités, car ce n'est pas seulement en proclamant une position de principe que l'on va changer le réel et que d'un coup, tout le monde sera salarié et en CDI. Il faut donc qu'on soit capables de se positionner en délimitant le minimum qu'on exige des personnes qui veulent adhérer au syndicat.

**Philippe Cols.** – Juste un petit mot en conclusion. Ce statut d'autoentrepreneur, qu'est-ce qu'il veut dire à la différence d'une entreprise dont le propriétaire créateur peut se salarier lui-même ? Ici, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit que la force de travail soit assurée par la même personne, autrement dit, du point de vue statutaire, c'est une personne qui cotise à l'Urssaf, dans son propre intérêt, certes, pour s'ouvrir des droits, comme tout salarié, mais la seule chose qu'il n'y a pas, c'est le lien de sujétion et de salaire. Donc, on n'est pas comme dans le cas d'une entreprise où on est le salarié de sa propre entreprise, c'est une forme de rémunération différente, là, il s'agit bien de faire semblant d'être une entreprise pour avoir une partie des droits attachés à un salaire, mais pas complètement. Exemple : quand on ne travaille pas, on n'est pas protégé comme un salarié doit l'être, au regard du Code du travail. C'est toute la différence. À ceux qui disent ce n'est pas du salariat, stricto sensu, je réponds, c'est une forme particulièrement perverse de salariat, mais c'est une forme de salariat.

**La camarade.** – En fait, je préférerais que les personnes qui m'appellent pour un travail de correction me salarient, ce serait mon souhait numéro un, parce que je n'aurais pas à faire des calculs, je bénéficierais soit d'un contrat à durée déterminée soit de piges, j'aurais des fiches de paie... Donc, je comprends tout à fait que ça ne passe pas que je me présente comme ça, mais ce n'est pas ma volonté, en fait, je n'ai pas de travail salarié, j'ai droit au chômage encore trois mois, et comme je travaillais dans un centre social, il a fallu que je me prenne en main pour avoir des périodes quelconques. Mais les clients ou employeurs qui m'ont appelée ou qui vont m'appeler, car j'ai quand même fait beaucoup de travail de recherche d'emploi, j'espère qu'ils vont me proposer un salaire. Un statut parmi d'autres qui m'amène au bout du compte à avoir une certaine rémunération mensuelle. Quant aux tarifs, alors là, n'étant pas très informée, j'ai fait quelques recherches. Je suis allé sur un forum de discussion où j'ai lancé la question sur les salaires perçus quand on est indépendant, là, en principe, on prend le tarif syndical et on majore pour couvrir à peu près ce qu'on doit payer à l'Urssaf. Ça me semblait correct,

c'est donc cette démarche que j'ai suivie. J'ai appliqué une majoration de 20 % sur les tarifs syndicaux et c'est passé. Certaines personnes disent que du côté de l'entreprise, c'est avantageux, puisqu'ils ne paient pas de charges sociales. Mais, malheureusement, je ne calcule pas comme ça, en théorie parce que ce qui m'intéresse au bout du compte, c'est d'avoir une rémunération correcte, étant donné que je suis correctrice depuis 2002, je sais ce que c'est qu'une rémunération correcte, donc je me situe parfaitement sur le plan personnel, presque comme si j'étais salariée en rêve et pas du tout du côté de l'entreprise. Je suis du côté de la personne qui cherche une rémunération correcte, en sachant que la pénalisation, c'est de n'avoir aucune couverture en cas de non-activité. Et c'est pour ça que je reste toujours à l'affût d'un travail qui serait salarié, même à domicile, ce n'est pas la question.

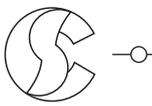
**Philippe Cols.** – Autre précision au sujet de l'emploi, en autoentrepreneuriat, la rémunération du travail en tant que telle est exempte de TVA. Est-ce que cette facture comprend uniquement des heures de travail ?

**La camarade.** – J'ai commencé à travailler il y a un mois seulement. Pour le moment, je suis travailleuse à domicile avec seulement un PC et un logiciel Word, ce qui fait que mon service, c'est de la correction pure, de textes. Je fournis une tarification horaire et je marque précisément que ce sera du net, ce qui fait que si je demande 20 euros de l'heure, eh bien, ce sera net. Multiplié par le nombre d'heures, donc, si c'est 10 heures, ça fera 200 euros, en vertu du Code général des impôts, effectivement, un travailleur indépendant ne demande pas de TVA.

**Jacqueline Martinez.** – Christophe, c'est à toi.

**Christophe Versailles.** – C'est juste pour apporter une petite précision par rapport à tout ce qu'on vient de dire, sachez que dans la convention collective de l'édition, il est précisé que les travailleurs à domicile sont des salariés comme les autres. Ils ont donc droit au chômage et aussi à la participation à la vie de l'entreprise. Ce qu'on a vu, c'est que le statut d'autoentrepreneur n'ouvrait pas de droit au chômage, mais il y a aussi le fait qu'on empêche ces personnes – qui devraient être salariées – de participer à la vie de l'entreprise. J'imagine que si on est autoentrepreneur, on ne peut pas participer aux élections des délégués du personnel et ainsi de suite, alors que participer à ces élections est aussi pour les travailleurs à domicile une façon de lutter contre le statut d'autoentrepreneur ou l'usage des Agessa. Il faut bien insister sur cette question de statut. En tout cas, dans la convention collective de l'édition, il est bien dit que le travailleur à domicile est salarié, et pas autre chose.

**Jacqueline Martinez.** – D'autres interventions ? Sur la liste édition – je ne sais pas si tout le monde y



a accès – il y a eu une discussion sur cette question. Il y a eu plusieurs articles très intéressants. Est-ce qu'il faut qu'on accepte ces statuts, est-ce que c'est à l'AG de décider ça? Ou est-ce que c'est juste une discussion informelle? François-Georges, tu veux intervenir?

**François-Georges Lavacquerie.** – Il me semble que c'est une question qui devrait être tranchée par l'AG, mais je ne pense pas que soit quelque chose à faire dans l'immédiat, je pense que ça mérite des réflexions, des contributions écrites. À mon avis, il serait prématuré de se prononcer tout de suite par : « Qui est pour? Qui est contre? » Je pense qu'on n'a pas suffisamment réfléchi, qu'on n'a pas suffisamment d'éléments là-dessus. Je pense que ça devrait être mis à l'ordre du jour de l'une de nos prochaines assemblées générales sous la forme de contributions écrites.

**Jacqueline Martinez.** – Alors, on peut continuer, qui veut...

**François-Georges Lavacquerie.** – C'est une proposition.

**Jacqueline Martinez.** – Oui, c'est une proposition. Alors est-ce qu'on va voter sur la proposition de François-Georges? Est-ce que tout le monde est d'accord ou bien est-ce que certains ne sont pas d'accord? On va peut-être simplement demander qui est contre?

**De la salle.** – C'est quoi la proposition?

**Jacqueline Martinez.** – Qu'on retarde la décision jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**François-Georges Lavacquerie.** – S'il y a des contributions qui arrivent à *Cantonade*...

**Jacqueline Martinez.** – Quelqu'un veut prendre la parole? Tu es contre cette proposition? Tu veux venir parler à la tribune? Non? Et toi, José, tu veux qu'on vote tout de suite?

**José Nuevo.** – Oui, absolument.

**Jacqueline Martinez.** – Donc, qui veut qu'on vote tout de suite? [Elle compte.] Trois qui veulent qu'on vote tout de suite. Qui préfère qu'on en discute à la prochaine AG? [Elle compte.] Onze... Donc, c'est à la prochaine AG. Un peu embêtant par rapport à ceux qui, comme la camarade, attendent leur adhésion, mais c'est la décision de l'AG souveraine. On fera peut-être un travail là-dessus?

**Éric Zivohlava.** – Effectivement, il y a déjà eu des choses de publiées là-dessus dans *Cantonade*. Patricia Nerre a apporté une analyse très précise. Des compléments via la liste de diffusion également. Il faut faire

une synthèse de ça, tant du point de vue légal que par rapport aux réalités de l'édition, et puis dégager différentes voies qui posent problème. Ainsi, sur le point des cotisations chômage ou la participation aux instances d'entreprise... Comment faire ressortir ces points et peut-être pouvoir remettre en question cette loi? Commençons déjà par clarifier une fois pour toutes les choses – par écrit – et alors nous pourrions aller au vote en assemblée générale. Restera à se prononcer sur l'adéquation aux statuts.

**Jacqueline Martinez.** – La parole est à Anne Hébrard.

**Anne Hébrard.** – Alors, on va peut-être aller un peu vite sur cette question, je vous rappelle qu'il y a une commission édition le 5 juin. Ce qui reste, c'est le côté légal de la chose, Sinon, on sait très bien que le statut d'autoentrepreneuriat a pris la place des Agessa. Et que, comme les Agessa, il rompt le lien de sujétion qui lie le salarié à l'employeur. C'est là le principal intérêt pour l'employeur. Après, que ce soit le travailleur qui paie ses charges, ça revient exactement au même, l'employeur paie 20% à 25% de charges. Ce qui est rompu, c'est qu'on ne fait pas partie de l'entreprise, qu'on ne peut donc pas être licencié et donc qu'on ne touche rien lorsque l'on est au chômage, etc. On est un satellite de l'entreprise et on n'en fait pas partie. Les gens qui travaillent pour les éditeurs, les correcteurs travailleurs à domicile, eux, sont des salariés, ils relèvent de l'annexe IV de la convention collective de l'édition. On a entamé un combat contre les Agessa qui commence à porter ses fruits, c'est-à-dire que les éditeurs n'emploient plus beaucoup de correcteurs en Agessa – beaucoup moins qu'avant en tout cas –, car ils savent qu'ils perdront systématiquement aux prud'hommes. Il nous manque maintenant des gens ayant le statut d'autoentrepreneur qui iront aux prud'hommes avec le soutien du syndicat pour qu'on puisse dégommer ce statut.

La commission édition est ouverte à tout le monde, elle aura lieu le 5 juin, venez avec vos idées. On en fera un compte rendu qui sera éventuellement publié dans le prochain *Cantonade*, afin que lors de la prochaine assemblée générale, nous ayons du matériel pour réfléchir et voter en conséquence, parce que sinon, le débat, on va le recommencer sans cesse. Nous sommes vingt-cinq ici présents, ce n'est pas aujourd'hui qu'on va prendre cette décision. Mais il faut qu'à la prochaine AG, on ait le matériel pour pouvoir travailler sur cette question.

Autre chose, on est maintenant, à mi-mandat du comité actuel, la prochaine élection pour le prochain comité ce sera en mars prochain. Il faut donc que les syndiqués aient dans le prochain *Cantonade*, qui paraîtra en septembre, toutes les informations pour pouvoir se positionner sur ces questions. Je fais un appel aux gens qui travaillent en édition pour qu'ils se présentent au prochain comité syndical et qu'ils prennent la tête de ce comité. Car pour le moment, il

n'y a personne – à part moi, qui ne travaille pas en édition –, qui représente l'édition, que ce soit au comité ou hors comité... J'aimerais bien que les gens qui travaillent en édition prennent leur destin en main, c'est-à-dire qu'ils investissent le comité syndical. J'ai déjà fait plusieurs appels, mais là ce sera officiel, ce sera dans le compte rendu.

Il y a déjà des TAD qui ont pris des mandats en entreprise, chez Gallimard et Gallimard jeunesse; il y a des correcteurs chez Harlequin qui ont fait un recours aux prud'hommes contre leur employeur, qui ont demandé à être requalifiés en CDI et qui l'ont obtenu. Ce qui veut dire que quand on demande l'application de son droit, on l'obtient. Surtout avec l'appui du syndicat. On a des relais aux prud'hommes, personnellement, je suis conseillère prud'homale, on commence donc à bien cerner le sujet. Il y a une loi, elle existe, il y a un Code du travail, les salariés relèvent du Code du travail, il faut s'en servir! Maintenant, je demande aux gens qui travaillent en édition d'investir les mandats du comité syndical, parce que sinon, ce sera toujours pareil, c'est quelqu'un qui parlera de façon interposée en leur nom. Il faut tenir les places au Syndicat national de l'édition, à la commission paritaire. Moi, je n'ai pas le temps d'y aller, je travaille en presse et je termine à minuit-1 heure du matin, les réunions édition ont lieu à 9 heures du matin, c'est normal, ce sont des gens qui travaillent de 9 heures à 18 heures, moi pas. De plus, ces questions sont très particulières, ce qui est gênant pour parler au nom d'autres. Voilà, je me répète, il s'agit de prendre dans ce secteur ses affaires en mains.

**Jacqueline Martinez.** – La parole à la camarade.

**La camarade.** – En fait, là, je me sens pénalisée en tant que travailleuse et en tant que correctrice, apparemment, vous vous occupez d'un combat qui est justifié, c'est normal, mais par contre, moi, en tant que correctrice, je ne suis pas syndiquée et je pourrai le faire dans quelque temps, j'espère. Je ne comprends pas trop pourquoi, parce que je suis correctrice quand même... Est-ce parce que j'ai pris un statut dont on parle à Formacom... Je ne comprends pas pourquoi je serais pénalisée en tant que travailleuse... Mais je sais qu'il y a un combat à mener... Mais de là à pénaliser des gens, s'ils sont obligés d'utiliser un outil pour être payé... Je vois pas le rapport entre l'action et puis...

**Anne Hébrard.** – D'abord, on peut mener le combat hors du syndicat, et deuxièmement, tu as démissionné du syndicat, tu aurais mieux fait d'y rester, eh oui... On peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre...

**La camarade.** – J'étais prof pendant deux ans parce que je ne trouvais pas de boulot... En plus, je ne vois pas le problème, puisque j'étais syndiquée...

**François-Georges Lavacquerie.** – Parce que tu « étais », justement...

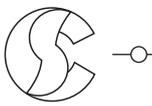
**Jacqueline Martinez.** – François-Georges, c'est à toi.

**François-Georges Lavacquerie.** – Je pense que ce débat prend un tour affectif, et c'est gênant parce que c'est une question importante. C'est une question de droits et une question de salaire. S'il s'agit de dire : « Est-ce qu'on accueille au sein du syndicat des salariés qui se font bernier parce que l'employeur leur donne un statut bidon pour ne pas reconnaître tous leurs droits? » Oui, je suis d'accord pour que les correcteurs surexploités entrent au syndicat, mais en tant que salariés. Mais je ne pense pas qu'on puisse avaliser ce statut d'autoentrepreneur en tant que tel, parce que ce serait avaliser un recul énorme. Donc, la seule façon d'accepter ces correcteurs, c'est comme pour ceux qui travaillent en Agessa ou avec des sociétés de portage, si c'est la condition pour avoir de l'argent en échange d'un travail, oui, mais à la condition de ne pas s'en satisfaire et de mener un combat pour changer cette situation. Je ne voudrais pas qu'on passe de cet accueil l'acceptation de ce statut, qui est à mon avis une régression et une façon pour les tauliers d'éviter de reconnaître certains droits et d'embaucher des gens. Et enfin, c'est quelque chose qui mérite plus qu'une intervention à la tribune et un « ah, ben oui, allez hop! on vote et c'est fini ». Et comme de toute façon, cela amène à modifier les statuts, statutairement, on ne peut pas le faire comme ça.

**Jacqueline Martinez.** – D'autres commentaires, remarques, interventions?

**Candice Chemla.** – Candice Chemla, Formacom 2001, correctrice au JO. Le statut d'autoentrepreneur, j'en avais entendu parler à Formacom, je connais des gens qui y ont eu recours pour s'en sortir, c'est compliqué, mais je suis d'accord avec François-Georges, ce n'est pas quelque chose qu'on peut discuter comme ça maintenant. Mais je suis venue là tout de suite devant vous pour m'adresser à l'équipe rédactionnelle de *Cantonade* au sujet du tiré à part. J'ai été très, très surprise d'y trouver la photographie de ma fille qui a été publiée sans mon autorisation, c'est un magnifique bébé de trois mois... Je ne vois pas ce que ça fait dans le rapport du trésorier, il me semble que pour caler une page, il y a d'autres moyens... Je ne sais pas, moi, des mots croisés, une recette de cuisine... Le jour où la trésorière m'a convoquée au titre de la commission de contrôle, il se trouve que j'étais la seule disponible pour m'y rendre, je suis venue. Cela impliquait que je venais avec ma fille, puisqu'elle était en vacances, parce qu'elle prend des forces... Je trouve que ça décourage les meilleures volontés. Voilà, je regrette tout ça, c'est tout ce j'avais à dire, je vous remercie.

**Suzanne Watelet-Riou.** – Je voudrais intervenir. Eh bien, je vais te répondre, Candice, j'étais la première



surprise. J'ai été sidérée, je l'ai découvert en ouvrant le journal. Je ne comprends pas non plus ce que cette photo fait là... J'ai même pensé que c'était un clin d'œil, un souhait, éventuellement qui viendrait de toi... Voilà, en ce qui me concerne, je suis dans la même situation que toi... Je suis désolée pour toi si ça t'a vexé, mais honnêtement, je ne comprends même pas comment elle a pu arriver là, cette photo... Qui a pu la prendre? Point d'interrogation...

[Brouhaha dans la salle...]

**Jacqueline Martinez.** – Éric, tu veux intervenir?

**Éric Zivohlava.** – C'est moi le responsable... [Brouhaha dans la salle]. Eh bien, écoute, on s'excuse, je suis désolé, on ne pensait pas que ça te chagrinerait... Ça a choqué beaucoup de gens?

**Susann Watelet-Riou.** – Moi, j'ai appris que Candice n'était pas au courant et le fait qu'elle n'était pas au courant, ça m'a... surpris en tout cas.

**Éric Zivohlava.** – Bon, eh bien, on ne publiera plus de photo de bébés [Rires...]. Voilà. On s'excuse, si cela t'a « surprise »... On le refera pas. Et s'il y a des personnes qui sont prises en photo, du Syndicat des correcteurs et des professions connexes, on leur demandera par écrit si elles veulent passer dans *Cantonade*... Voilà.

**Jacqueline Martinez.** – La présidente prend la parole. Moi, je pensais que Candice avait donné son accord, et c'est vrai que ça me gêne que cela ait été fait sans son accord. Par contre, les correcteurs, on est tous majeurs et vaccinés et on est là en connaissance de cause. La chose est très différente avec un enfant mineur.

**Annick Béjean.** – Ça ne peut pas nuire à cet enfant d'être dans *Cantonade*...

**Candice Chemla.** – Si, ça a ruiné sa semaine, parce que j'étais de très mauvaise humeur... En plus, elle a l'air malheureuse... Enfin, je sais pas... Vous avez tous des gosses, vous avez qu'à utiliser vos gosses, pas ceux des autres... Ou alors, j'aurais aimé une meilleure photo, où elle sourit, car elle sourit quand même...

**Jacqueline Martinez.** – Comme sa mère, parfois... Bien, ensuite, d'autres interventions? Oui, Philippe?

**Philippe Cols.** – Parmi les grands sujets qui ont été évoqués par notre secrétaire délégué et par Anne Hébrard, il y a la question des retraites. Je voudrais donner mon sentiment sur les négociations actuelles. Tout d'abord, celles-ci avaient été programmées depuis plusieurs années. Ainsi, une clause de revoyure était incluse dès 2003 dans le dispositif Fillon. Il s'agit que soit ébauchée dans l'urgence une

solution au problème du déficit des caisses de retraite et plus largement de celui de l'État. On y participe, sauf que ces discussions sont un point de conjoncture et non pas une discussion de fond sur le déficit du système lié à la démographie et à la manière dont les caisses sont abondées. Autrement dit, mon sentiment, c'est qu'il va se passer à l'issue des négociations, de par la volonté et du gouvernement et des syndicats, qu'il s'agisse des syndicats de salariés ou des patrons, une négociation exactement du type de celle qui s'est passée pour la prétendue fin des régimes spéciaux. Il ne s'agit donc pas de négocier la sortie d'un système pour l'entrée dans un autre, mais de négocier de façon telle qu'il n'y ait pas de perdants...

Pour rappel, la fin effective des régimes spéciaux – autrement dit, des âges autorisés de départ avant 60 ans, pour ne prendre que cet exemple parmi pleins d'autres cas particuliers – a consisté en fait à autoriser d'écrire : « Voilà, dorénavant, dans telle branche, ils partent à 60 ans comme les autres » et de négocier en retour des compléments de primes, de salaires, bref, des rentrées d'argent, suffisants pour que les personnes qui partent à la retraite plus tard ne perdent rien de manière comptable par rapport à l'avant.

On change un système en le compensant. Vous me direz que c'est d'ailleurs souvent le cas dans une négociation. Mais la mauvaise négociation, c'est quand il n'y a vraiment rien. Alors, le perdant est en colère et généralement la négociation échoue. Il y a une force par le droit, par exemple s'il s'agit du gouvernement, et puis il y a des perdants.

Mais là, nous nous dirigeons probablement vers des solutions du type dont parlent les partenaires réunis. Il s'agit de combler les trous dans la caisse et, en gros, de définir qui doit payer entre le contribuable, considéré comme extérieur, bien qu'il soit aussi dans le jeu, le salarié ou son employeur. Et on arrivera à un truc, comme on y est arrivés, en 2003, comme on y est arrivés en 2007, on arrivera à quelque chose qui, officiellement, ressemblera à une grande victoire en matière de déficit, c'est-à-dire qu'on aura réussi à éponger le déficit. Mais on ne changera rien au système.

Ça, c'est pas dur, mais le vrai problème, et il est devant nous, en particulier dans les échéanciers électoraux, c'est-à-dire dans deux ans... La manière dont on résout provisoirement le problème, cette solution trouvée, là, maintenant, qui assurera que le déficit soit moins chronique – j'y crois pas vraiment, mais bon – en est la démonstration. Il n'empêche que les comptes, en particulier ceux fournis par le Conseil d'orientation des retraites (COR, l'organisme chargé d'étudier le rapport qu'il y a entre le financement, qui est connu et les besoins, qui sont aussi connus) disent que ce système ne fonctionne plus en l'état.

Le système? Il est bon de le rappeler de temps à autre, c'est qu'une retraite – c'est-à-dire le revenu assuré à un salarié qui cesse de travailler après un certain temps – se compose, ou peut se composer, de trois parties. Une partie dite « par répartition », le régime

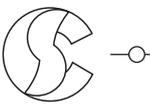
général, qui fonctionne par des cotisations sur le travail, autrement dit des cotisations dites « patronales » et des cotisations dites « salariales », qui abondent une caisse chargée de payer les pensions des gens à la retraite. Il est sûr que ce système, si la proportion entre les actifs et les retraités change, ça ne va pas aller. À le considérer seul, il faut que le montant des cotisations liées aux salaires soit au moins égal, mois par mois, à la somme totale à payer aux gens qui sont à la retraite. C'est ça, le système de répartition. Mais dans le même temps, ceux qui cotisent, les salariés, non seulement financent les pensions de retraite versées aujourd'hui, mais ils s'ouvrent pour eux-mêmes des droits à percevoir une pension lorsque, à leur tour, ils seront à la retraite. Autrement dit, la cotisation, elle sert à payer les retraites en cours et à ouvrir des droits pour les cotisants d'accéder plus tard à la retraite.

Deuxième étage, les retraites complémentaires. Ce sont aussi des cotisations, mais qui marchent au fond comme une assurance-vie. On peut dire que plus on cotise, plus on touche. Les complémentaires sont relativement en rapport avec les cotisations à l'ouverture de droits à recevoir un complément à sa pension de retraite lié à la masse d'argent qu'on y a consacrée annuellement. C'est ainsi qu'on reçoit, quand on est salarié et qu'on a une complémentaire, un état par an du nombre de points retraite qu'on a de plus que l'année précédente. Le point a une valeur, un peu comme un indice de salaire, et on sait donc exactement la somme qu'on aurait si on s'arrêtait de travailler maintenant, en plus de sa pension de retraite. Mais cette traduction en argent, en euros bien sonnants et trébuchants, de ces points, ne constitue qu'une indication provisoire. Elle ne devient réelle et complète que lorsque la retraite est complète. Autrement dit, ce système de retraite complémentaire est en fait un système de capitalisation, son service pour le salarié sera à 100% seulement si sa retraite par répartition est elle-même à 100%.

Troisième étage, la recette 100% privée. Si j'ai la chance d'avoir un salaire qui me permette de mettre de l'argent de côté, eh bien, j'en mets de côté, et l'un des services que me rendent les officines qui gèrent cet « argent de côté », que ce soient des assurances ou des banques, c'est de me proposer d'avoir, à un moment donné, une rente sur ce capital. Celle-ci s'ajoutera de façon strictement privée à ma retraite liée au régime général et à ma complémentaire. Ça, c'est un peu le beurre et l'argent du beurre, sauf que c'est pour moi tout seul, ça ne rentre pas dans ces négociations. Le but de ce système, de troisième niveau, qui n'est pas lié au salaire, est personnel et contractuel, il est lié à la montée en puissance des assurances dans le secteur de la protection sociale, ce niveau ne fait pas partie de la négociation, heureusement d'ailleurs. En revanche, les objectifs de la retraite par répartition, c'est bien d'avoir un système qui assure à l'ensemble du salariat, premièrement l'exercice d'un droit, qui est que le travail fourni donne droit à s'arrêter de travailler

avant d'en crever, mais aussi que les gens qui cessent de travailler aient les moyens de vivre et déjà, on a vu qu'en travaillant, c'est pas simple. Autrement dit, le but de ce système, c'est de fournir assez de fonds pour que la retraite soit possible. La question, c'est où trouver l'argent? Le système par répartition donne une réponse claire mais unique : l'argent est pris sur le revenu du travail – que ce soit ce qui revient au patron ou ce qui revient au salarié, et uniquement le revenu du travail, par une cotisation reversée à une caisse, qui se charge de répartir les sommes perçues entre les ayants droit (les retraités).

Cela implique que l'ensemble des revenus du travail doit être suffisant pour qu'on puisse, sans douleur, y prélever de quoi servir leurs pensions aux retraités. Le salaire, cumulé sur toute la vie, doit être tel que la part de revenu de travail du moment (celle qui est versée chaque mois) plus celle du moment de non-travail soient entièrement financées et réparties. Ce qui sous-entend que ce salaire soit suffisant pour cela. Autrement dit, la seule manière de maintenir le système de répartition, c'est de faire en sorte que la société fonctionne en privilégiant les revenus du travail. Ce qui, on le sait, n'a pas été le cas depuis trente ans... Quand on prend les données économiques, on voit que la part du capital s'est accrue aux dépens du travail : la part des revenus du capital s'est accrue de 10% et celle du travail a été abaissée d'autant par rapport à il y a trente ans. On nous parle de démographie, avec raison : plus il y a de retraités, plus il faut d'argent pour payer les pensions, et plus cette proportion est grande par rapport à celle des actifs, plus les actifs doivent avoir les moyens de financer ce coût. Compte tenu de la part du revenu du travail qu'on entend réserver pour les pensions, il y a plus d'argent à fournir que d'argent réellement fourni. Le problème est donc : est-ce qu'on peut prendre plus au revenu du travail? Prendre plus, c'est possible de deux façons : soit prendre plus longtemps la même chose, soit prendre plus pendant le même temps. Autrement dit, augmenter le temps de cotisation ou bien augmenter le montant des cotisations. Ou augmenter les deux... En faisant cela, on dit clairement que le revenu du travail doit être amputé plus qu'il ne l'est actuellement pour s'assurer que le système continue à fonctionner. Qui plus est, à l'heure actuelle, c'est déjà inexact, puisque les caisses sont déjà en déficit et que le contribuable est mis à contribution, ne serait-ce que pour que, d'un point de vue comptable, les caisses – la CNAV, par exemple – ne cessent pas de payer les retraites. Une autre solution est donc de trouver de l'argent ailleurs. Soit de revenir à une augmentation du revenu du travail, arrêter de faire que les revenus du capital augmentent au détriment des revenus du travail et par un jeu de vases communicants inverser cette tendance, après tout, ça a bien marché dans un sens, ça doit pouvoir marcher dans l'autre... Sauf que ça, évidemment, c'est une décision très politique. Ou bien on augmente les ressources comme on a vu, en



augmentant les cotisations ou le temps de cotisation, ou bien on baisse les revenus attachés aux pensions. Ça fonctionne aussi... d'un point de vue comptable : y a moins de sous, y a moins à distribuer, donc on en distribue moins... C'est aussi un choix très politique...

Maintenant, comment peut-on avoir, sur cette question, une réflexion propre au Syndicat des correcteurs et des professions connexes? Cela rejoint le débat évoqué tout à l'heure sur la précarisation en général d'une partie importante des salariés et en particulier de notre métier. On constate aujourd'hui qu'une grande partie des correcteurs ont du mal à vivre de leur salaire, voire parfois à avoir un salaire... On peut même dire qu'on a affaire à une population, notamment au début de la carrière, qui, dans sa majorité – je vais être grossier – ne participe pas au système de répartition.

Est-ce que cela doit les condamner absolument à ne pas participer à la retraite par répartition? Parce qu'ils se voient refuser un revenu salarial, cela les condamnerait donc à ne pas avoir non plus de revenu à la retraite? La vraie question est donc d'exiger, de revendiquer les fondamentaux : à savoir que le travail doit être rémunéré et que le travail doit donner droit à la retraite. Les seuils doivent impérativement permettre aux gens de vivre, pas seulement de survivre. On ne peut pas faire autrement que revendiquer le maintien des minima actuels, en particulier le minimum vieillesse, le niveau des pensions et dire qu'il y a des seuils au-dessous desquels on ne peut pas descendre et que ces seuils soient à un niveau qui permette à un retraité de pouvoir faire autre chose que seulement survivre. Mais défendre le système de répartition qui abonde ces retraites, ça veut dire revendiquer aussi que le travail des correcteurs soit rémunéré, correctement rémunéré, et que dans le cadre de ces rémunérations, il participe à l'abondement général des caisses, mais aussi à l'acquisition de droits qui permettront au système de fournir aux correcteurs à la retraite une pension.

Cette réalité est générale, disais-je. Et je ne crois pas qu'on fera l'économie dans les syndicats, au niveau national, de considérer que la priorité est le maintien du système de répartition, donc, très bizarrement, le maintien du salariat, je dis « bizarrement » parce que je pense à nos propres statuts, qui revendiquent... son abolition. Mais que si on ne peut pas inverser la tendance à l'augmentation de la part du capital et à la réduction de celle du travail, la solution de bon sens – d'un point de vue économique uniquement, budgétaire, même –, c'est d'appuyer des revendications qui consistent à étendre l'assiette des cotisations et donc à aller prendre une part des revenus du capital.

**Jacqueline Martinez.** – Eh bien moi, je ne suis pas d'accord avec toi sur plusieurs points, dont le dernier d'ailleurs. Ce qui me gêne, quand on parle de la retraite par répartition, c'est quand on dit que

les jeunes paient les retraites des vieux. C'est une facilité de langage, bien sûr, mais pas seulement, ce n'est pas du tout comme cela que marche la répartition. Mon principe, c'est que la retraite, c'est à 60 ans, qu'à 60 ans, si c'est 60 ans l'âge légal, à 60 ans, tu ne travailles plus chez un patron, mais tu continues à toucher ton salaire, voilà ce que c'est, la retraite par répartition. J'ai entendu ce matin à la radio un petit jeune qui, à Nantes, a dit (à propos des apéritifs géants interdits pour trouble à l'ordre public) : « On paye vos retraites, alors faudrait peut-être nous laisser nous amuser un peu. » On en arrive à une conception des retraites où une partie de la population paierait pour une autre, eh bien, ce n'est pas du tout comme ça : les gens qui sont à la retraite la touchent parce qu'ils sont dans un même système, ça, c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que la cotisation des revenus du capital, tu penses, Philippe, que c'est la même chose, c'est une erreur, le capital est taxé par ailleurs, mais la retraite ne doit être financée, à mon sens, que par les revenus du salariat. J'avais envoyé sur la liste de diffusion une invite à lire à ce sujet le livre de Bernard Friot qui s'appelle *l'Enjeu des retraites*, qui est très intéressant, très clair et qui explique un ensemble de choses assez formidables. Maintenant, c'est à Annick, ensuite à François-Georges.

**Annick Béjean.** – Soyons plus pragmatiques. Les retraites, c'est comme la Sécu, le trou existe d'avant la crise, et il est fabriqué. Comme pour la Sécu, l'objectif pour la partie patronale et la plupart des gouvernants, c'est d'aller vers la privatisation des soins et la privatisation de la retraite. Privatisation du système des soins, des visites, comme pour l'école... On ferme des écoles, on enlève des profs et nous nous dirigeons vers la privatisation de l'enseignement. Les retraites font partie d'un même mouvement. C'est vrai qu'il commence à y avoir un déséquilibre entre le nombre des retraités et le nombre des actifs cotisants. Il faut alors rappeler que pas mal d'entreprises ne paient plus leurs charges, sous toutes sortes de prétextes, pour éviter de couler, pour être plus compétitives, etc., ce qui indique la hauteur du manque à gagner. Que le chômage s'est imposé durablement et s'accroît avec la dernière crise. Qu'avec celle-ci, c'est maintenant même les salaires qui baissent – à l'exemple de ces pauvres Grecs. Mais moins les gens pourront consommer et plus d'entreprises se casseront la gueule et plus on licenciera de personnes! Et comme les caisses risquent de demeurer vides, quel fric pourra-t-on leur donner pour vivre? Regardez les gamins de 30 ans qui arrivent sur le marché du travail... Tout cela alourdit énormément l'avenir des retraites, d'un point de vue capitaliste, j'entends. Je ne sais pas quelles sont les solutions, à part une révolution... Brûler la Bourse, peut-être... Parce qu'il y a trop d'argent irréal par rapport à de l'argent réel et au bout d'un moment, ça ne marche plus, alors... Mais je suis plus pragmatique que ça, je regarde quelles sont

les forces en présence. Le gouvernement nous assène qu'il n'y a plus de sous. Du côté de ce qu'on appelle la gauche, Terra Nova, qui est la tête pensante économique du PS, nous affirme que les retraités sont plus riches que les actifs! C'est pas du tout la sensation que les retraités ont... Ou alors, c'est que le niveau des actifs doit être très, très bas... Oui?

**François-Georges Lavacquerie.** Désolé de t'interrompre, Annick, mais il ne reste qu'une ou deux minutes d'enregistrement, si l'on veut enregistrer le reste de l'AG, il faut faire une pause, le temps de reformater la carte.

**Jacqueline Martinez.** – Ah, c'est embêtant, ça. Bon, eh bien, on va en profiter pour faire une pause. L'AG reprend dans un quart d'heure.

[...]

*Seulement trois paragraphes de cette seconde partie ont été publiés dans le dernier numéro de Cantonade.*

**Jacqueline Martinez.** – Bien, l'assemblée reprend après cette interruption.

**Christophe Dulieu.** – Désolé, sur la question des retraites, je n'ai rien préparé, mais, j'ai quelques questions à poser. Il s'agit d'Info'com. Nous connaissons un camarade qui est parti le 31 décembre 2006 par la CATS, il était à l'époque membre du Syndicat des correcteurs et il redemande à retravailler au JO, aujourd'hui, alors qu'il est chez Info'com... Je sais pas comment ça peut se dérouler ce genre de truc...

**De la salle.** – En tant que correcteur?

**Christophe Dulieu.** – En tant que correcteur, [...] voilà, je voulais avoir le sentiment du comité là-dessus. Par ailleurs, avec le départ d'Isabelle Petit du CE du JO, on lui cherche un remplaçant, et notre problème, c'est qu'on n'est pas très nombreux, on a 6 délégués. Il y a plein de choses comme ça qui m'inquiètent bien plus – excuse-moi, Philippe – que la retraite, qui me paraît un peu loin. Par exemple, comment on fait concrètement pour continuer à travailler au niveau du syndicat et par rapport à notre métier et comment ça marche?

**Éric Zivohlava.** – D'autres questions?

**Raymond Laurent.** – Oui, je suis désolé, j'ai pas pris de notes, ça va être improvisé.

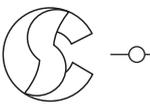
**Éric Zivohlava.** – Mais non, vas-y, l'assemblée générale, c'est fait pour ça...

**Raymond Laurent.** – Merci, oui, voilà, ce qui me paraît important aujourd'hui, c'est que, au JO, il y a quelques années, on était 99, aujourd'hui, on est 34, plus un, plus trois équivalents temps plein, dont un

équivalent temps plein qui est fidélisé. Et aujourd'hui, il y a une nouveauté, on demande que ces six personnes sortent du JO pour garantir qu'il n'y ait pas de procédures pour demander le passage en CDI, ce que nous, évidemment, on refuse, on est mis au pied du mur par la direction de la Sacijo, aujourd'hui. On nous demande aussi de faire des passerelles entre typos et correcteurs... Alors, à la limite, on n'a rien contre, si on veut, mais on a des craintes par rapport à nos équivalents temps plein... Après, on a des formations qu'on nous a demandé de suivre, organisées par Formacom. Bon, c'est toujours bon à prendre... Mais je me suis renseigné auprès des typos et ils suivent exactement la même formation que nous, à Bobillot, donc, avec ces formations, on se retrouve – typos et correcteurs – à faire exactement le même travail... Donc, je me pose des questions.

**Éric Zivohlava.** – Pour la question du camarade évoqué, j'ai posé la question au secrétaire d'Info'com. Celui-ci m'a informé qu'il n'avait jamais été adhérent d'Info'com. Dont acte.

Pour ce qui concerne la Sacijo, les différents points, mutualisation, effectifs, etc., sont évoqués depuis une dizaine d'années, des accords datant de 2006 ayant formalisé le tout. Des accords d'effectifs dans une entreprise qui ont fixé par catégorie le nombre de personnes nécessaires à la production, donc, pour les correcteurs, c'est trente plus un. Ce qui veut dire trente plus un en termes de piétons, c'est-à-dire de gens qui sont embauchés en CDI. Donc, c'est sur la base de cet accord, qui est contraignant pour tous, que les négociations ont lieu. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est le constat qu'il y a de facto un sous-effectif, pour ce qui est de la correction, dans l'ensemble de l'entreprise. C'est dans cette réalité qu'une mutualisation des tâches est évoquée. Mais je le répète, cette mutualisation des tâches ne vient pas de 2010 ou de 2009, mais est évoquée depuis une dizaine d'années. Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes essaye de résoudre la question du sous-effectif de facto par une négociation à la hausse de la permanence. Mais pas par des embauches tant que nous restons au-delà des accords de 2006, ce qui est le cas. D'autre part, un ensemble de correcteurs sont absents de l'entreprise pour maladie. Il faut distinguer les deux types de malades : il y a ceux qui sont en congé thérapeutique, mais toujours dans l'entreprise, et ceux qui sont malades et sont passés ou vont passer en invalidité deuxième catégorie, ceux-là ne se trouvent plus dans l'entreprise. Nous comptons enfin de possibles départs en retraite – des personnes qui doivent partir mais qui ont retardé leur départ. Quand on additionne le tout, on est dans un constat de sureffectif, de sureffectif en nombre, même si de facto, on est en sous-effectif : quand il faut des correcteurs à tel endroit, il n'y en a pas. À notre demande d'un accroissement de l'appel à la permanence, la direction nous a demandé non pas des passerelles mais si nous serions d'accord



pour que des personnels issus de la Sacijo et de la Dirjo, après formation, éventuellement à Formacom – et nous souhaitons que ce soit à Formacom – puissent, à des moments de surcharge, faire des travaux de correction. En regard de cela, nous avons demandé et obtenu que les correcteurs qui seraient, eux, bridés par la technique pour faire leur métier de correcteur ou de rédacteur-réviseur puissent avoir une formation et acquérir eux-mêmes une polyaptitude. Cette négociation porte donc pour eux sur le fait de pouvoir exercer leur métier de correcteur ou devenir rédacteur-réviseur sans en être empêchés techniquement.

Il a été évoqué pour la Dirjo la possibilité de passerelles, c'est-à-dire des personnes qui deviendraient correcteurs pour faire de la correction. Ça, c'était tout à fait envisageable, c'était, parce que cela dépendait de l'acceptation de leurs chefs de service, puisqu'on n'échappe pas aux règles internes de la Sacijo. Et qu'alors effectivement, on nous oppose d'autres questions d'effectifs. En effet, un chef de service ne va pas de gaieté de cœur admettre que pour d'autres tâches que la correction, il se trouve en sous-effectif. C'est une négociation que nous avons accepté d'entamer mais qui n'a pu avoir lieu en raison du refus de l'autre partie.

Donc, nous espérons un accord global d'ici à septembre. Pour cela, nous irons voir en juin la direction pour qu'elle nous donne une réponse par rapport à la possibilité d'évolution des correcteurs dans l'ensemble plus large qui a été créé le 1<sup>er</sup> janvier, qui est la Dila, pour voir s'il y a pour eux la possibilité, à travers leur expérience de correcteur ou de rédacteur-réviseur, d'accomplir d'autres tâches, ce qui permettrait un dégagement des effectifs, peut-être par rapport à notre sureffectif sur le papier, et en termes de polyaptitude dans l'entreprise elle-même, la Sacijo. C'est ça les discussions qui sont en cours. La demande de la direction – qui est très ferme là-dessus –, qui concerne l'ensemble des permanences de la Sacijo, c'est de fragiliser l'ensemble des permanenciers, de faire en sorte qu'il n'y ait plus de gens qui travaillent à temps plein, mais que ces personnes doivent sortir légalement, après avoir signé les contrats d'usage, de manière régulière, de l'entreprise. Pour cela, ils s'appuient notamment sur les problèmes rencontrés avec le camarade évoqué tout à l'heure, ajoutés à d'autres cas connus dans le passé. Mais plus sérieusement, chacun se trouve face à une recomposition au niveau de l'entreprise Sacijo et, au-delà d'elle, de la Dila, puisque cette entreprise fait partie d'une sous-direction, et c'est dans le cadre de la réduction des effectifs des fonctionnaires que les revendications sont portées. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier dernier, quand un camarade a été fidélisé – bien que cela était prévu, accepté, que cela avait été négocié depuis maintenant deux ou trois ans et ficelé – eh bien, pour que cela soit effectif, il a fallu encore faire le forcing jusqu'au bout... Que quelqu'un soit fidélisé, pour l'administration française, c'est devenu très, très difficile.

Voilà. Est-ce que j'ai oublié quelque chose ?

**De la salle.** – Tu peux préciser au sujet de la sortie des équivalents temps plein ?

**Éric Zivohlava.** – Alors, il y a une demande, ce n'est pas une demande d'ailleurs, c'est une exigence : ce qui nous a été dit par la direction, c'est qu'il fallait que l'ensemble des permanenciers ne travaille plus à temps plein et que si nous maintenions notre position de faire travailler une ou des personnes à temps plein, celle(s)-ci seraient sortie(s) de la Sacijo, c'est une attitude claire, nette et précise. Et là-dessus, nos camarades d'Info'com nous ont mis en garde de ne pas fragiliser l'ensemble des permanenciers de l'ensemble des catégories en jouant ce jeu-là. Face à cette réalité qui touche l'ensemble des permanenciers de l'entreprise, sachons raison garder. C'est-à-dire, concrètement, comme on l'a fait déjà dans la réunion du collectif correcteurs du *Journal officiel*, et c'est pour ça que c'est très important que ce collectif soit actif, comprendre l'échéancier, comprendre ce qui va nous arriver dans les deux prochaines années dans le mouvement de baisse des effectifs. Celle-ci se traduisant par des départs en retraite, des départs de l'entreprise pour cause de maladie. Et de ce point de vue-là, il est raisonnable de penser que nous pourrions encore, d'ici à la fin 2012, arriver en deçà de ce chiffre fatidique de trente et un. Cette prévision est tout à fait raisonnable.

Est-ce que vous avez d'autres questions sur ce sujet ?

(Lire page 20, Cantonade n° 219)

**Annick Béjean.** – Bon, s'il n'y a pas d'autres questions, on va peut-être passer au vote du rapport d'activité, non ?

[Brouhaha dans la salle.]

**Éric Zivohlava.** – Je souhaiterais, avant que nous ne votions le rapport d'activité, revenir sur la question des retraites.

Notre devoir collectif, une des raisons fortes de notre association, c'est d'insister, revendiquer, pour l'insertion des correcteurs dans un système de retraite par répartition. Et de se montrer vigilants sur comment cela se passe concrètement...

Ainsi, la durée de cotisation de ces travailleurs qui sont précarisés. Ce n'est pas du tout une question en l'air, une discussion de salon. Il revient au Syndicat de participer à une définition d'un cadre collectif. Comment notre association, notre syndicat, se pense pour les prochaines années, pas simplement pour faire une motion et dire voilà ce qu'il faut – plus souvent ce qu'il faudrait – faire... Pas simplement pour constater et informer que telle personne peut adhérer à tel dispositif et telle autre non. Mais d'abord afin de se dire : qu'est-ce qu'on veut ? Qu'est-ce qu'on veut défendre et comment on

s'organise pour cet objectif? Débattons-en à notre prochaine assemblée générale au début octobre, afin de sortir de cet état général d'indécision et de contradiction. C'est ainsi que nous élargirons nos revendications, car celles-ci ne sont pas seulement celles des correcteurs, pas seulement celles issues d'un secteur d'activité qui est fragilisé, où des correcteurs et des travailleurs à domicile sont fragilisés. C'est l'ensemble des salariés qui se trouve face à cette redéfinition du salariat. Dans les revendications de la CGT d'aujourd'hui et de demain, nous devons avoir notre voix. Porter ses revendications sur les retraites, que nous avons publiées dans le dernier numéro de notre bulletin, c'est aussi s'interroger dessus. Ainsi, dans les dix propositions de notre confédération sur la retraite, on peut lire à la quatrième que le financement des droits et garanties pour lesquels nous nous battons sera acquis en allouant 6,1% supplémentaires du produit intérieur brut aux retraites. La part des richesses créées dotant le système des retraites passant progressivement de 12% à 18%. Ainsi, nous propose-t-on, ce système fonctionnera... jusqu'en 2050! Cela nous convient-il? Ou bien est-ce qu'on pense que c'est absolument impossible? Ou bien qu'il faut réfléchir ensemble aux implications

sociales – la transformation de la division du travail et la transformation politique – que ces chiffres impliquent? Mais ne pouvons-nous pas déjà craindre, et exprimer ces craintes, qu'au mieux, cela ne concernerait – comme l'a expliqué Philippe Cols – qu'un certain nombre de « salariés protégés » – protégés dans le sens de leur appartenance à une industrie particulière, porteuse, capable de verser des cotisations et les fameux points de retraite complémentaire, voire d'abonder à des retraites spéciales? Cette nécessité de se questionner afin d'afficher notre engagement par une politique syndicale rejoint en plein la défense de notre métier, de nos métiers, puisque ces derniers s'exercent maintenant avec des outils qui sont multiples tant du point de vue conventionnel que professionnel, et que donc nous défendons des personnes qui auront du mal à arriver à une retraite pleine dans ce type de pensée, ce type de solutions. Merci de votre attention.

**Jacqueline Martinez.** – Le rapport d'activité est mis au vote. Qui est contre? Personne. Qui s'abstient? Personne. le rapport est adopté à l'unanimité. Il n'y a rien à ajouter. Pas de questions? Il est 16 h 48, l'assemblée générale est close.



### Nouvelles brèves de la presse

#### « Les Echos » imprimés à l'imprimerie du « Monde » par décision de justice jusqu'en 2012

« Les Echos » demandaient au tribunal de bénéficier des gains de productivité de l'imprimerie du « Monde » soit sous la forme de réparations, soit sous celle d'une rupture de contrat (et donc d'avoir la possibilité de choisir son lieu d'impression - l'imprimerie nouvelle du « Figaro » étant souvent évoquée).

Le tribunal a considéré qu'« afin de porter cette apprécia-

tion, il est nécessaire de placer en perspective les circonstances qui ont présidé à la conclusion du contrat et la façon dont il s'est déroulé jusqu'à ce jour [et que] ce contrat constitue une pièce fondamentale de l'équilibre économique et éditorial des deux groupes de presse que sont « Les Echos » et « Le Monde ». La durée initiale de 10 ans de ce contrat répond aux impératifs technologiques et traduit l'engagement des cocontractants l'un

à l'égard de l'autre. Ce partenariat qui doit être équilibré et loyal et ce, dans la durée, repose, pour l'essentiel, sur l'exécution par l'imprimerie du « Monde » de prestations techniques de qualité et ponctuellement délivrées et pour « Les Echos », d'engagements de volumes et d'en payer le prix convenu ».

Ce que constate le tribunal qui conclue que l'essentiel étant respecté, il déboute « Les Echos ».

# Assemblée générale

ordinaire du 2 octobre 2010



L'assemblée commence devant 26 personnes.

**François-Georges Lavacquerie.** – Bonjour, nous sommes le 2 octobre 2010, il est 13 h 30, l'assemblée des correcteurs est ouverte. Le quorum n'étant pas atteint, par respect des statuts, l'assemblée générale est repoussée d'un quart d'heure. La salle fermant à 17 heures, les débats s'arrêteront au plus tard à 16 h 30.

**François-Georges Lavacquerie.** – Il est 14 heures, après la suspension de séance, l'assemblée générale des correcteurs du 2 octobre est ouverte. Petit point technique, on n'entend pas les interventions de la salle, donc il faut venir à la tribune si vous voulez que vos interventions soient audibles sur l'enregistreur. Et puis, n'oubliez pas de préciser votre nom avant d'intervenir, car les copains qui décryptent la bande ne connaissent pas toutes les voix. D'abord, il faut élire un président ou une présidente de séance, qui ne peut appartenir au comité. Y a-t-il des volontaires ?

**Annick Béjean.** – Annick Béjean, si vous voulez bien.

**François-Georges Lavacquerie.** – Bien, tout le monde est d'accord ? Pas d'autre candidat ? Non ? Bon, Annick Béjean est donc présidente de séance. Annick, c'est à toi. Tu viens à la tribune ?

**Annick Béjean, présidente de séance.** – Bonjour. Vous avez vu que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été publié seulement en partie, donc on ne peut le voter en l'état. Pour le procès-verbal, nous attendrons donc la prochaine assemblée générale afin de procéder à son vote. L'ordre du jour de l'assemblée générale d'aujourd'hui est le suivant : admissions, radiations, rapport de la trésorière, rapport d'activité du secrétaire délégué, questions diverses.

**Éric Zivohlava.** – Bonjour. Nous comptons une admission orale : Halima Lakel, qui est correctrice à *la Gazette de Sète*.

**De la salle.** – « De sept » ? Le chiffre ?

**Éric Zivohlava.** – Non... « De Sète », c'est au bord de la mer. Il y a un poète qui y est né...

**Philippe Cols.** – ... Et qui y est mort.

**Annick Béjean.** – Bon, il y a un vote sur cette admission... Si quelqu'un est contre, il faut le dire... Qui est contre ? Personne ? Bon, l'admission de Halima Lakel est votée. Bien, alors, le rapport de la trésorière, maintenant...

**Éric Zivohlava.** – Ce rapport n'est obligatoire qu'une fois par an, il y aura un rapport plus

conséquent à la prochaine assemblée générale. J'évoquerai ce point dans mon intervention

**Annick Béjean.** – Nous écouterons donc le secrétaire délégué rendre compte de l'activité du comité syndical.

**Éric Zivohlava.** – Je vous lis le rapport oral d'activité, qui est le complément du rapport écrit que vous avez pu lire dans le numéro de *Cantonade*, celui que vous venez de recevoir.

Commençons par des excuses. Nous n'avons pas été en mesure de publier l'intégralité de la retranscription de notre dernière assemblée générale. Elle le sera avec celle d'aujourd'hui dans le prochain numéro de *Cantonade*. Nous ne pouvons donc voter que sur ce qui a été publié jusqu'à ce jour. Comme vous le constatez, nous avons prévu aujourd'hui de doubler le supermoderne magnétophone, pardon, l'enregistreur numérique – cause de nos malheurs – par un modeste appareil antédiluvien. Cela afin d'être certains d'enregistrer cette assemblée d'une manière ou d'une autre. Et nous reconnaissons volontiers avoir été vaincus par la technique...

Bien... Notre assemblée générale d'aujourd'hui est dominée par l'actualité, celle d'une mobilisation générale contre le projet de réforme des retraites décidé par le gouvernement. Aujourd'hui, une manifestation a lieu un samedi afin de démontrer ce que beaucoup savent depuis plusieurs mois à travers d'autres journées nationales, à travers des arrêts de travail : qu'une grande majorité de nos concitoyens s'opposent à l'injustice des choix du gouvernement.

Nous nous proposons de faire court dans cette assemblée et de nous diriger dans l'après-midi, ensemble, vers le cortège de la manifestation parisienne. Le départ se trouve par chance juste à côté, place de la République.

Avec ce mouvement contre les retraites, un changement s'est opéré et ce en moins d'une année. Tout d'abord, cette réforme a permis de cristalliser, de mettre bout à bout, tant des insatisfactions que des réflexions face à la crise économique qui nous a été imposée. Celle de la désorganisation du travail, et ce à l'échelle mondiale. Le dossier des retraites permet à beaucoup de se réunir non pas dans un simple ras-le-bol, dans un sentiment de « cette fois-ci, trop c'est trop ! », mais dans la volonté de proposer, d'imposer, une alternative à ce qui apparaît de plus en plus comme imposé par les intérêts égoïstes de certains, voire carrément leurs incompétences.

Oui, les choses changent. Il y a un an, certains à gauche, PS, CFDT, Verts, etc., commençaient à évoquer la nécessaire adaptation aux contraintes budgétaires afin de repousser l'âge légal de départ, les 60 ans. Un petit refrain de modernisme, de réalisme, de constat sur l'allongement de la durée de la vie, et déjà le mot « débile » était employé pour qualifier la phrase « partir à 60 ans ». Et bien, aujourd'hui, cette borne-là

semble s'imposer à tous. Aux partis comme aux syndicats, comme aux mutuelles et autres associations.

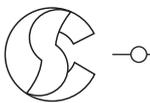
Au Syndicat des correcteurs et des professions connexes, il nous revient de définir un type de pensée et de revendication, une politique syndicale en somme. De le faire en regard des besoins de nos jeunes (et moins jeunes) adhérents et à leurs difficultés actuelles et futures quant à ce qui concerne l'exercice de leur métier (qui se déroulera de moins en moins dans des situations « assises » – dans un salariat à statut sous forme de conventions collectives favorables, voire comme fonctionnaires).

Notre position quant aux retraites, au syndicat, cela a été d'abord de réaffirmer l'âge de 60 ans comme borne de départ et, surtout, de désigner le temps de l'activité, entre 16 et 60 ans, comme la période des cotisations où, pour tous, chaque activité et événement de la vie professionnelle – formation, apprentissage, chômage, maladie – doit générer des trimestres pour une retraite pleine minimale pour tous.

C'est parce que la productivité de tous augmentera que les salaires augmenteront pour tous et que nous éviterons ainsi une sélection « naturelle » entre ceux « capables » d'être « autonomes » sur le marché de l'emploi et « les autres ». La pire des discriminations.

Mais nous avons voulu également affirmer que les difficultés quant aux cotisations, c'est déjà aujourd'hui dans notre métier que certains les vivent. Que la retraite par répartition n'est pas si naturellement en soi juste. Qu'elle a pris forme dans une période de l'histoire qui a fait place à une autre période de l'histoire, dont l'organisation mondiale du travail a changé et continue à le faire, et ce structurellement. Qu'il faut donc pouvoir, majoritairement, imposer à nouveau d'autres choix, où tous se retrouvent parce que déjà, ils sont justes, ces choix-là. C'est ainsi que nous éviterons la division, déjà en marche, entre ceux qui peuvent et qui pourront aspirer à une retraite – si minime et si fragile soit-elle, au passage – et ceux qui n'ont ou n'auront pour horizon que le simple minimum vieillesse. La charité des temps modernes, en somme.

Une politique syndicale qui s'appuie sur les travaux de notre confédération afin de se développer. Ainsi, la proposition d'une Maison des retraites. Il s'agit de permettre une évolution dans le temps ? Certes. Mais nous voulons affirmer que c'est l'action syndicale sur les conditions de rémunération, et notamment contre la précarisation, qui peut rendre crédible le déplacement proposé par la CGT de plusieurs points de produit intérieur brut dans les caisses des retraites. Ou plutôt, puisque ce déplacement induit un sacré changement dans l'organisation du travail tout entier, consacrons-nous donc à ce dernier plutôt que de poursuivre des raisonnements plus politiques, plus logiques, plus radicaux, à l'allure plus attirante certes, mais qui se révèlent et faillibles et limités, voire démagogiques. Et qui en tout cas ne peuvent répondre à



notre question : « *C'est quoi l'organisation du travail entre les humains entre 16 et 60 ans ? Et l'association des travailleurs y peut-elle quelque chose ?* »

### La période 2010-2011

Tout apparaît fluctuant dans le monde de l'écrit. C'est ainsi que nous vivons au rythme des restructurations, des ventes, des aides diverses de l'État, notamment pour des plans sociaux. J'évoquais la nécessité de faire court, j'éviterai donc de répéter ce que vous pouvez lire dans le rapport d'activité écrit.

Je laisserai tout d'abord à Anne Hébrard le soin de vous informer sur le secteur de l'édition. Une commission de l'édition vient de se tenir à la Bourse du travail ce matin à ce sujet.

De même, je laisserai aux camarades retraités la parole afin de vous informer de leurs réflexions tant sur leur évolution que sur celle du syndicat.

Chaque semaine donc, une information nouvelle. Tout semble désormais mouvant en presse. Après avoir acheté *le Monde*, le patron de Free annonce pouvoir investir dans *la Tribune*, après l'avoir déjà fait dans *Terra Eco*, *Mediapart* ou encore *Bakchich*.

Pour le rachat du *Parisien*, le favori Bolloré vient tout juste de céder cette place au propriétaire du *Figaro* qu'une offre ferme et mieux-disante d'un troisième compère s'annonce, celle du propriétaire de *la Voix du Nord* et du *Soir* adossé à un fonds de placement puissant. Leurs arguments sont similaires à ceux avancés lors de la vente du *Monde* : « *continuité de la ligne éditoriale* », « *indépendance de la rédaction* ».

Nous devons dans ce mouvement général continuer à négocier des accords d'effectifs afin de positionner nos mandants dans tous les titres. Une commission de la presse sera convoquée prochainement, l'information, nous l'espérons, étant alors plus complète.

### Positionnement du syndicat

Il s'agit aujourd'hui pour les adhérents du syndicat d'évoquer tant un calendrier prochain que des choix pour demain. Le calendrier ? Ce sont deux dates. Le 31 décembre 2010 comme limite afin de déposer sa candidature aux élections du prochain comité syndical. Le 26 mars 2011, pour le jour où les résultats seront annoncés lors de notre prochaine assemblée générale.

Onze élus qui devront animer un syndicat renouvelé. Je vous l'annonce, le syndicat ne peut plus et ne doit plus continuer comme il le fait aujourd'hui. Nous ne sommes plus un syndicat de la presse quotidienne, ou de la presse en général, mais un syndicat professionnel où nous défendons nos mandants (y compris dans la presse quotidienne nationale, bien sûr).

Nous devons changer parce que tout et tous changent autour de nous. Aurions-nous dû le faire déjà ? Certainement. Il y a une bonne dizaine d'années déjà, c'eût été magnifique. Mais c'est aujourd'hui que cela s'impose. C'est ainsi.

Tout change autour de nous et pas seulement pour nous, pour tous. Le prochain comité syndical devra s'organiser différemment, autour de champs d'actions simples : fonctionnement du syndicat, expression d'une politique syndicale à travers ses publications – afin d'évoquer notamment les questions de la précarité –, défense juridique de ses mandants, relais des élus syndicaux militant dans des secteurs divers. Nous avons les moyens économiques de cette politique. Nous pouvons dire qu'un déficit raisonnable peut s'envisager sur plusieurs années afin d'assurer cette réalité syndicale. L'argent des cotisations, venu de celles des aînés pour une bonne part, doit servir, aujourd'hui et demain, à rétribuer le travail de nos avocats et assurer notre fonctionnement minimal.

Les syndicats du Livre avaient réussi ensemble, unis, à former un tout capable de répondre organiquement à toutes les questions touchant à l'entreprise. L'affaiblissement constaté de tous, les divisions, un secteur professionnel instable, tout fait que notre syndicat peut et doit se concentrer sur ses possibilités réelles d'action, notamment militantes – celles-ci expriment son intérêt mieux que tout –, plutôt que de continuer à défendre une structure globale, d'organisation globale.

Voilà. Pour se présenter aux élections du comité syndical, il est nécessaire d'être à jour de ses cotisations, de compter trois années de présence au syndicat, d'envoyer une lettre de candidature avec ou sans profession de foi et de l'envoyer à notre adresse, soit à notre adresse mail, [correcteurscgt@yahoo.fr](mailto:correcteurscgt@yahoo.fr), soit de la faxer à notre numéro, avant le 31 décembre 2010 à minuit.

Mais place maintenant au débat. Merci de votre attention.

**Annick Béjean.** – Et tout d'abord, le rapport d'Anne.

**Anne Hébrard.** – Anne Hébrard, secrétaire hors comité de la commission édition. Nous nous sommes réunis ce matin pour la commission édition avec des correcteurs travaillant dans ce secteur, qu'ils soient syndiqués ou pas. Je m'efforcerai d'être brève... Donc, des actions aux prud'hommes sont engagées. J'invite la nombreuse assemblée présente à venir le 5 octobre prochain au tribunal des prud'hommes de Paris, 27, rue Louis-Blanc, métro Louis-Blanc, Paris X<sup>e</sup>. Nous attaquons Editis pour paiement en Agessa, et j'espère bien que ce sera la dernière fois, parce que tous les jugements vont dans le même sens et que les recours aux Agessa sont systématiquement condamnés. Je compte beaucoup sur les piétons de presse, parce que les travailleurs à domicile (TAD) sont ceux qui sont isolés par essence, puisqu'ils travaillent chez eux et ne se connaissent pas. J'aimerais bien que les piétons de presse, qui ont une certaine sécurité – pour ne pas dire une sécurité certaine, grâce au syndicat, ne l'oubliez pas –, viennent nous soutenir de temps en temps. Les

rotos de SIP, les membres de la Filpac, tout le monde est invité. Ces procès concernent tous les salariés.

Ce matin, nous avons évoqué les prud'hommes, mais aussi la question des mandats. Depuis toujours, j'insiste pour que les TAD prennent des mandats dans les entreprises, parce que c'est le seul moyen pour qu'ils se fassent entendre dans la durée, donc avec des résultats tangibles. C'est bien beau de se fédérer, de se regrouper, mais nous sommes faibles et divisés. Le mieux, c'est de suivre la voie légale, de se fédérer, ensuite de se présenter et de harceler son comité d'entreprise pour que les questions qui intéressent les TAD soient posées lors de ses séances, et par la suite, dès que l'occasion se présente, de se présenter aux mandats de délégué du personnel et de membre du comité d'entreprise ou de membre de la délégation unique lorsque c'est le cas. Ainsi, déjà, le TAD cesse d'être invisible aux yeux de ses collègues, mais aussi de la direction, il fait partie de l'effectif, il est dans leurs pattes. Il leur pose des questions et il demande des réponses. Après, il peut faire intervenir l'inspection du travail, le syndicat, etc., il y a tout un tas de manettes sur lesquelles on peut agir. Nous avons deux entreprises où cela s'est passé comme cela. Il s'agit d'abord de Wolters Kluwer, où Maryvonne Bernard, qui est une TAD (et qui travaille pour eux), nous rapporte que depuis qu'il y a une élue TAD au comité d'entreprise, les choses ont beaucoup bougé, on parle d'eux à chaque réunion. Il y a aussi Gallimard, où il y a des représentants depuis six mois et où une des élues nous disait que là aussi, les choses avaient bougé et qu'en réunion de délégués du personnel, il arrivait qu'on pose une question sur un correcteur TAD et que si c'était la seule question à l'ordre du jour, eh bien, c'était comme ça. Du coup, elle voit que la position des gens par rapport aux TAD évoluait : « *Tiens, ils sont là, ah, c'est des emmerdeurs, mais on va peut-être leur donner raison, parce que sinon, ils nous lâcheront pas.* » Donc, après, pour faire un peu avancer le Schmilblick, on a évoqué diverses possibilités, notamment sur la liste édition, qui compte 180 personnes – qui, je l'espère, relaient l'information – et où, en tout cas, ça discute activement. Diverses pistes ont été évoquées : ainsi, créer une commission plus restreinte qui s'occuperait de contacter tous les TAD pour savoir qui travaille où, sous quel statut – autoentrepreneur, salarié, en Agessa, etc. – , puis de savoir si plusieurs ne se trouvent pas dans la même entreprise. Cela afin qu'ils se fassent des mini-listes et qu'ils se concertent entre eux. Sinon, on a relancé l'idée de la coquille d'or. En pointant du doigt non pas un ouvrage en particulier, mais plus généralement une maison d'édition qui ne ferait pas appel aux services de correcteurs... Donc, si vous des pistes, n'hésitez pas à nous contacter... On fera peut-être un livre d'or, après, ce qu'on peut faire, c'est lors de la distribution des prix aller faire des distributions de tracts au Goncourt, ou au Renaudot, des choses comme ça... Il suffit de peu de monde et ça peut être très efficace avec tous les journalistes qu'il

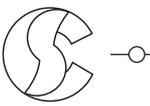
y a. On va envoyer un courrier à l'Asfired, pour leur dire que leur formation... C'est Christophe qui a fait la lettre. Ils proposent des formations et c'est un organisme patronal... C'est ainsi dire tout simplement l'école du Syndicat national de l'édition. Ils proposent des formations aux... futurs non-salariés! C'est un piège pour engluer les mouches et nous, on ne s'y retrouve pas du tout... Donc, on va leur signaler cet état de fait.

Sinon, qu'est-ce qu'il y avait? On a aussi parlé du Salon du livre et du Salon des métiers du Livre, ce sont des pistes à explorer, pourquoi pas y faire des distributions de tracts... On avait évoqué la possibilité d'y louer un stand, mais là, c'est hors de prix et on ne peut pas se le permettre. Voilà, alors, les deux points positifs, ce sont les mandats dans les entreprises, dans celles où il y en a, les gens en sont fort satisfaits, j'insiste sur ce point, c'est une manière de devenir beaucoup plus visibles... et efficaces..., et puis les actions qu'on va entreprendre pour les TAD. Donc, rendez-vous mardi 5 octobre au tribunal des prud'hommes, et si nous sommes moins de cent, je remets mon mandat... Non, je plaisante...

**Annick Béjean.** – J'interviens pour les retraités et préretraités, plus précisément comme l'actuelle secrétaire de cette section.

Je souhaite revenir sur les déclarations d'Anne mais en partant d'un autre bout. Que cela soit pour les actifs comme pour les retraités, le sentiment, c'est d'assister dans notre fédération à des luttes dont les enjeux semblent tourner autour de la presse. Sur un fond fait de régression et de manque cruel de moyens militants, de personnes ne s'investissant pas suffisamment. Et ce quels que soient le syndicat, la catégorie, l'âge. Dès lors, tout le monde semble s'observer du haut d'un magot plus ou moins conséquent, d'un « trésor de guerre » constitué dans un temps jadis, celui d'une autre presse. Et une des questions qui se posent c'est de savoir si l'on a les moyens de « tenir ». Que des vagues de nouveaux adhérents finissent ou pas d'arriver passe au second plan. C'est un peu la pensée qu'a eue l'actuel secrétaire de la Filpac alors qu'il gérait la Chambre syndicale typographique parisienne, devenue Info'com CGT. Cette logique induit un changement pour tous les syndicats : que les meilleurs qui peuvent durer gagnent tout ce qui restera in fine. Tans pis si ce camarade me gourmande, mais cela implique que nous devons, nous correcteurs, abandonner à d'autres le soin de s'occuper des postes professionnels où nous sommes légitimes, des maigres postes qui resteront.

Cette issue nous impose de changer. Comment, dans ce futur-là, fait de syndicats d'entreprise, où nous constituerons une minorité, où plusieurs structures rivales ont déjà fait acte de candidature afin de négocier pour « *tous les salariés* » au nom de la CGT avec les directions, comment continuer d'agir? Si l'on regarde déjà aujourd'hui les différents exemples,



chaque discussion nous est défavorable. Et pendant le temps, le temps de leurs discussions, nous, nous disparaîtrions...

Donc, l'idée à laquelle nous pensons depuis un moment, c'est que nous avons à agir par secteur professionnel. Ainsi celui de l'édition, où Anne dynamise ceux qui veulent lutter contre le changement à la fois professionnel et statutaire de leur métier. Des personnes y prennent des responsabilités. Un secteur comme la presse périodique emploie énormément de monde, avec des salaires pas nécessairement désagréables. Ici, il faut souvent s'adapter, savoir accomplir plusieurs tâches, diverses, parfois à la manière d'un homme-orchestre. Nous souhaitons que les adhérents de ces catégories, de ces territoires, de la presse périodique, de l'édition, du monde du Web, de la publicité, prennent leur place dans l'effort futur du comité syndical. Que nous nous décentrions de la presse quotidienne nationale. Qui pour moi se trouve en pleine panade syndicale.

Pour ce qui concerne les retraités, peu de « nouveaux » entrent dans la section. Celle-ci, comme toutes les sections de retraités, vieillit inexorablement. Et cela fait dix années que j'en suis responsable. Je ne tiens plus à aller dans des congrès afin qu'une partie des discours évoque notre présence, qu'on nous offre une pendulette fabriquée en Chine comme cadeau... Cela fait peur. J'accompagnerai encore pendant une année la relève, les nouveaux candidats, mais nous ne nous faisons aucune illusion. L'Union fédérale des retraités est peu appréciée par la direction actuelle de la Filpac. C'est une génération ancienne, des personnes qui chantent volontiers *l'Internationale*, qui ont leurs marques dans la Résistance, dans un esprit révolutionnaire. Et s'il est évoqué que la Filpac se dissolve elle-même dans une fédération plus vaste, englobant d'autres secteurs, notre sort risque d'être réglé au passage. Aurons-nous alors toujours le droit d'écrire ce que bon nous semble dans notre canard? J'ai eu un moment le sentiment qu'il était devenu inutile d'appartenir à ce monde syndical où un certain cynisme est devenu la règle, où certains responsables ne cachent même pas leur volonté d'accompagner la destruction des anciennes structures. J'en étais arrivée là, y compris sur la question des retraites, où il n'y a pas de quoi être très content de ce que font les centrales syndicales. On nous roule dans la farine. Et là, ce qui m'inquiète le plus, ce n'est pas le sort des retraités mais celui des actifs. La section des retraités n'a plus guère de poids sur l'évolution de la CGT, l'intérêt des retraités, c'est donc de soutenir les actifs, surtout aujourd'hui où partout nous constatons un grand vide syndical, un grand vide de militants.

En ce qui concerne les retraités, nous devons maintenir un lien entre des camarades éparpillés dans toute la France, qui ont perdu leur compagne ou compagnon, qui affrontent la maladie d'Alzheimer, des choses comme cela. Tout en gardant un peu d'audience, sans pour autant se faire d'illusions. Lorsque nous

intervenons dans *Ensemble*, nous arrivons à toucher beaucoup de monde. C'est ce qu'André Collard et moi faisons, après André Devriendt, il est souhaitable que les nouveaux élus continuent cet effort même si nous savons, comme je viens de le dire, que nous connaissons une évolution parallèle à celle des actifs.

Nul ne connaît pour les actifs la marge de manœuvre qui leur restera, mais ce dont nous pouvons être sûrs, c'est que plus ils sortiront de la gestion pure d'un syndicat qui se moule sur la structure ancienne de la presse quotidienne nationale, plus ils en disposeront. Un redéploiement concret dans différents secteurs avec des élus peut faire un tabac. Évidemment pas seulement pour les correcteurs. Nous avons à nous positionner dans une branche professionnelle, dans les métiers de l'édition. Je suis sûre que la solution se trouve là. Nous ne nous trouverons plus confrontés, dominés, par des syndicats d'autres catégories, un appareil fédéral. Je ne vois pas d'alternative à cette nécessité de nous changer.

En ce qui concerne les retraites. Je disais qu'ils nous roulent dans la farine parce que l'essentiel n'est pas la seule question de l'âge de la retraite, ce qui est essentiel, c'est le nombre d'années pendant lesquelles on peut cotiser. Je suis d'accord avec Éric Zivohlava afin d'avoir comme revendication première de pouvoir compter les années de chômage, les années de formation et autres événements de la vie. Ce n'est pas la faute des gens s'ils n'ont pas de boulot. Ce sont les capitalistes qui organisent et on nous fait payer toutes les conneries des banquiers! L'histoire des retraites, ce n'est carrément pas moral. Et quand en plus vous voyez comment les syndicats font défiler les gens... Je n'ai pas compris pourquoi les centrales n'ont pas commencé leurs journées d'action par un samedi afin de partir d'une base large. Il est connu que ce n'est pas facile de faire grève dans le privé. Moi, je ne la sens pas bien cette affaire... Pourquoi avoir attendu une certaine lassitude avant de faire défiler le samedi? Je trouve cette décision très dangereuse.

D'autre part, il faut quand même dire les choses qui fâchent. En ce qui concerne les retraites, on sait que la base des syndicats, ce sont les fonctionnaires et les régimes spéciaux – EDF, la SNCF, etc. Mais ces salariés, leur retraite est calculée sur les six meilleurs mois, pas les derniers, les meilleurs, alors que dans le privé, c'est calculé sur les vingt meilleures années...

**De la salle.** – Vingt-cinq!

**Annick Béjean.** – Oui, bon, les vingt-cinq meilleures années, on n'en est plus à ça près... Mais de cela, nos dirigeants syndicaux ne veulent pas en parler. Et je n'évoque même pas le problème des femmes... Mais si on veut mettre les choses à plat, y a pas de raison que pour nous aussi, ça ne soit pas les six derniers mois! Et ces régimes spéciaux, ils sont quand même très intéressants. Mais de cela, il n'est pas question

d'en parler, parce qu'ils constituent la base du syndicat... C'est ce que j'appelle l'aristocratie ouvrière. Cela donne l'impression que l'attaque contre les retraites dans le privé n'est pas la raison essentielle de la mobilisation des confédérations. Mais plutôt, que c'est lorsqu'il a été question des fonctionnaires que le secteur privé a acquis de l'importance à leurs yeux. Mon sentiment était alors de lassitude, celui du constat que les fonctionnaires demandaient notre aide après nous avoir laissés tomber. Tout cela pour dire que cette organisation reflète plus l'expression d'intérêts catégoriels, voire personnels, plutôt qu'une lutte pour l'égalité de tous devant les retraites. On attaque les régimes spéciaux, les gens défilent. Les salariés de la SNCF ne sont pas attaqués, ils ne défilent pas. Beaucoup de salariés du privé ont du mal à faire grève et les défilés ne sont pas assez importants. L'impression, c'est que les confédérations font tout à l'envers, que leur base, ce ne sont pas les petits c... du privé mais ceux des régimes spéciaux et les fonctionnaires. Et que dès lors, le discours selon lequel il faut moraliser le projet du gouvernement tombe à côté, que rien n'est mis à plat du côté syndical.

Il n'y a pas de raison que des gens qui cotisent aussi longtemps gagnent moins que d'autres... Tout ça parce que les syndicats sont plus impliqués dans certains secteurs que dans d'autres. Je trouve ça absolument dégueulasse...

De plus, nous n'avons pas assez mis l'accent sur l'environnement des réformes. Ainsi de la médecine du travail. Cela fait belle lurette qu'elle n'est plus à la disposition des travailleurs, mais voilà que les nouvelles dispositions légales la mettent sous le contrôle direct des patrons. Qu'il s'agit pour ces médecins de maintenir au travail les salariés sans se préoccuper de ce qu'ils deviennent trois jours après le début de leur retraite!

Sur ces points, peu de réactions dans la presse, dans les syndicats. Et encore ce constat, celui que si notre CGT agit, c'est dans le but de faire « comme la CFDT » afin de devenir l'interlocutrice des patrons et du gouvernement. Sommes-nous, à l'instar de nos camarades de la CFDT, devenus un syndicat de « propositions »? Du style « *Vous défilez, on s'occupe du reste* », « *Vous rentrez à la maison et vous nous faites pas "ch..."! Laissez-nous patouiller avec les patrons et le gouvernement pour le meilleur qui soit.* »?

Au syndicat des retraités, une majorité partage cette analyse en raison du fait que nous sommes une vieille génération bercée par les discours issus de la Résistance, notamment du programme de son Conseil national. Aux nouvelles générations de trouver de nouvelles méthodes et d'éviter de retomber dans les mêmes erreurs, c'est-à-dire d'imiter des formes de mobilisation qui ont déjà fait la preuve de leur échec.

À mon avis, nous connaissons une certaine déconfiture syndicale et j'espère que les jeunes générations vont en tenir compte afin de faire autre chose... Quelque chose qui marche mieux, parce qu'on peut

dire qu'on est une génération qui a perdu... On a perdu. Et on fout les jeunes dans la « m... » quand on voit ce qu'on leur a préparé, spécialement la génération de Mai 68... Cette génération très prometteuse n'a pas laissé grand-chose aux nouvelles générations, alors j'espère qu'un jour ils vont se révolter plutôt que de passer leur temps à regarder les vitrines et à consommer... Voilà, ce que je voulais vous dire.

Afin de résumer l'action des retraités, j'ajouterai que si peu leur chaut à la fédération ou la confédération de ce que nous pouvons bien penser ou faire, cela constitue aussi une adaptation de leur part à l'air du temps. Aujourd'hui, tout est individualisé. Il s'agit de donner le pouvoir à une personne et puis de commenter ses actes comme ceux d'une personnalité. On donne le pouvoir au président de la République, on donne le pouvoir à des secrétaires de confédérés, on donne le pouvoir à un secrétaire, toujours général, de fédération. C'est pareil dans tous les syndicats, le secrétaire, c'est lui qui décide de tout... Chez les correcteurs, nous avons toujours essayé d'éviter ce travers. Voilà pourquoi ce serait bien de trouver une structure à plusieurs têtes. Afin d'assurer un fonctionnement optimal à l'ensemble, ce serait bien qu'il n'y ait pas un camarade responsable qui décide de tout mais une espèce de direction à plusieurs têtes... Aujourd'hui, avec l'absence de militants que nous connaissons depuis plusieurs décennies, c'est le secrétaire qui se cogne tout... Nous devons fonctionner d'une autre façon... Je sais que cela n'est pas très sympa ce que je vous raconte, mais il faudrait vraiment être très con pour être très optimiste en ce moment. [Brouhaha dans la salle.]

**Annick Béjean.** – Bon, le débat est ouvert. Ne soyez pas timides...

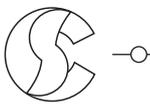
**De la salle.** – On ne devait pas aller à la manif?

**Annick Béjean.** – Elle démarre dans une heure, avec le retard habituel, nous avons un peu de temps...

**François-Georges Lavacquerie.** – La manif part à 14 h 30, il y a beaucoup de monde... Le temps qu'elle démarre et qu'elle arrive par ici, ça fera bien 15 h 30... Quelqu'un veut intervenir à la tribune?

**Sophie De Kayer.** – Bonjour. Je suis travailleuse à domicile, TAD, dans l'édition. Je voudrais juste faire une réflexion par rapport aux six derniers mois pour le calcul de la retraite. Ce n'est pas tellement avantageux, comme nos revenus sont irréguliers, si les six derniers mois, on n'a pas fait grand-chose, ça ne va pas être terrible... Sur les vingt-cinq meilleures années, je suis bien d'accord que c'est contestable, mais les six derniers mois, je ne crois pas que ce soit la panacée...

**De la salle.** – Les six meilleurs mois, alors...



**Annick Béjean.** – Oui, c'était les six meilleurs mois, c'est moi qui me suis trompée là-dessus...

**François-Georges Lavacquerie.** – Oui, mais ça se comprend facilement, puisque les fonctionnaires, par définition, ne sont pas au chômage. Je vous rappelle qu'actuellement, au moment où les gens partent en retraite (en moyenne à 61 ans), il y a en 40% qui ne sont déjà plus au travail.

**Philippe Cols.** – Philippe Cols...

**François-Georges Lavacquerie.** – ... Nouveau retraité.

**Philippe Cols.** – Non, non, pas du tout, il n'est toujours pas à la retraite, Philippe Cols... Et d'ailleurs, je ferai peut-être une intervention là-dessus, même si c'est un peu prématuré, puisqu'on n'a pas encore de texte de loi arrêté sur une éventuelle réforme des retraites... C'est vrai que ça pose des problèmes dans des accords de préretraite, sur d'éventuels prolongements d'âge en particulier, mais bon, ce n'est pas le sujet... Mais je voulais intervenir sur deux points. Un, sur les retraites et faire une mise au point, à propos du dossier spécial retraite dans *Cantonade*, page 23. C'est dans le dernier alinéa, sur les problèmes d'âge. On s'est laissés piéger par cette expression qu'on entend et qu'on lit à propos de la réforme sur la retraite à taux plein : « *l'âge auquel on a droit à une retraite à taux plein* », c'est une expression fautive, en fait à l'origine, c'était 65 ans, c'était l'âge auquel la retraite était obligatoire, mais effectivement, c'est l'âge auquel on peut essayer d'arriver au taux plein...

**Anne Hébrard.** – Auquel on pouvait...

**Philippe Cols.** – Auquel on pouvait... En effet, c'est un des propos du dossier, effectivement, ce rallongement ne fait que décaler le problème dans une zone d'âge où déjà, il est très difficile de travailler. S'il s'agit bien de chômage, il y a des obtentions de trimestres via les indemnités chômage, mais lorsqu'on se retrouve hors droits, ça ne fait que décaler dans le temps un manque à gagner pour la retraite. Voilà le premier point. Il va donc falloir que j'essaie de ne plus employer dans mes propos cette expression qui est, bien sûr, fautive. En revanche – si la loi passe en l'état, mettons les choses au pire –, cela voudra dire qu'il faudrait revoir les textes sur le travail, en particulier dans le Code du travail sur l'âge limite du travail lui-même, si l'on doit réécrire le Code, il faut souhaiter qu'on n'ait pas à le faire.

Le deuxième point n'a rien à voir. Le mari de Carmen, comme on se plaisait à l'appeler – puisque je suis un Gentilléen –, est décédé, son enterrement avait lieu hier, c'était un enterrement très émouvant...

**Annick Béjean.** – Tu y étais ? Je ne t'ai pas vu...

**Philippe Cols.** – Bien sûr, au nom du syndicat, avec un autre Gentilléen, un peu plus célèbre chez nous, M. Michel Muller, l'ex-secrétaire de la fédération. On était fort nombreux, il y avait pour moitié des gens du Livre, vu qu'il était cliché, et pour moitié des Gentilléens, vu qu'il était le mari de Carmen... C'était un moment assez émouvant, et c'est – comme tu le disais, Annick –, une génération qui disparaît.

**Dominique Bouyahia.** – Bonjour, Dominique Bouyahia, du *Journal officiel*. Il y a quelques mois, le Syndicat des correcteurs avait organisé une journée de réflexion sur l'avenir du syndicat. On en était resté au fonctionnement, aujourd'hui, à entendre Annick Béjean, il semble que la question soit réglée. D'un côté, on abandonne à leur sort les salariés des entreprises de presse, puisqu'on ne peut rien faire, puisque d'autres syndicats sont beaucoup plus puissants, qu'ils prennent toute la place et qu'effectivement, je constate au *JO* qu'ils ne laisseront aucune marge de manœuvre aux correcteurs qu'ils phagocytent et vont finir par faire disparaître... Et de l'autre, un repositionnement sur d'autres catégories professionnelles qui sont, elles, montantes, qui n'existent pas d'aujourd'hui, puisque c'est un sujet qui a été abordé plusieurs fois au syndicat de différentes façons, à la fois à la tribune et de façon pratique, quand des salariés dans la presse périodique ont essayé de s'organiser. Bon, c'est une question récurrente, mais le syndicat, jusqu'à aujourd'hui, ne leur a jamais – enfin, c'est mon analyse –, ouvert la porte. Il ne s'est jamais donné les moyens d'un repositionnement. Aujourd'hui que le syndicat n'est plus que l'ombre de lui-même et qu'il ne veut pas mourir, ce qui peut se comprendre, en vertu du principe que tout organisme persévère dans son être, il entend se repositionner sur d'autres catégories professionnelles. Mais je pose la question : d'abord, n'est-il pas trop tard ? Et ensuite, a-t-il des moyens pour le faire ? Voilà ce que je voulais dire.

**Christophe Versailles.** – Pour rebondir sur ce qu'a dit Dominique, je ne sais pas si c'est au syndicat de se repositionner comme cela, mais il faut essayer. Mais c'est aussi aux gens qui travaillent en édition d'arriver au syndicat, parce qu'il faut reconnaître une chose aussi, c'est que les gens qui sont au comité syndical travaillent dans la presse. On ne peut donc pas leur demander de connaître à fond les problèmes de l'édition. Bon, il y en a qui ont travaillé dans l'édition, c'est fréquent. Moi, j'ai fait Formacom en 2007 et je vois mes camarades de promo : au début, ils commencent à travailler en édition et puis ils vont en presse périodique. Mais c'est vrai qu'il y a quelque chose à faire avec ce syndicat dans l'édition, mais il faut aussi que les gens qui sont aux manettes – enfin, au moins quelques-uns – fassent partie de l'édition. Pour moi, c'est une chose essentielle, c'est logique, on ne peut demander à des gens de presse de s'occuper de l'édition. Ils peuvent le faire, mais, bon... On parle beaucoup de l'édition

en ce moment au syndicat, mais je pense qu'il faudrait s'occuper aussi de la communication, car il y a beaucoup de correcteurs qui travaillent dedans, et on parlait, tout à l'heure de la presse périodique. Dans la presse périodique, comme le rappelait Annick, on leur demande de tout faire, ça aide pour trouver un travail, mais après, quand on vous demande de faire de la maquette – ça m'est arrivé, c'est ma formation –, il faut expliquer que le temps de travail, c'est trente-cinq heures, qu'on n'a pas le temps de tout faire... Qu'on ne va pas bosser soixante-douze heures. Et que quand on a fait une mise en page, eh bien, on ne peut pas faire en même temps une correction d'épreuve, parce que, en tant que maquettiste, on fait des conneries, c'est normal, c'est pour ça qu'il y a des correcteurs...

**Annick Béjean.** – Oui, c'est le biais des patrons de réaliser des économies et de rendre plus rentables les professionnels. Avec cette contradiction qu'à la limite, ils se moqueraient du résultat et notamment des fautes... Mais tu le sais bien mieux que moi...

**François-Georges Lavacquerie.** – François-Georges Lavacquerie, permanencier. Sur l'édition, effectivement, il faut que le syndicat soit présent dans l'édition et il faut que les correcteurs qui travaillent en édition se syndiquent, et au Syndicat des correcteurs et des professions connexes. Mais il existe une différence en général entre eux et ceux de la presse. Ces derniers travaillent en équipe, il y a même parfois déjà un collectif, c'est le cassetin. Et ce collectif fonctionne avec d'autres collectifs, qui peuvent regrouper d'autres catégories issues du Livre. Tous avaient à leur disposition un outil qui était très pratique, qui était le paritarisme, à savoir que les négociations se faisaient dans un cadre réglé entre les tauliers et le syndicat du Livre. Alors, c'est un modèle qui est en crise, c'est très clair, les plans sociaux ont vidé la mare, il n'y a plus beaucoup de poissons, mais ce mode de fonctionnement, qui a été très rentable puisqu'il a permis à des ouvriers d'être payés comme des cadres, il avait sa logique, dans un système qui est celui de la presse. C'est-à-dire que vous vous arrêtez de bosser un jour et le patron perd tout de suite beaucoup d'argent. La réalité est autre en édition. Il n'y a pas de collectif, il n'y a pas de système paritaire pour les négociations avec les tauliers, il n'y a pas non plus un syndicat tout-puissant, et puis surtout, vous pouvez faire grève tant que vous voulez, ce n'est pas comme quand un quotidien ne paraît pas et sa publicité avec. Donc, le syndicalisme en édition, c'est pour nous quelque chose de radicalement différent, à inventer si l'on ajoute les récents changements du secteur.

Quant aux gens qui travaillent en presse périodique, est-ce qu'ils travaillent spécifiquement comme correcteurs? Pas vraiment. Ils travaillent en tant que Maître Jacques, ils font un peu tout... Un travail nommé le plus souvent « secrétaire de rédaction »...

Et il se trouve que ce sont les secrétaires de rédaction qui sont dans la ligne de mire des tauliers en ce moment. Cela trace des limites objectives.

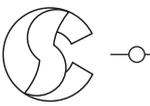
**Annick Béjean.** – Il reste vingt-cinq minutes pour les interventions.

**Éric Zivohlava.** – Les choses changent, mais l'impression tirée de ce qui se dit à la tribune dans les assemblées générales, c'est plutôt la répétition de sujets, et ce depuis plusieurs années, voire de nombreuses années. Le positionnement du syndicat, sinon son évolution, c'est, je ne sais plus, en 1991 ou 1993 que nous connaissions ce genre de débats. Déjà alors, certains constataient que le système du Livre dans la presse se finissait et qu'il fallait inventer autre chose. Différentes thèses s'affrontaient, où il était question du monde du journalisme, de syndicat national, de positionnement dans la fédération, voire la confédération, de nos liens historiques avec la Chambre syndicale typographique parisienne. L'édition était un sujet de plainte pour ceux qui estimaient l'investissement du syndicat pas suffisant dans ce secteur. Seule différence complète, il était question du labeur, secteur où l'existence du prépresse, voire de l'ensemble, est sorti du champ syndical. Alors, le secrétaire labeur montait péniblement à la tribune annoncer les tristes nouvelles, celles des entreprises ayant fermé leurs portes depuis la dernière assemblée générale. Se rapprocher du monde du journalisme, ou simplement accentuer notre alliance avec le SNJ-CGT, notamment dans la presse périodique? Il était possible d'adhérer aux deux structures, qu'il y ait des responsables d'une structure au comité syndical de l'autre. Il s'agissait d'évoluer, déjà.

**Dominique Bouyahia [de la salle].** – À propos d'évolution, il semble que des choses aient été décidées et que le syndicat laisse tomber le JO... [Brouhaha...]

**Éric Zivohlava.** – Pardon? Je vais répondre... Mais d'abord, sur ces questions que nous nous posons, je tenais à dire que rien n'est nouveau. Que nous avons connu depuis vingt ans la tentation de continuer comme si de rien n'était. Pour tous. Mais pendant ce temps-là, nous avons évolué comme collectivité. Déjà, parce que l'ensemble évoluait, et surtout parce que de nouveaux adhérents étaient confrontés à une organisation du travail intégrant Internet, à de nouvelles définitions tant des métiers que des processus de production. Voilà.

Pour ton intervention, Dominique, je ne te cache pas être un peu étonné. Parce que je crois que le comité actuel est soucieux de s'occuper du *Journal officiel*. J'espère qu'on s'en occupe bien, et si on s'en occupe mal, il faut nous le dire et pourquoi... Mais le Syndicat des correcteurs et des professions connexes au JO, c'est d'abord des syndiqués, des personnes qui ne sont pas simplement des correcteurs



et pas simplement des gens qui une fois qu'ils sont en pied n'éprouvent plus le besoin d'être syndiqués. C'est valable pour tous les salariés de cette entreprise, d'ailleurs.

Deuxièmement, le syndicat est constitué par des personnes qui occupent des mandats, c'est-à-dire qui forment un collectif dans l'entreprise et qui sont capables de prendre en main des dossiers et de les mener à bien. C'est à partir de là, en tenant compte de ces réalités afin de les confronter à d'autres, régionales ou d'autres titres de presse, que nous avons défini une politique syndicale et que nous avons essayé d'avancer dans un contexte qu'on connaît quand même tous bien... Arrêtons de nous plaindre que d'autres équipes syndicales d'autres syndicats fonctionnent, de manière critiquable ou pas, pour venir poser la sempiternelle question de ce que fait pendant ce temps-là le Syndicat des correcteurs. Au JO, nous, dont toi comme militant, essayons de faire. Que cela porte sur l'évolution du métier – dans un avenir... toujours futur avec la réalité de l'administration, plus concrètement avec la mutualisation –, sur la formation ou sur la question de l'emploi, qui dépasse la simple application d'accords signés aujourd'hui. Même si nous sommes attentifs qu'ils soient respectés. Nous en sommes là aujourd'hui. Mais pas seulement les correcteurs. Il n'y a pas à ce sujet un face-à-face direction-correcteurs, mais bien une redéfinition des réalités de l'entreprise pour tous ses salariés. Nos accords, mais les autres aussi, seront-ils respectés à la lettre en 2011, 2012, 2013? Le temps où il suffisait d'envoyer un courrier à l'allure très officielle pour le remplacement de telle personne n'est plus. Il est devenu nécessaire qu'une délégation syndicale agisse continuellement et qu'une délégation du comité syndical se déplace assez régulièrement dans l'entreprise.

Donc, l'évolution du Syndicat des correcteurs, ce n'est pas du tout pour l'instant – et je pense que ce ne sera pas le cas non plus en 2011-2012 – un abandon de la presse quotidienne nationale, non, non, non. Je te réponds, moi, par rapport au secrétariat, tu disais : *v« Il semble que des choses aient été décidées... »* Eh bien, je te réponds au nom du secrétariat : Non, rien n'a été décidé au sens de rupture et d'abandon. Ce que nous disons, c'est que la forme du syndicat en tant que syndicat global, ayant réponse à tout, parce que syndicat du Livre, parce que fraction d'un tout qui lui-même a réponse à tout, eh bien, c'est fini. Nous n'en avons plus les moyens... Et ce n'est pas s'autoflageller que de dire cela, personne d'autre n'en a les moyens autour de nous; aucune autre section, aucun autre syndicat n'a réellement les moyens de sa politique – et il faudrait étendre sûrement ce constat aux directions des titres. On constate autour de nous beaucoup plus d'affichage qu'autre chose. Alors que nous, on ne soit pas très bon dans l'affichage, O.K. L'affichage, on laissera ça à d'autres, les plaquettes bien rutilantes...

Pour ce qui concerne l'opposition à la réforme des retraites et le positionnement du Livre. On constate au

sein de la CGT pour notre secteur une certaine incohérence. Pour le prépresse et le monde du journalisme, c'était pour le SNJ-CGT des appels à la grève pour ses mandants mais sans entraver la parution pour les quotidiens. Et ce alors que la grève était menée dans d'autres médias. Pour le Syndicat général du livre et de la communication écrite, des appels systématiques à la grève et ce, quelle que soit la position des autres salariés. Chacun fait selon ses intérêts, son entreprise, son secteur. Des adhérents à la CGT réagissent donc différemment selon qu'ils travaillent dans le prépresse, la distribution ou une imprimerie. Nous constatons des déclarations non suivies d'effet ou l'inverse... Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a appelé constamment à des assemblées générales d'entreprise en direction de tous les salariés afin d'exposer notre opposition et décider ou d'un débrayage ou d'un arrêt de travail. Cette position était adoptée par les uns ou les autres selon leur positionnement dans telle ou telle entreprise. L'utilisation de la grève pouvant être soit dénoncée soit approuvée...

Mais cette incohérence s'est retrouvée au niveau fédéral. Lorsque nous demandons au Comité inter du livre parisien si un soutien à un mouvement de grève est envisageable par la fédération, il nous est répondu que pour celle-ci, des assemblées générales peuvent déboucher *« jusqu'à une non-parution »*. Cette distinction sémantique semble devenue habituelle chez nos dirigeants. La fédération nous signale un lundi négocier un texte peut-être interconfédéral dont nous serions chargés d'imposer la publication pour le lendemain mardi en lieu et place d'une grève de vingt-quatre heures. Ce texte devait donner le point de vue commun de toutes les confédérations. À sa place, la Filpac nous enverra un mail le vendredi à 16 heures de cette même semaine. C'est un appel à la grève au niveau national pour le lundi matin suivant!

Ces imprécisions sur les raisons mêmes d'une mobilisation sont celles d'un secteur tout entier. Il est devenu mouvant et chacun ne sait plus trop comment faire. Ainsi, les adhérents de SIP dans les imprimeries. Ils ont en face d'eux des patrons qui pourraient leur dire : *« Ce serait bien si vous vous décidiez pour la grève le même jour que le Syndicat général du Livre, et si vous ne faites pas grève le même jour que vos camarades, ce serait mieux, puisque depuis un an on fait des statistiques pour savoir quel est le taux d'audience de nos journaux électroniques, pour l'instant, cela se faisait sur vingt-quatre heures, alors si cela pouvait se faire pendant quarante-huit heures, cela serait pas mal. »* Il y a dix ou quinze ans, les mêmes se lamentaient puis invoquaient la liberté de la presse, parfois les deux, avant d'écrire dans leurs titres que la productivité salariale et la publicité annuelles s'accommodaient bien de *« quelques jours »* de grève. Ces exemples de grève de vingt-quatre heures que le Syndicat du Livre savait alors mener pour des dossiers précis semblent révolus en dehors du seul secteur de la distribution. La conséquence? L'incapacité de mener à bien une politique syndicale pour l'ensemble d'un secteur

avec comme répercussion que chacun va chercher à tirer la couverture à lui.

À ce propos, il s'agit d'évoquer la réalisation du plan social dit Imprime, qui prend du retard, même s'il y a une date butoir, le 31 décembre 2011. Mais aujourd'hui, ce dont il est question quasi ouvertement, ce sont des « départs volontaires » – pour ne pas dire « licenciements » – de jeunes dits « juniors », des trentenaires. Le temps ne joue plus en faveur de l'emploi, où quand un plan social traînait, c'était à la fin les patrons qui remettaient un peu plus d'argent sur la table pour que les « vieux » partent enfin et qu'il y ait tout de même moins de salariés. Nous sommes passés au chantage absolu, sur les uns et sur les autres. Les uns contre les autres, puisqu'il est possible de comparer les « efforts » de chacun.

C'est dans ce contexte qu'il nous faut évoquer l'évolution du Syndicat des correcteurs et des professions connexes. Nous avons pris la décision à la dernière assemblée générale de se réunir une journée afin de réfléchir à l'évolution de notre organisation. Nous étions trop peu nombreux et il n'existe pas aujourd'hui de base suffisante pour s'appuyer dessus. Ce à quoi le comité est arrivé aujourd'hui, à cette assemblée générale, c'est que le prochain comité syndical doit fonctionner sur des champs d'activité : le droit, l'édition, la presse périodique, la presse quotidienne. Nous devons, à travers des pôles d'activité, nous trouver de manière concrète plus près de nos mandants.

Le droit? C'est la défense des mandants. Dans l'édition et dans les autres secteurs. Le syndicat se doit d'agir et de se prononcer à travers ses publications. Pour cela, un pôle organisationnel doit assurer le travail minimal nécessaire au fonctionnement de l'organisation. Il s'agit de s'entendre aussi là-dessus.

Mais aussi, il nous faut repenser les raisons de notre association, la base du syndicat. D'abord à travers notre métier, qui reste et restera. Dans des champs différents, sous des conventions différentes, mais qui restera un métier de la presse, de l'écrit. Rien n'est désespérant, nous ne tenons pas un discours de « no future ». Nous disons simplement qu'il faut adapter notre outil à nos capacités militantes, d'intervention, sinon, nous risquons la panne, déjà dans notre environnement immédiat, la CGT et les autres syndicats. Le moment est venu de réaliser ce changement.

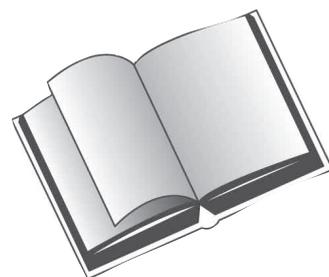
Pour les retraites. C'est un dossier qui nous intéresse beaucoup. Il traite de plein de choses. Et déjà du syndicalisme, du début du syndicalisme, de son apparition comme association de salariés. Aujourd'hui, il ne s'agirait plus seulement de dire « salariés », « travailleurs », mais aussi « inactifs », « étudiants », « chômeurs », de toucher plein de types de personnes en âge de travailler qui n'ont plus d'emploi et cela durablement dans notre monde. Et donc, ce monde du travail qui se fragmente pose la question de la responsabilité des syndicats. En 1950, la CGT était ce qu'elle était – et je ne trouve pas qu'elle était plus révolutionnaire, excuse-moi Annick, qu'aujourd'hui

– mais elle représentait (mais en avait-elle réellement les moyens?) tout le monde du travail, l'ensemble du monde du travail. Aujourd'hui, comme tu l'évoquais avec les régimes spéciaux – qu'il ne s'agit pas de pointer du doigt –, ceux qui ont obtenu des avantages sont puissants dans la confédération. La CGT ne représente plus aujourd'hui qu'une partie du monde du travail organisé, et évidemment tout d'abord ses mandants. Ce n'est pas anecdotique, mais un engrenage où, quand on y entre, il faut en être conscient. Ainsi IG Metall, en Allemagne, qui, dans le même temps que ce syndicat négocie un accord d'augmentation des salaires pour les salariés, ceux qui n'ont pas été licenciés, marchande l'augmentation de quelques euros pour les chômeurs de longue durée. Du moins ce syndicat, le deuxième d'importance outre-Rhin après Ver.di, se mobilise-t-il sur ce sujet du minimum social pour la défense des métiers, puisque la loi, dite « de retour à l'emploi », Hartz IV supprime cette réalité afin d'obliger quiconque à accepter n'importe quelle activité à temps partiel à partir d'une trentaine de mois d'indemnités de chômage. Il y a deux mondes qui se profilent, un constitué par ceux qui ont perdu leur emploi et l'autre par les ceux qui sont toujours « dans la course », les « activités » remplaçant les « métiers ».

Dans le même temps, il est possible de noter les heurs et malheurs possibles de cette loi, ainsi pour celui qui lui a donné son nom au cadre général, M. Hartz. Un ancien responsable... d'IG Metall. Cette personne a pris deux ans de prison pour corruption et autres joyusetés, mais ce qui est important, c'est la logique de négociation qui prévaut aujourd'hui dans le « sozial ». Même si monsieur Hartz avait été honnête, cette logique de négociation aurait tout emporté, pour la négociation de la force de travail avec exclusion incorporée et non plus pour la défense du monde du travail dans son entier. Et c'est peut-être avec ce dossier des retraites aujourd'hui ce qui est en train de se jouer pour le long terme. Ces réorganisations ne font que commencer et nous, là-dedans, nous avons quelque chose à dire... Et pas seulement pour des trentenaires, car nous rencontrons déjà des cas concrets de camarades plus âgés en difficulté en ce qui concerne les cotisations et autour des retraites. Merci.

Annick Béjean. – Nous disposons encore un quart d'heure. Pourrions-nous évoquer les questions diverses, s'il y en a? Par expérience, celles-ci se révèlent souvent « bizarres », prennent même l'allure d'ovni... Pas de questions diverses?

**François-Georges Lavacquerie.** - Il nous reste à voter le rapport d'activité. Qui est pour? [Tous les présents se prononcent pour.] Qui est contre? Personne. Qui ne prend pas part au vote? Personne. Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité. Personne ne désire plus prendre la parole? Il est 15 h 15, l'assemblée générale du Syndicat des correcteurs et des professions connexes est close.



## Rapport sur l'édition

Chers camarades,

### Agessa

L'année a plutôt bien commencé pour les travailleurs à domicile, puisque Editis, par l'intermédiaire de sa filiale Place des éditeurs, a été condamné pour rémunération en Agessa (Sécurité sociale des auteurs) par le conseil de prud'hommes de Paris. Ce jugement figure en annexe de ce rapport.

Il n'empêche, il apparaît après une minienquête à destination des journalistes qui suivent nos aventures, que les Agessa sont encore répandus, alors que les condamnations de Gallimard, Scallit et Editis devraient persuader les éditeurs d'arrêter ce mode de rémunération totalement illégal pour un correcteur et maintenant sanctionné systématiquement par les prud'hommes, nous y veillerons.

Sur la liste des mauvais élèves figurent notamment Belfond, Jean-Claude Gawsewitch (Balland), Cassi, Albin Michel Jeunesse, Verdier et Lonely Planet.

Le correcteur payé en Agessa perd ses droits différés (maternité, maladie, chômage) et surtout le plus lointain mais le plus important par les temps qui courent, le droit à la retraite pour la période qu'il aura travaillée sans être salarié, ce qui peut représenter des années sans points retraite, donc des années

supplémentaires à devoir travailler. Celui qui est spolié de cette manière et attaque son employeur aux prud'hommes se verra réintégré dans ses droits. Le syndicat l'assistera et sera systématiquement partie intervenante à son côté.

### Le statut d'autoentrepreneur

Le salariat, qui est le statut conventionnel du correcteur, sur site comme à domicile, est battu en brèche de plus en plus souvent et celui d'autoentrepreneur est maintenant quasi exigé par des éditeurs auprès de ceux qui veulent vivre de leur métier en tant que travailleurs à domicile.

Là aussi, nous avons repéré certains des éditeurs qui veulent se débarrasser de leurs salariés, et des droits de ceux-ci, pour leur vendre les mérites de l'indépendance et du « démerde-toi-tout-seul » : Hermann Éditeurs, Édilivre (rémunération comprise entre 10 et 11 euros de l'heure), Actes Sud, PUF, Albin Michel, dont Magnard, exigent le statut d'autoentrepreneur.

À ce propos, lisons ci-dessous la réponse du secrétaire d'État chargé du Commerce aux questions à l'Assemblée nationale, source également citée par Christophe Versailles dans son argumentaire ci-contre, mais qu'il est essentiel d'avoir en tête afin de bien cadrer légalement le pourquoï de l'autoentrepreneuriat.

### Contrats de mission des autoentrepreneurs : gare aux abus des entreprises

Le secrétaire d'État chargé du Commerce a indiqué dans une réponse ministérielle du 12 octobre 2010 que les entreprises qui utiliseraient le statut d'autoentrepreneur à des fins détournées risquent une requalification des contrats de mission en contrats de travail.

Il apparaît que certaines entreprises utilisent des autoentrepreneurs pour couvrir l'externalisation abusive de salariés ou le recrutement de faux indépendants.

Les autoentrepreneurs sont des travailleurs indépendants. Ils doivent donc, pour exercer leur activité, conserver la maîtrise de l'organisation des tâches à effectuer, ainsi que de la recherche de la clientèle et des fournisseurs.

Tel n'est pas le cas de personnes, salariées ou engagées dans un processus de recherche d'emploi, à qui l'on demande de se déclarer comme autoentrepreneur alors qu'elles travaillent en pratique sous l'autorité de leur ex-employeur ou de leur recruteur. Dans ce cas, la relation contractuelle peut fort bien être requalifiée en contrat de travail.

Est considéré comme salarié celui qui accomplit un travail pour un employeur dans un lien de subordination juridique permanent. Il est défini comme « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné ».

Les personnes victimes d'externalisation abusive d'emploi salarié en autoentrepreneur peuvent introduire devant le conseil des prud'hommes une action en requalification de leur contrat de mission en contrat de travail, avec les conséquences suivantes :

- le paiement des salaires et heures supplémentaires ;
- l'octroi de dommages et intérêts ;
- le paiement des cotisations sociales du régime général pour toute la durée de la relation contractuelle.

Le secrétaire d'État a précisé que le fait de maquiller sciemment une relation salariale en contrat d'entreprise ou de régie ou en paiement en honoraires de prestations de service ponctuelles ou régulières, pour échapper à ses obligations d'employeur, est équivalent à faire travailler un salarié de façon non déclarée ou sous-déclarée. Il est donc constitutif du délit de travail dissimulé (C. trav., art. L.8221-6, II).

Source : Rép. Liebgott n° 76 823, JO 12 octobre 2010, AN quest. p. 11 146, C. Caillaud, publié le 11 novembre 2010

Le syndicat envisage d'envoyer un courrier aux Urssaf leur indiquant, convention de l'édition à l'appui, que ce statut est illégal pour des correcteurs, qui devraient être salariés, même s'ils ont plusieurs employeurs.

Le syndicat assistera celui ou ceux qui veut(lent) faire requalifier devant les prud'hommes sa(leur) relation de travail comme autoentrepreneur en contrat à durée indéterminée de salarié.

## Harlequin

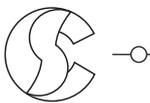
À l'heure où ces lignes seront chez l'imprimeur, les « 7 » d'Harlequin seront passés en bureau de jugement, qui a eu lieu le 8 février. Pour mémoire, sept correcteurs travailleurs à domicile pour Harlequin, sur vingt-deux, ont engagé un recours aux prud'hommes contre leur employeur, qui, à l'origine, les rémunérait au forfait, puis, lorsqu'il est passé au comptage des signes n'incluant pas les espaces. Total, une rémunération rognée de 20%. De plus, la prime accordée aux salariés sur site, équivalente à un mois et demi de salaire, est minorée pour les TAD. Dans cette entreprise, les travailleurs à domicile sont systématiquement traités de manière discriminatoire, comme des sous-salariés (pas de contrat écrit, pas de visite médicale, une rémunération rognée, pas de participation sans l'avoir demandée, et maintenant moindre d'un tiers par rapport aux salariés sur site, et tout à

l'avenant). Pour ceux qui résistent, des contrôles de leur travail sans préavis, la baisse du volume de travail et pour trois d'entre eux le départ de l'entreprise, demandé aux prud'hommes comme étant requalifié aux torts exclusifs de l'employeur.

Après un accord signé avec la direction par douze TAD pour une augmentation de 12,5% au lieu des 20% conventionnels, transformé par un délégué syndical fatigué en accord d'entreprise, nos sept se retrouvent isolés, trois d'entre eux ont été licenciés, dont lun par Harlequin et par une autre filiale d'Hachette, le Livre de poche, sans motif autre que l'impudence de demander son droit.

Comme à chaque action en justice intentée contre un éditeur usant de sa position dominante, tous les correcteurs, tous les travailleurs du secteur sont invités à soutenir nos camarades qui ont le courage de réclamer leurs droits. Nos actions commencent à avoir un certain retentissement, les journalistes spécialisés (Livre hebdo – un compte rendu du procès est disponible sur le site dès le 9 février, l'Actualité) suivent attentivement la façon dont nous nous défendons, avant un jour de reprendre, espérons-le, un dialogue concerté, dans le cadre du paritarisme.

Mais pour cela, il faut affirmer notre vigilance en défendant systématiquement nos droits et intérêts, en allant en justice quand les patrons refusent d'appliquer le Code du travail et la convention de l'édition en profitant de l'isolement des travailleurs à domicile.



Associez-vous en vous syndiquant, assistez nombreux aux réunions, venez aider vos camarades en difficulté, prenez vos affaires en main en profitant des moyens et des mandats du syndicat.

Personne n'agira mieux pour les TAD que les TAD eux-mêmes.

Rendez-vous à la commission de l'édition du 26 mars, venez nombreux.

**Anne Hébrard**  
secrétaire à l'édition

### **Compte rendu de la commission de l'édition du 2 octobre 2010**

Treize à quinze personnes ont assisté à la réunion.

Après le tour d'horizon des différentes actions engagées, les deux TAD qui ont pris un mandat électif dans leur entreprise (depuis cinq ans pour l'une, six mois pour l'autre) nous disent leur satisfaction d'avoir vu les choses bouger en faveur des salariés qu'ils représentent et d'être sortis de l'invisibilité qui est le sort commun du travailleur à domicile dans l'édition.

Ce monde étant un petit milieu, les actions engagées aux prud'hommes et la mobilisation des TAD sont connues des patrons des maisons d'édition, qui n'aiment pas, pour le moins, la publicité qui leur est ainsi faite.

Plusieurs pistes sont remises au goût du jour.

La Coquille d'or est réactivée : Christophe Versailles ([gongsunsheng@gmail.com](mailto:gongsunsheng@gmail.com)) et Alice Humbert ([humbert-alice@orange.fr](mailto:humbert-alice@orange.fr)) sont les coordonnateurs à contacter. Dès lors qu'une fois une maison d'édition aura été ciblée, il sera facile de distribuer des tracts pendant la remise d'un prix, Goncourt ou autre, en profitant de l'afflux de journalistes.

Dominique Caillé-Thiberge ([d.thiberge.caille@free.fr](mailto:d.thiberge.caille@free.fr)) dispose des coordonnées des TAD inscrits sur la liste de diffusion ainsi que des précaires du syndicat. Elle va les contacter afin de renforcer les données dont nous disposons (qui travaille où et sous quel statut, dans quelle maison d'édition...). Le but est de fédérer les TAD qui travaillent pour la même boutique sans éventuellement le savoir et de mieux nous connaître pour nous fédérer, boîte par boîte. Soyez attentifs à ses messages. Les renseignements récoltés serviront à tous.

Le statut d'autoentrepreneur est de nouveau abordé, il est quasi systématiquement exigé pour pouvoir travailler comme TAD. La riposte reste à organiser ; ne peut être employeur celui qui travaille sous les ordres et aux conditions d'un donneur d'ordres, le lien de subordination, qui caractérise le salariat, est flagrant, mais la démonstration juridique reste à faire.

Une mise au point sera envoyée à l'Asfired, organisme de formation patronal qui « forme » des correcteurs à sa sauce.

D'autres pistes sont évoquées : un stand sauvage aux abords du Salon du livre (un stand officiel n'est plus dans nos moyens) ou du Salon des métiers du livre. À voir, l'actualité n'est pas bouillante.

Il est redit que la voie à suivre pour sortir de l'anonymat et de l'invisibilité du TAD est unique, c'est la voie légale : investir les mandats dans les entreprises, délégués du personnel et membre du comité d'entreprise, faire remonter officiellement en réunion et mettre à l'ordre du jour tous les problèmes qui résultent de la maltraitance faite aux TAD (mutuelle, formation, salaires, statut...). La parole des IRP (représentants du personnel) est puissante pour qui sait se servir du Code du travail.

Le syndicat assistera ceux qui veulent agir pour faire appliquer leurs droits (mise à disposition de nos locaux, moyens, avocats, participation de tous les TAD pour les actions engagées...).

***La liste de diffusion électronique consacrée à l'édition permet à 180 travailleurs à domicile (TAD) d'échanger informations, conseils, soutien. Grâce à cette liste, il est possible de réagir très vite et de mobiliser les TAD immédiatement.***

**L'adresse à contacter pour y être abonné (ou pour se désinscrire) : [anne.hebrard@gmail.com](mailto:anne.hebrard@gmail.com)**

## Compte rendu de la réunion de la sous-commission édition du 4 décembre 2010

Cette première réunion a donné lieu à de nombreux échanges croisés sur des thèmes variés au fil des contacts entre les participants. Discussions qui ont pu paraître de prime abord un peu décousues, mais qui :

1° ont fait ressortir le plaisir (le besoin ?) de parler ensemble du métier et de ses conditions d'exercice en même temps que la diversité des situations et des points de vue ;

2° ont constitué en fait un excellent préalable à une réflexion plus organisée sur les thèmes et items de l'enquête auprès des TAD (principalement correcteurs) que la sous-commission se propose de mettre en place.

Cette enquête devrait permettre d'établir une « photographie » du monde des TAD aujourd'hui à partir de laquelle on pourra construire des lignes d'action.

Le groupe a ainsi pu lister efficacement les points qu'il faudra aborder dans une perspective descriptive dans un premier temps, mais capable de rendre plus efficaces les combats d'aujourd'hui et de demain.

Le questionnaire abordera surtout les conditions d'exercice de l'activité (statuts, tarifs, tâches réelles et tâches prescrites, taux d'emploi, etc.), mais sera aussi l'occasion d'obtenir des informations sur la perception qu'ont les TAD de leur position.

Il reste à mettre en forme ce questionnaire et à s'accorder sur sa version finale. Il est raisonnable de penser qu'après les fêtes la sous-commission sera en mesure de le mettre sur la liste de discussion... au moins pour une phase de « test » !

La sous-commission va également préparer une sorte de mémo rappelant aux TAD les dispositions de la convention collective et de l'annexe IV, qui les concerne spécifiquement, afin que chacun connaisse ses droits et soit en mesure d'argumenter pour les faire respecter.



### Nouvelles brèves de la presse

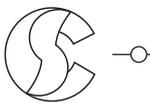
#### Francis Morel est remercié par le propriétaire du « Figaro »

Francis Morel, soixante-deux ans, a annoncé vendredi dernier après-midi son départ du groupe Le Figaro. Il serait en « désaccord avec l'actionnaire » sur des points stratégiques. Il est remplacé comme directeur général par Marc Feuillée, président du directoire du groupe Express-Roularta. Ce dernier, âgé de quarante-huit ans, a démarré sa carrière dans la presse comme contrôleur de ges-

tion. Rappelons que M. Morel est président du Syndicat de la presse quotidienne nationale et que M. Dassault était l'ancien propriétaire du groupe... L'Express.

Ce départ et cette arrivée rappellent ceux d'octobre de l'année dernière au groupe Amaury. Philippe Carli, cinquante ans, y remplaçait comme directeur général un « vieux de la vieille » (soixante et onze ans) travaillant depuis trente ans pour le groupe,

Martin Desprez. M. Carli dirigeait Siemens France, filiale du groupe industriel bavarois où il mené l'essentiel de sa carrière. Entre 2007 et aujourd'hui, Siemens France est passé de 12.000 salariés à 3.800 salariés avec un plan de réduction encore à la clef. M. Carli évoquant dans une rencontre avec le Comité inter du Livre parisien de possibles formations adaptées comme celle de jardinier pour le personnel non qualifié.



CONSEIL DE PRUD'HOMMES  
DE PARIS

27, rue Louis Blanc  
75484 PARIS CEDEX 10  
Tél : 01.40.38.52.00

FR

SECTION  
Industrie chambre 3

RG N° F 09/08924

Notification le : 03 DEC 2010

Date de réception de l'A.R. :

par le demandeur:

par le défendeur :

Expédition revêtue de la  
formule exécutoire  
délivrée :

le :

à :

RECOURS n°

fait par :

le :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

COPIE EXECUTOIRE

JUGEMENT

contradictoire et en premier ressort

Prononcé à l'audience publique du 16 novembre 2010

Composition de la formation lors des débats :

M. Henry-Jean PETIT, Président Conseiller Employeur  
Mme HUSSON, Conseiller Employeur  
Mme VINET, Conseiller Salarié  
M. MILLE, Conseiller Salarié  
Assesseurs

assistée de Madame FREMIN, Greffier

ENTRE

née le  
Lieu de naissance :

Assistée de Me Sylvain ROUMIER (Avocat au barreau de VAL  
D'OISE)

SYNDICAT DES CORRECTEURS ET DES PROFESSIONS  
CONNEXES A LA CORRECTION CGT en la personne de son  
représentant légal

03, rue du Château d'Eau  
75481 PARIS CEDEX 10

Représenté par Madame Anne HEBRARD, Dél. Synd. Ouvrier  
assisté de Me Sylvain ROUMIER (Avocat au barreau de VAL  
D'OISE)

DEMANDEURS

ET

SA PLACE DES EDITEURS en la personne de son représentant  
légal

12 avenue d'Italie  
75013 PARIS

Représenté par Me Sophie BAILLY (Avocat au barreau de PARIS)

DEFENDEUR

**PROCÉDURE**

- Saisine du Conseil : 24 juin 2009
- Mode de saisine : courrier posté le 22 juin 2009
- Convocation à l'audience de conciliation du 28 septembre 2009 de la partie défenderesse par lettres simple et recommandée dont l'accusé réception a été retourné au greffe avec signature en date du 02 septembre 2009
  
- Débats à l'audience de jugement du 06 avril 2010 et du 05 octobre 2010 au cours de laquelle ont été déposées pour chacune des parties et à l'issue de laquelle, les parties ont été avisées de la date et des modalités du prononcé.

**DEMANDES PRÉSENTÉES AU DERNIER ETAT DE LA PROCÉDURE**

- Pour
- Requalification de C.D.D. en C.D.I.
  - Salaire(s) brut à fixer à hauteur de ..... 825,35 €
  - rappels de supplément de traitement mensuel conventionnel (8,33 %) . 2 534,98 €
  - Rappel de salaires de 13 ème mois conventionnel ..... 2 747,24 €
  - Rappel de salaires sur les congés payés ..... 3 296,69 €
  - Frais d'atelier ..... 927,98 €
  - Congés payés afférents ..... 92,80 €
  - Prime(s) de transport ..... 1 386,42 €
  - Participation ..... 5 000,00 €
  - Requalifier la fin de la relation de travail en licenciement sans cause réelle et sérieuse au 1er août 2008
  - Indemnité compensatrice de préavis (2 mois) ..... 1 650,70 €
  - Congés payés sur préavis ..... 165,07 €
  - Indemnité de licenciement ..... 577,75 €
  - Dommages et intérêts pour rupture abusive (12 mois) ..... 9 904,20 €
  - Constaté l'infraction de travail dissimulé
  - Indemnité pour travail dissimulé à hauteur de 6 mois de salaire ..... 4 952,10 €
  - Constaté le manquement à l'obligation de loyauté dans l'exécution du contrat de travail
  - Dommages et intérêts pour exécution déloyale du contrat de travail sur le fondement de l'article L.1222-1 du Code du Travail ..... 10 000,00 €
  - Remise de bulletin(s) de paie et documents de fin de contrat conformes, sous astreinte de 150 € par jour de retard et par document
  - Régularisation auprès des organismes sociaux concernant la retraite de base, la retraite complémentaire et le régime de prévoyance, sous astreinte de 500 € par jour de retard et par régime
  - Article 700 du Code de Procédure Civile ..... 2 500,00 €
  - Exécution provisoire article 515 C.P.C.
  - Intérêts au taux légal (1154 du code civil)
  - Anatocisme
  - Dépens et éventuels frais d'exécution.

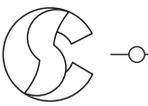
Pour le SYNDICAT DES CORRECTEURS ET DES PROFESSIONS CONNEXES A LA CORRECTION CGT

- Dommages et intérêts sur le fondement de l'article L.2132-3 du Code du Travail ..... 5 000,00 €

**EXPOSÉ DU LITIGE :**

**I - LES FAITS**

..... a été engagée le 3 janvier 2005 par la société Place des Editeurs par contrat écrit à durée indéterminée, au salaire brut mensuel de 825,35 €, en qualité de



contributeur, activité régie par la convention collective de l'édition, étant précisé que la société Place des Editeurs dispose d'un effectif supérieur à onze personnes.

Lorsque la société a cessé de lui fournir du travail pendant quelques mois à compter d'août 2008, M. [redacted] a demandé des éclaircissements à la Place des Editeurs sur ses conditions de travail, arguant notamment qu'elle exerçait un travail de lecteur-correcteur et non un travail d'auteur et dès lors qu'elle devait être considérée comme salariée et non comme prestataire de service.

Dès lors, la société va rester sourde à ses demandes de régularisation à l'amiable de sa situation et c'est dans ces circonstances que M. [redacted] va saisir le conseil des prud'hommes de céans pour solliciter la requalification judiciaire de son contrat de travail avec les indemnités conventionnelles accompagnant la rupture d'un contrat de travail assortie de dommages et intérêts spécifiques pour l'existence d'un travail dissimulé en découlant.

## II - LES MOYENS

### Arguments du demandeur

La jurisprudence ainsi que les prescriptions techniques des organismes du secteur sont unanimes pour considérer ce type d'emploi comme relevant du salariat en tant que relectrice-correctrice qualification D.E 9.

Confrontée à cette situation, la société Place des Editeurs a regroupé en un seul contrat de travail, rédigé tardivement et en imitant ma signature de surcroît, se rendant ainsi coupable d'usage de faux et de travail dissimulé !

En agissant ainsi, la société Place des Editeurs économisait l'assujettissement au régime de la sécurité sociale des salariés pourtant condamnée par la jurisprudence pénale jusqu'en cour de cassation.

C'est donc légitimement que je sollicite les rappels de salaire qui me sont dus avec les congés payés afférents ainsi que les rappels de frais d'atelier, de prime de transport, et la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, avec les indemnités relatives à la rupture aux torts et griefs de l'employeur de ma relation de travail ainsi que les dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et sur le travail dissimulé.

### Arguments du défendeur

C'est dans le cadre d'un contrat de prestation de service que M. [redacted] a collaboré avec notre société et en conséquence sa prestation était rémunérée sous forme de droits d'auteur effectuant ses travaux à domicile, collaboration plus ou moins soutenue pendant trois ans et demi suivant les besoins de correction d'une société d'édition.

Quant aux rappels de salaires de l'intéressée, il convient de préciser que le 13e mois est payé sous la forme d'un supplément mensuel de salaire de 8,33% au mois le mois.

Pour ce qui concerne les frais d'atelier, cette disposition ayant été introduite par accord du 26 septembre 2006, M. [redacted] ne peut en solliciter le bénéfice rétroactivement depuis le 1er janvier 2005 ; la prime de transport étant par ailleurs indue puisque l'intéressée ne justifie pas du nombre de jours où elle s'est déplacée au siège de la société qui lui règle déjà 50% de l'abonnement mensuel de carte orange ; la participation quant à celle à laquelle peut prétendre l'intéressée ne dépassant pas la somme de 1 377,71 € au titre des années de présence et non pas le montant excessif calculé sur aucune base sérieuse.

En outre, les demandes afférentes à la rupture de la collaboration doivent être ramenées à de plus justes proportions et accordées au minimum prévu par la loi soit six mois de salaires.

Enfin, il est rappelé que l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement ne se cumule pas avec l'indemnité forfaitaire accordée au travailleur dissimulé, seule la plus élevée devant être allouée au salarié, tout comme il est paradoxal de réclamer des dommages et intérêts pour exécution déloyale du contrat de travail alors même qu'on sollicite la requalification de ses relations avec la société !

### III - EN DROIT

Le conseil, après en avoir délibéré conformément à la loi, a prononcé le 16 novembre 2010 même le jugement suivant :

Attendu que toutes les parties sont présentes ou représentées à l'audience,

Attendu que l'un des chefs de la demande excède le taux de compétence en dernier ressort du conseil fixé au moment de l'introduction de l'instance,

Attendu qu'en l'espèce, il est patent que M \_\_\_\_\_ exerçait dans les faits un travail de lectrice-correctrice et non pas d'auteur contributeur au sein de la société Place des Editeurs,

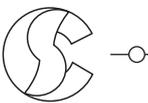
Attendu qu'en l'espèce encore, le statut de lectrice-correctrice est celui d'un salarié assujéti aux charges sociales et non pas de prestataire de service réglé sous forme d'honoraires avec TVA,

Attendu qu'en l'espèce toujours, la société Place des Editeurs est bien consciente de cette régularisation indispensable en faveur de M \_\_\_\_\_ puisque d'elle-même elle propose de fixer les différentes indemnités à un montant plus modeste certes, mais bien réel,

Attendu qu'en l'espèce, enfin, c'est à tort que la société Place des Editeurs a refusé la demande d'arrangement à l'amiable que proposait M \_\_\_\_\_ qui alors n'exigeait aucun chiffre précis - mais souhaitait en revanche continuer seulement à travailler pour le groupe,

Attendu qu'en conséquence, le conseil a jugé, au vu des documents figurant au dossier et des débats, qu'il convenait de condamner la société Place des Editeurs à requalifier en contrat de travail à durée indéterminée le contrat de prestation de service utilisé jusqu' alors de M \_\_\_\_\_ en foi de quoi la cessation de toute activité à son encontre par la société pouvait désormais se considérer comme un licenciement sans cause réelle et sérieuse entraînant le versement des sommes ci-après :

- 2534,98 € au titre de rappel de supplément de salaire (les 8,33%) pendant sa période de travail,
- 253,49 € au titre des congés payés afférents au rappel précité,
- 499,93 € au titre de frais d'atelier à compter du 25 septembre 2006 (et donc sans effet rétroactif),
- 49,99 € au titre des congés payés y afférents,
- 1377,71 € au titre de la participation acceptée par l'entreprise,
- 1650,70 € au titre du préavis conventionnel,
- 165,07 € au titre de congés payés y afférents,



- 4297,26 € au titre des dommages et intérêts pour rupture abusive du contrat de travail (soit six mois de salaire en vertu de l'article L122-14-4 du code du travail),
- 4297,26 € au titre d'indemnité forfaitaire pour travail dissimulé (soit six mois de salaires) en vertu de l'article L 8223-1 du code du travail,
- 700 € au titre de l'article 700 du NCPC pour les frais irrépétibles engagés,
- 300 € aux syndicats des correcteurs en vertu de l'article L 2132-3 du code du travail,
- D'ordonner la remise des documents sociaux conformes à la nature des relations contractuelles entre les parties sous astreinte de 30 € par jour pendant 30 jours à dater de la notification du présent jugement à liquider par le conseil,
- D'ordonner également l'exécution provisoire (article 515 du NCPC) des mesures sus-énoncées,
- De débouter M. [nom] du surplus de ses demandes, soit parce qu'elles font double emploi avec les sommes déjà accordées (e.g prime de transport) soit parce qu'elles ne se cumulent pas (e.g indemnité de licenciement avec les dommages et intérêts pour travail dissimulé - cassation 29 novembre 2007 et 24 février 2009) soit enfin parce qu'elles ne sont pas justifiées (13e mois dont rien ne prouve qu'il existe dans l'entreprise concernée).

#### PAR CES MOTIFS

Le Conseil, après en avoir délibéré, statuant contradictoirement et en premier ressort

Fixe le salaire moyen brut de M. [nom] à 825,35 € (huit cent vingt cinq euros et trente cinq centimes) ;

Requalifie le contrat de travail en contrat à durée indéterminée, M. [nom] n'est pas auteur mais lectrice correctrice.

Considère que le licenciement est sans cause réelle et sérieuse et condamne en conséquence la SA PLACE DES EDITEURS à payer à M. [nom] les sommes de :

- 2534,98 € (deux mille cinq cent trente quatre euros et quatre vingt dix huit centimes) au titre du rappel en supplément de salaire pendant sa période de travail ;
- 253,49 € (deux cent cinquante trois euros et quarante neuf centimes) au titre des congés payés afférents ;
- 499,93 € (quatre cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt treize centimes) au titre des frais d'ateliers ;
- 49,99 € (quarante neuf euros et quatre vingt dix neuf centimes) au titre des congés payés afférents ;
- 1377,71 € (mille trois cent soixante dix sept euros et soixante et onze centimes) au titre de la participation ;
- 1650,70 € (mille six cent cinquante euros et soixante dix centimes) au titre du préavis ;

- 165,07 € (cent soixante cinq euros et sept centimes) à titre de congés payés sur préavis ;

Avec intérêts au taux légal à compter de la date de réception par la partie défenderesse de la convocation devant le bureau de conciliation.

- 4297,26 € (quatre mille deux cent quatre vingt dix sept euros et vingt six centimes) à titre de dommages et intérêts pour rupture abusive ;

- 4297,26 € (quatre mille deux cent quatre vingt dix sept euros et vingt six centimes) au titre du travail dissimulé ;

Avec intérêts au taux légal à compter du jour du prononcé du jugement.

- 700 € (sept cents euros) au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;

Ordonne la remise des documents sociaux et des bulletins de paye sous astreinte de 30 € par jour pendant 30 jours avec liquidation de l'astreinte par le conseil.

Condamne la SA PLACE DES EDITEURS à payer au SYNDICAT DES CORRECTEURS ET DES PROFESSIONS CONNEXES A LA CORRECTION CGT la somme de :

- 300 € (trois cents euros) au titre de l'article L.2132-3 du Code du Travail

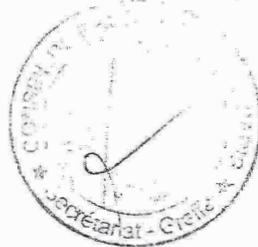
Prononce l'exécution provisoire au titre de l'article 515 du Code de Procédure Civile

Déboute M. [nom] -- du surplus de ses demandes

Condamne la SA PLACE DES EDITEURS aux dépens.

LE GREFFIER,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME LE PRÉSIDENT,



*[Handwritten signature]*



## Tarifs de correction dans l'édition pour les travailleurs à domicile (TAD)

### À domicile (CDD ou CDI exclusivement)

		Rémunération	
		Conventionnelle (horaire)	À demander (horaire)
<b>Préparation de copie</b>		Non définie dans l'annexe IV.	<b>20 € brut</b> (environ 16 € net, <u>avant</u> ajout des primes*). Tarif d'usage.
<b>Correction d'épreuves</b>	<b>Lecture avec copie</b>	8 € brut (sans les primes*). En 2011, le Smic horaire brut est de <b>9 €!</b> <i>Ce tarif ne se rencontre presque jamais. Il est donné à titre indicatif.</i>	<b>15,50 € brut</b> (environ 12 € net, <u>avant</u> ajout des primes*). Tarif d'usage.
	<b>Lecture sans copie</b>		
	<b>Correction en premières</b>		
	<b>Correction en secondes</b>		

### En maison d'édition

		Salaire conventionnel (mensuel)	À demander (mensuel)
<b>Lecteur-correcteur (préparateur de copie)</b>		<b>1 630 € brut.</b>	<b>2 000 € brut</b> minimum. Le préparateur de copie est un cadre (échelon C 1 A). C'est à souligner lors de toute négociation pour un CDI.
<b>Correcteur (correcteur d'épreuves)</b>		<b>1 221 € brut.</b> En 2011, le Smic mensuel brut est de <b>1 365 €!</b>	Négocier absolument au moins le minimum légal. En 2011, le Smic mensuel brut est de <b>1 365 €!</b>

\* Le calcul des primes est complexe. Elles sont établies dans l'annexe IV de la convention collective de l'édition. Il faut intégrer : 8,33% pour les TAD, 10% de congés payés, entre 4% et 6% (si on travaille sur ordinateur) de frais professionnels (ou frais d'atelier, à majorer de 2% pour les Franciliens et les habitants de villes de plus de 1 million d'habitants), l'ancienneté et une prime de transport en cas de déplacement. Il convient en outre d'ajouter toutes les primes auxquelles ont droit les salariés en pied — dont le 13<sup>e</sup> mois, que les éditeurs tentent actuellement d'assimiler aux 8,33%.

Cases gris clair : la convention collective ne respecte pas le salaire minimum légal!

Quelques trucs, astuces et conseils... Les chiffres de la colonne « À demander » sont donnés à titre indicatif. Il s'agit des tarifs acceptables, que l'on rencontre toutefois de moins en moins. Un employeur négocie toujours en brut. Il faut absolument refuser toute rémunération en Agessa (aucune cotisation sociale) et le statut d'auto-entrepreneur (tarif horaire insuffisant pour assumer les cotisations sociales, impossibilité de s'inscrire au chômage même si on a été salarié quand la correction est déclarée comme activité principale). Dans le cadre d'un CDI TAD, se renseigner sur la charge de travail à venir. Ça n'est pas forcément intéressant, car, en cas d'absence de travail, on ne peut s'inscrire au chômage. L'employeur est obligé de donner cette précision (article 5 de l'annexe IV de la convention collective de l'édition).

**et les salariés en pied (convention collective de l'édition et usage)**

**À domicile (CDD ou CDI exclusivement)**

Vitesse de lecture	
Conventionnelle	À appliquer
<b>En conscience</b> (on ne peut l'estimer par avance, il faut la déclarer après).	<b>8 000 signes par heure</b> (travaux courants). En conscience pour les autres textes.
<b>12 000 signes par heure</b> (travaux courants). En conscience pour les autres textes.	<b>Cela dépend !</b> Correction en premières avec copie : <b>12 000 signes par heure, voire moins rapide</b> (travaux courants). Correction en secondes avec copie : <b>15 000 signes par heure, voire plus rapide dans le cas d'un pointage des corrections en premières</b> (travaux courants). En conscience pour les autres textes. <i>Se rencontre rarement.</i>
<b>15 000 signes par heure</b> (travaux courants). En conscience pour les autres textes.	<b>Cela dépend !</b> Correction en premières sans copie : <b>12 000 signes par heure</b> (travaux courants). Correction en secondes sans copie : <b>15 000 signes par heure</b> (travaux courants). En conscience pour les autres textes.
<b>Non définie</b> par la convention collective, qui distingue les lectures avec ou sans copie, mais pas les étapes en premières ou en secondes.	<b>12 000 signes par heure</b> (travaux courants), puisqu'il s'agit de la première correction d'épreuves, qui peut se faire avec ou sans copie. Négocier si c'est avec copie. En conscience pour les autres textes.
<b>Non définie</b> par la convention collective, qui distingue les lectures avec ou sans copie, mais pas les étapes en premières ou en secondes.	<b>15 000 signes par heure</b> (travaux courants), puisqu'il s'agit de la seconde correction d'épreuves, qui peut se faire avec ou sans copie. En conscience pour les autres textes. Peut être plus rapide s'il s'agit d'un simple pointage des premières.

**En maison d'édition**

Conventionnelle	À appliquer
<b>Non définie</b> par la convention collective.	<b>8 000 signes par heure.</b> Cela ne peut s'appliquer aux textes techniques.
<b>Non définie</b> par la convention collective.	<b>12 000 signes par heure</b> pour la lecture avec copie ou la correction d'épreuves ; <b>15 000</b> pour la lecture sans copie. Cela ne peut s'appliquer aux textes techniques.

Dans le cas d'une correction à domicile, il est essentiel d'identifier l'étape à laquelle correspond le travail. Cela détermine la rémunération horaire et la vitesse de lecture. La convention collective de l'édition est souvent floue à ce sujet.

Lorsqu'on accepte un travail, il faut demander dès le départ la rémunération horaire, la nature de cette rémunération, et prendre le temps d'examiner le texte afin de signaler immédiatement les problèmes éventuels. Voici les principales étapes de correction qu'un TAD peut être amené à accomplir.

- **La préparation de copie.** Toujours demander les degrés d'intervention et de vérification. Il peut arriver, mais rarement à domicile, qu'il s'agisse d'une simple cotation (par exemple dans le cas d'une réédition).

- **La correction d'épreuves.** C'est dans ce cas que la notion d'étape est la plus importante. Une correction d'épreuves peut être :
  - une correction en premières sans copie ;
  - une correction en premières avec copie (rare) ;
  - une correction en secondes sans copie (très rare) ;
  - une correction en secondes avec copie (pointage de l'intégration des corrections des premières) ;
  - une préparation de copie déguisée (aucun travail de correction accompli, simple mise en pages d'un texte, à signaler immédiatement et à renégocier).

La convention collective ne distingue, dans le cadre de la correction d'épreuves, que la lecture avec copie et la lecture sans copie. Il faut distinguer premières épreuves et secondes épreuves dans un premier temps, puis si elles se font avec ou sans copie — même si la lecture avec copie ou les secondes ont quasi disparu, du moins lorsqu'on est TAD.

## La crise à venir de l'édition : à chacun son MP3

Notre camarade Christophe Versailles est intervenu au Forum des métiers du livre qui s'est tenu récemment à Paris les 3, 4 et 5 février. Il s'agissait pour lui d'évoquer l'actualité du métier de correcteur dans l'édition. Christophe en a tiré un texte que nous reproduisons ci-dessous.

Sur tous les fronts la situation est grave : casse du statut d'ouvrier du Livre dans la presse; rémunérations étiques et quasi systématiquement illégales dans l'édition; attaque du métier de correcteur dans sa nécessité même (dans ces deux secteurs).

Force est de reconnaître que les employeurs sont parvenus – et cela concerne le monde du travail dans son ensemble – à acculer les salariés dans une revendication défensive. On réclame non plus une amélioration, mais une conservation – voire la simple application – d'acquis : lutte pour conserver le statut d'ouvrier du Livre, lutte pour être reconnus comme des salariés dans l'édition, lutte pour que onze des vingt-sept catégories de salaire dans la grille de la convention collective de l'édition ne soient plus en dessous du Smic, lutte contre le recul de l'âge de la retraite, etc.

Un des secteurs les plus durs est sans doute celui de l'édition. Quand les éditeurs ne proposent pas des Agessa aux travailleurs à domicile (par peur du gendarme, désormais), ils imposent le statut d'auto-entrepreneur à des salariés, ce qui est tout aussi illégal. Voici ce qu'en pense Hervé Novelli, ex-secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation du précédent gouvernement Fillon, l'un des instigateurs du statut d'auto-entrepreneur, qu'on ne peut donc accuser d'être un dangereux syndicaliste ou un vilain gauchiste : « *Ce régime [de l'auto-entrepreneur] est donc destiné à dynamiser le véritable travail indépendant; il n'a nullement été conçu pour couvrir l'externalisation abusive de salariés ou le recrutement de faux indépendants. Comme tous les entrepreneurs individuels, les auto-entrepreneurs sont par définition des travailleurs indépendants. Une activité indépendante se caractérise essentiellement par le fait que celui qui l'exerce a pris librement l'initiative de la créer ou de la reprendre, qu'il conserve, pour son exercice, la maîtrise de l'organisation des tâches à effectuer, ainsi que de la recherche de la clientèle et des fournisseurs. Tout autre est donc la situation de personnes, salariées ou engagées dans un processus de recherche d'emploi, à qui l'on demande de se déclarer comme auto-entrepreneur alors qu'elles travaillent en pratique sous l'autorité de leur ex-employeur ou de leur recruteur. Dans ce cas, la relation contractuelle peut fort bien, sous réserve de l'interprétation souveraine du juge, être requalifiée en contrat de travail* » (Assemblée nationale, réponse à la question n° 76823, 12 octobre 2010). Une fois de plus, des éditeurs cherchent à dissimuler un lien de subordination qui implique le salariat par

des manœuvres grossières, illégales mais efficaces. Comment lutter? Car, autre problème, face à une production éditoriale pléthorique, le volume de travail en correction baisse de façon alarmante. Les correcteurs travailleurs à domicile ne sont plus contactés, des ouvrages sont édités sans plus de correction, sinon un simple « décoquillage » à l'aide d'un logiciel, qui peut conduire à des catastrophes autrement plus graves qu'un tréma sur « Groenland ». L'auteur n'est plus en contact avec un préparateur de copie : on lui transmet des épreuves pour simple validation...

Ce faisant, beaucoup d'éditeurs renient leur cœur de métier. A quoi servent-ils s'ils n'assurent plus la préparation éditoriale d'un texte? Ils ne font que maquetter, couler un texte dans un gabarit, contacter un imprimeur et signer un bon à tirer. Adieu préparation de copie, adieu correction d'épreuves... C'est ce qu'ont compris les créateurs de quelques sites Internet d'auto-édition, qui ne proposent rien d'autre que ce qui est devenu l'activité de nombreux éditeurs, un service minimum : un auteur paye, transmet un texte, et le site s'engage à le faire maquetter en respectant les règles typographiques, à faire signer un BAT et à faire imprimer, à diffuser et à vendre en ligne le livre imprimé. Aucun mensonge là. On ne parle pas de correction. Certains éditeurs prétendent ne pas s'inquiéter : l'auto-édition ne fait que récupérer la pléthore de mauvais – selon eux – tapuscrits dont ils ne veulent pas. Oui mais...

Oui mais *Crise au Sarkozistan*, pamphlet auto-publié à la fin de l'année 2010, s'est vendu en un mois à 15 000 exemplaires, sans passer par les cases éditeur et libraires. Le jury du prix Renaudot a sélectionné un ouvrage auto-édité (*L'Homme qui arrêta d'écrire*, de Marc-Edouard Nabe) et diffusé sur le site Internet de l'auteur (source : « "La Crise au Sarkozistan" : succès pour un pamphlet publié sur Internet », Libération.fr, 28 décembre 2010 [source AFP]). Il serait exagéré et déplacé de considérer que l'auto-publication n'est qu'un cimetière pour mauvais écrivains, comme certains éditeurs le prétendent – Proust en son temps a dû choisir la publication à compte d'auteur. Et même à considérer que les ouvrages auto-publiés ne seraient que les résidus issus de l'écémage effectué par les comités de lecture, ce sont les clients qui décident en dernier lieu. Soit : les auteurs auto-publiés doivent payer, alors que ceux qui sont choisis par les éditeurs n'ont rien à déboursier. Mais qui dit que le choix des comités de lecture sera celui des lecteurs? Les romans auto-publiés qu'ils achèteront en ligne sont autant de livres que ne vendront ni les éditeurs ni les libraires.

L'auteur de *Crise au Sarkozistan* avoue d'ailleurs être passé par un portail d'auto-publication, car les éditeurs qu'il avait contactés se disaient incapables de publier son livre avant Noël (Libération.fr, 28 décembre 2010 [source AFP]).

Des livres publiés en quelques jours *via* des portails en ligne? Cela veut dire pas de correction – et ces sites ne prétendent pas autre chose. Mais, au fond, quelle différence pour nous correcteurs? La correction, les éditeurs l'ont, pour beaucoup, déjà aussi abandonnée.

Cette situation ressemble par bien des aspects à ce qui s'est passé dans le monde de la musique. Les multinationales du disque se voyaient belles et toutes-puissantes et avaient racheté à tour de bras les petits labels indépendants jusqu'à exercer une hégémonie sur la production mondiale. Que pouvait-il bien leur arriver? Le format MP3 et les téléchargements ont tout cassé; désormais, des groupes réalisent même de très bonnes ventes en diffusant leurs œuvres en ligne, sans maison de disques.

Demain, l'auto-édition peut très bien connaître une croissance fulgurante, comme le MP3 dans le monde de la musique, et rendre les éditeurs inutiles ou obsolètes. Pourquoi le public irait-il vers des œuvres auto-éditées? Simplement par goût de la nouveauté, du changement, ou parce que de très bons romans peuvent ainsi voir le jour. Pourquoi un auteur ferait-il faire en des mois ce qu'un site fait en quelques jours? Tant qu'à dédaigner toute préparation de copie et correction d'épreuves, autant le faire en un temps réduit. La correction ne subirait qu'un peu plus les conséquences d'un déclin initié par ces mêmes éditeurs; les libraires n'auraient plus qu'à mettre la clé sous la porte...

Ou alors... des romans auto-édités, auto-corrigés ou corrigés par des auto-entrepreneurs. Est-ce là l'avenir de la correction? A inciter à la multiplication des « auto- », les éditeurs risquent de se tirer une balle dans le pied, comme des grands, et de se retrouver à s'auto-flageller aux côtés des anciens géants du disque. Quelle solution pour que cela n'arrive pas?

Les éditeurs doivent revenir à leur cœur de métier – c'est bête à dire, la préparation éditoriale – afin de proposer, face à la rapidité d'Internet, la qualité. Un texte auto-édité n'est que maquette? Qu'à cela ne tienne, faisons une préparation de copie... et une correction en premières épreuves, une en deuxièmes, voire une en troisièmes... Quelle belle idée! Revenez, les correcteurs, on vous aime, on a besoin de vous afin d'œuvrer au bien-être supérieur de la littérature, la vraie, celle qui est choisie avec amour par les comités de lecture de quelques arrondissements parisiens! Oui mais...

Oui mais... le métier de correcteur, travailleur à domicile, risque de disparaître. Tout d'abord du fait de la sélection « naturelle » opérée par les éditeurs : moins d'offres, cela veut dire moins de travailleurs sur le moyen terme. Autre exemple, beaucoup de correcteurs formés par Formacom, du fait de leur polyvalence (utilisation de logiciels de mise en pages, capacité à effectuer la titraille), se tournent vers la presse périodique ou la communication. Souvent ils deviennent secrétaires de rédaction, et le prestige de l'édition ne suffit pas à compenser des rémunérations illégales et indécentes. Quant aux correcteurs qui ne connaissent que l'édition et qui, n'étant plus salariés, sont spoliés de leur droit individuel à la formation, ils ne peuvent se former afin d'aller voir ailleurs si la coquille est plus verte. Il suffirait parfois d'un peu d'InDesign ou de Word... Bref, le métier de correcteur dans l'édition, s'il est passionnant, n'est plus intéressant – financièrement s'entend.

Ce n'est donc pas avec des rémunérations de misère et une convention collective dont Cosette ne voudrait pas que les éditeurs pourront conserver un effectif de travailleurs à domicile extrêmement compétents, efficaces, détenteurs d'un savoir-faire et de connaissances de premier ordre. Mais en détruisant ce savoir-faire, en le sacrifiant sur l'autel de la rentabilité – pour utiliser un lieu commun –, les éditeurs s'amputent d'une partie de leur propre savoir-faire et risquent fort de n'avoir plus rien à proposer face au phénomène de l'auto-publication, au cas où il prendrait une ampleur incontrôlable dans les années à venir.

Situation surprenante, éditeurs, correcteurs et salariés de l'édition en général risquent bientôt de se retrouver dans une même galère, avec une jolie voie d'eau faite par un capitaine dont la seule décision est de continuer à économiser sur les rations des rameurs. Et ce même capitaine, qui regarde avec inquiétude l'avènement de l'e-book, ne voit pas que c'est sa propre incurie qui cause le naufrage.

L'ennemi n'est donc pas l'e-book ni même l'auto-édition. L'ennemi, c'est la grande braderie des savoir-faire, dont le leur, qu'accomplissent les éditeurs. C'est le mépris, la terrible violence faite à des travailleurs à domicile qui ne demandent qu'à gagner leur vie en exerçant un métier magnifique mais difficile et exigeant. Les éditeurs l'ont oublié, ils ont besoin des correcteurs, comme ceux-ci ont besoin de ceux-là. Il est urgent de retrouver la mémoire. Instinct de conservatisme ou darwinisme éditorial?

**Christophe Versailles**  
Lecteur-correcteur et maquettiste



## Bilan d'une année difficile

Fin 2008 déjà, la baisse de chiffre d'affaires de Formacom devenait critique, et, fin 2009, la fermeture de l'école était envisagée. Début 2010, la situation était la suivante :

- un bilan 2009 présentant 27 000 € de déficit;
- 31 stagiaires pour le lecteur-correcteur 2010 au lieu des 35 nécessaires pour que la session soit à l'équilibre;
- moins de formations prévues pour le « Journal officiel »;
- fin ou presque des stages organisés pour les casetins de presse quotidienne;
- une activité ne permettant pas d'assurer toutes les charges salariales et locatives.

Un certain nombre d'adhérents à l'association et le conseil d'administration ont réagi pour donner à Formacom un nouvel élan et faire face à cette sombre situation. Nous avons entrepris une démarche d'ouverture vers des milieux autres que ceux historiquement liés à Formacom : presse périodique, communication, personnel administratif... en proposant des stages courts et accessibles en DIF.

Créées en avril 2010 et diffusées par notre site et des mailings, ces offres de formation commencent à porter leurs fruits : au troisième trimestre, Formacom a ainsi recruté 9 stagiaires supplémentaires.

Pour modeste qu'il soit, ce résultat est cependant porteur d'espoir.

Parallèlement à cette action, nous avons tenté de réduire nos charges locatives, très élevées. Nous nous sommes rapprochés de la mairie de Bobigny, intéressée par notre activité, qui nous propose un partenariat en échange de locaux. S'il est probable que ce projet aboutira, chaque partie étant fortement motivée, un déménagement ne peut être envisagé avant fin 2011 au plus tôt.

En octobre 2010, lors du conseil d'administration, nous avons voté la suppression d'un poste à mi-temps (à l'unanimité des présents moins 2 abstentions), pour raisons économiques. Cette décision a été difficile mais constituait le seul moyen de poursuivre nos activités.

Enfin, en janvier 2011, nous avons créé le CCLF, certificat de compétence en langue française. Ce certificat (les détails figurent sur notre site) atteste du niveau de français des candidats. Il répond à une demande, forte actuellement, de prouver sa capacité en expression écrite. La première session du CCLF aura lieu le 4 avril 2011.

Le bilan 2010 est donc à la fois négatif en termes de bénéfices et positif pour l'avenir. Nous pouvons aujourd'hui penser que l'année 2011 verra disparaître en partie le déficit et émerger de nouvelles activités telles que la formation par correspondance.

**Patricia Nerre**  
**Présidente de Formacom**

## Calendrier des stages Formacom – 1<sup>er</sup> semestre 2011

<b>Optimiser son PC</b>	Du 28 février au 2 mars
	Du 7 au 9 mars
<b>Word niveau 1</b>	Du 14 au 18 mars
<b>Photoshop niveau 1</b>	Du 21 au 25 mars
<b>Excel niveau 1</b>	Du 28 mars au 1 <sup>er</sup> avril
	Du 20 au 24 juin
<b>Prise en main de son PC</b>	Le 6 avril
<b>Prise en main de son Mac</b>	Le 13 avril
<b>InDesign niveau 1</b>	Du 23 au 27 mai
<b>Acrobat</b>	Les 28 et 29 avril
<b>ProLexis</b>	Avril, à préciser
<b>Recherche documentaire sur Internet</b>	Les 26 et 27 avril
	Les 16 et 17 mai
<b>Editing et révision sur le Web</b>	Du 9 au 13 mai
<b>Difficultés de la langue française</b>	Les 2 et 3 mai
<b>Les accords difficiles La concordance des temps</b>	Les 6 et 7 juin
<b>Réviseur-éditeur</b>	Du 8 décembre au 14 février 2012
<b>Secrétariat de rédaction</b>	Du 8 décembre au 14 février 2012
<b>Réécriture et correction (perfectionnement)</b>	Du 14 novembre au 2 décembre
<b>Perfectionnement informatique presse et édition</b>	Du 29 septembre au 21 octobre
<b>Lecteur-correcteur</b>	Du 15 mars au 21 septembre 2012
<i>Les autres stages sont organisés à la demande. Nombre minimal de participants : 3</i>	

### Formacom

19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves  
93500 Pantin

### Informations et secrétariat

Tél. : 01 56 96 07 20  
De 14 heures à 16 heures,  
du lundi au vendredi.

Courriel : [secretariat@formacom.net](mailto:secretariat@formacom.net)

Site : [www.formacom.net](http://www.formacom.net)

# Tribune libre ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

## Choses vues – Retour sur la « grève » aux JO contre la « réforme » des retraites

En plein milieu de la protestation contre la « réforme » des retraites, qui mobilise un nombre de plus en plus impressionnant de salariés, nous sommes, le 22 septembre 2010, aux Journaux officiels lorsque est convoquée, entre midi et 13 heures, une assemblée générale pour « préparer la grande mobilisation » du lendemain contre l'attaque sur les retraites du gouvernement.

D'un côté de la salle, le « comité Inter », trois personnes relativement connues ; de l'autre, des membres d'une autre fraction de la CGT du Livre, le SGLCE ; autour, un bon nombre du personnel.

Le comité Inter vient nous expliquer qu'il n'y a pas de mot d'ordre de grève lancé, qu'en effet il n'est pas besoin de faire grève aux JO, que ce qui compte c'est que, pour un grand nombre, on puisse aller à la manifestation, tout au moins pour ceux qui pourront s'y rendre avant la dispersion. Que pour ce point on délèguera quelques membres du personnel, et qu'on libérera un peu plus tôt le reste du personnel, avec l'accord tacite de la direction des JO, en étant payés quand même.

Des membres du SGLCE (je signale n'avoir aucune appartenance, accointance, aucun attachement ou sympathie particulière avec eux, puisque je n'ai ni lien ni rapport avec le SGLCE) finissent par craquer et rétorquent : « Il faudrait quand même savoir, on fait grève *ou* on ne fait pas grève, demain ? »

Il leur est répondu, par le comité Inter, par toute une artillerie d'arguments visant à justifier le mot d'ordre de non-grève :

« Nous sommes en pleines négociations, et donc ce n'est pas le moment. »

« On ferait du mal aux "petits titres". »

« On ferait du mal à la presse périodique, actuellement en difficulté. »

« On laisserait paraître les gratuits, ce qui serait injuste par rapport aux autres journaux (en effet, la dernière fois, il a été difficile de les bloquer). »

« Si on faisait grève, on ne pourrait pas empêcher le lecteur malin de consulter la presse sur Internet. »

« Qu'il existe d'autres moyens que faire grève : "Cherchons ensemble d'autres moyens." »

« Que ce qui compte, ce n'est pas la grève, mais la manifestation, le décompte du nombre de gens de passage dans le défilé. »

« La grève pénaliserait les boîtes qui sont en danger. »

« On peut demander à ce qu'une partie du personnel aille quand même à la manif, en demandant au patron s'il le veut bien (il n'y serait pas opposé), en étant quand même payé pour la journée commencée, au cours de l'après-midi. »

« On ne va quand même pas lever le doigt pour demander à Dassault si on a le droit de faire grève contre la réforme de nos retraites ! », intervient, excédé, quelqu'un.

« À Dassault, non... », lui est-il rétorqué, avec un sourire en coin, par ceux de l'Inter.

Et puis un argument massue tombe : « Si on faisait grève, les journaux ne pourraient pas rendre compte de la grève ! »

À ce niveau-là, ce sont les bras qui m'en tombent ; et, dans mon for intérieur, je relève la beauté de ce beau cas de paradoxe logique, doublant sur sa gauche même la dialectique hégélienne : il ne faut pas faire grève pour mieux rendre compte de la grève qui (et pour cause) n'a pas été faite ! C'est beau comme l'antique. À moins que la grève ne soit toujours pour les autres, toujours un autre jour, ailleurs, et jamais ici.

De plus, en laissant paraître les journaux, nous savons quand même, depuis le temps, avec quel mérite sens de l'absence de parti pris, avec quelle exactitude dans le verbe et au niveau des chiffres, la PQN et la PQR savent relater sans aucune déformation ni *a priori* la réalité des mouvements sociaux, sans jamais être au service des pouvoirs et dominations en place. On compte encore sur eux.

D'autre part, on imagine avec quelle minutie, parfois par trop bureaucratique, les Journaux officiels ont vocation à rendre compte des dernières grèves du mouvement social.

Un gars du SGLCE intervient : « Au vu de toutes ces raisons exposées, on se demande alors pourquoi la grève aurait encore raison ou lieu d'exister dans la

presse quotidienne, et encore moins dans la presse régionale et périodique, encore plus affaiblie, et donc finalement dans la presse tout court! »

Et pour le redire, autrement, pourquoi l'on se couperait à nous-mêmes le droit de grève dans la presse? Et, encore mieux, pourquoi nous nous couperions nous-mêmes les couilles?

Silence... (pour un instant).

Il lui est répondu que si lui n'était pas à leur réunion, cette décision (du comité Inter) avait été prise après de longues heures de discussion, bien mesurée sous tous ses aspects, et avait été le fruit d'une mûre réflexion.

Remous dans la salle.

Mais, dernier argument pour achever de nous convaincre : « La lutte n'est pas finie ; il faut nous attendre à un conflit de longue haleine. Alors, il vaut mieux économiser les jours de grève en vue de l'avenir tourmenté qui nous attend. Économisons une [mesquine, non dit mais pressentie comme telle] journée de grève de 24 heures pour ne pas, en quelque sorte, entamer le "capital-grève" dont dépend notre avenir. »

L'ensemble de l'argumentaire, et encore plus certaines arguties bien gratinées, pourrait paraître violemment comique, s'il n'y avait à la clef l'avenir de nos retraites, ou plutôt le non-avenir de nos retraites, et que le gouvernement était prêt à tout pour faire passer sa loi en force.

Un autre intervenant explique alors que, cette fois-ci, c'est vraiment du sérieux, qu'il ne s'agit plus d'une grève corporatiste, ni même simplement

du Livre, mais d'une grève d'un enjeu national [et même international, puis-je me permettre après coup d'ajouter, au vu de la somme de restrictions budgétaires, lois anti-ouvrières, abaissements brutaux d'allocations, de salaires et salaires minimum assés systématiquement dans absolument toute l'Europe, de la Grande-Bretagne à la Hongrie], où tous les salariés, de bas en haut, sont touchés dans tous les secteurs du pays. Que donc, il est d'urgence de marquer le coup et de mettre un frein aux autres réformes qui n'attendent pas pour suivre si nous laissons passer celle-là.

Mais rien n'y fait, le mot d'ordre de non-grève et de manifestation (dans les conditions précitées) est maintenu par le comité Inter.

Voilà donc la relation, fidèle, de ce à quoi j'ai assisté aux JO, à la veille de la grande manifestation du 23 septembre 2010.

Alors, passé ce niveau-là, osons le dire tout net, en allant plus loin que Maurice Thorez en 1936 pendant le grand mouvement des occupations d'usines en France, qui avait déclaré : « Il faut savoir terminer une grève », en affirmant plus avant : « Il faut savoir ne jamais la commencer! »

P.-S. La suite de l'affaire, hélas, on la connaît. Ce qui nous amène à nous poser des questions. Et à une déception, pour tous ceux comme moi qui avaient pensé :

« La meilleure retraite, c'est l'attaque! »

**Gérard Godfroy**

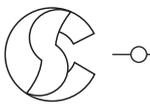
## **Pour une nouvelle politique de l'Union européenne au Proche-Orient**

*Notre camarade Maya Vigier nous a envoyé pour publication dans le bulletin cet appel au sujet d'une « nouvelle politique de l'Union européenne au Proche-Orient ».*

Les soussignés appellent à des sanctions contre la politique israélienne et ceux qui la mènent. L'impunité c'est l'assurance que se perpétuera la même politique. Pourquoi? Parce que les gouvernements israéliens successifs s'obstinent à nier les droits fondamentaux du peuple palestinien, à saccager le contenu de tous les accords de paix proposés depuis ceux d'Oslo. Ils violent le droit international dans l'impunité. Ils poursuivent la colonisation de Jérusalem-Est et de la Cisjordanie. Ils ont martyrisé Gaza sous prétexte de réponse à des tirs de roquettes aveugles – certes condamnables. Ils ont provoqué un bain de sang lors de l'opération contre la « flottille humanitaire ». Sanctionner la politique israélienne apparaît aujourd'hui comme une nécessité si on veut faire avancer la cause d'une paix juste au

Proche-Orient, c'est-à-dire le respect des droits du peuple palestinien, de sa sécurité et de la sécurité du peuple israélien.

Des sanctions? Mais quelles sanctions? La question nécessite une clarification. Si l'on est partisan, comme nous le sommes, de contribuer à réaliser les conditions d'une paix juste et durable, la première exigence est la suspension de l'accord préférentiel entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël. Ne pas le suspendre encourage une politique qui nie en permanence les droits humains les plus élémentaires. L'Union européenne a par ailleurs adopté des textes, relatifs à la traçabilité des produits israéliens ou supposés tels, qu'elle n'applique que de façon partielle et insuffisante. Les investissements d'entreprises européennes qui facilitent la colonisation ou



en profitent doivent cesser. Suspendre l'accord préférentiel jusqu'à ce qu'Israël s'engage réellement dans un processus de paix, appliquer les textes qui interdisent aux produits des colonies d'être importés en Europe sous label israélien, constituent à nos yeux des objectifs politiques immédiats, crédibles, justes, efficaces, rassembleurs. Les paroles creuses de soutien aux droits palestiniens, démenties par les encouragements de facto à la politique qui les nie, laissent le champ libre aux dirigeants actuels d'Israël. Que change cette situation et demain des négociations pourront reprendre avec comme préalable le gel des colonies, pour aboutir au retrait israélien sur les frontières de 1967, à un accord sur Jérusalem, capitale partagée, et à une solution négociée du problème des réfugiés sur la base des résolutions de l'ONU.

C'est dans cette perspective que nous rejetons deux positions antagonistes. D'un côté celle qui prône le boycott total d'Israël, mesure proclamée radicale; d'un autre côté, celle des forces qui n'ont jamais agi pour que l'Union européenne exerce une pression réelle sur la politique israélienne et prennent prétexte de la prétendue radicalité du boycott total, qualifié de campagne de haine, pour exiger d'inacceptables censures ou poursuites judiciaires. Nous considérons qu'il faut être aux côtés des progressistes israéliens, qui soutiennent le boycott des produits des colonies, comme aux côtés des progressistes palestiniens. Nous soutenons la demande de hauts responsables palestiniens pour une action vers l'Union européenne, en vue de sanctions efficaces, et non du boycott total d'Israël. La lutte pour des sanctions à l'encontre de la politique israélienne doit s'accompagner de clarté sur les objectifs poursuivis et sur les moyens de lever les obstacles. Seule cette clarté permettra de convaincre; elle seule permettra l'union la plus large pour que cesse enfin un conflit meurtrier, absurde en tout point car les conditions du règlement pacifique juste et négocié sont connues et elles s'imposeront. Elle seule permettra à l'indignation de trouver son prolongement efficace et sa contribution au rétablissement du peuple palestinien dans ses droits fondamentaux.

Nous nous y engageons, nous vous y engageons.

Ont déjà signé les personnalités ci-jointes :

*Gérard Aschieri, enseignant, syndicaliste*  
*Raymond Aubrac, résistant*  
*Claudie Bassi-Lederman, universitaire*  
*Sophie Bessis, historienne*  
*Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice PCF de Paris*  
*Ian Brossat, président du groupe PCF-PG au Conseil de Paris, élu du 18e arr de paris*  
*Marie-George Buffet, députée PCF*  
*Jean-Pierre Cabouat, ancien ambassadeur*  
*Alice Cherki, psychanalyste et essayiste*  
*Maurice Cling, ancien déporté, professeur d'université honoraire*  
*Michel Dreyfus, historien*  
*Simone Dreyfus-Gamelon, anthropologue, directrice d'étude à l'EHESS*  
*Jean-Pierre Dubois, président de la Ligue des droits de l'homme*  
*Olivier Gebuhrer, mathématicien, MCF honoraire, co-animateur d'Une Autre Voix Juive*  
*Stéphane Hessel, Ambassadeur de France*  
*Jean-Jacques Hocquard, directeur de la Parole Errante*  
*Isaac Johsua, économiste*  
*Pierre Kalfon, écrivain, journaliste*  
*Henri Leclerc, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme*  
*Pascal Lederer, physicien, directeur de recherches émérite au CNRS, co-animateur d'Une Autre Voix Juive*  
*Alain Lipietz, ancien député européen*  
*Michaël Löwy, sociologue, directeur de recherches au CNRS, enseignant à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)*  
*Gilles Manceron, historien, vice-président de la Ligue des droits de l'homme*  
*Sylvie Mayer, député au Parlement européen 1979-1994*  
*Yvon Quiniou, philosophe*  
*Maurice Rajsfus, président de l'Observatoire des libertés*  
*Yves Salesse, haut fonctionnaire*  
*Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT*  
*Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme*  
*Pierre Villard, coprésident du Mouvement de la paix*  
*Roland Wlos, ancien conseiller municipal de Paris*



## Programme électoral : Pour Cantonade

Le prochain comité doit obtenir la dissolution du syndicat;

- une assemblée constituante composée uniquement des actifs se réunira régulièrement pour proposer des statuts en phase avec la période actuelle;
- le comité, provisoire, expédiera les affaires courantes.

### **Demandez le programme !**

**Abolition du salariat. Un projet anarcho-syndicaliste.**

**Abolir les salariés. Une activité ultralibérale.**

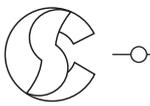
Quand les uns se projettent, les autres agissent. Cette action au long cours se saisit du projet, l'abolition du salariat, pour lui donner une forme qui façonne l'époque. Les utopies deviennent concrètes, la projection ne relève plus d'un rêve, un ensemble d'images fondues dans l'imaginaire, mais se fait mouvement où les corps se hâtent vers leur destruction programmée. Sans que jamais ne cessent leur asservissement : leur travail est incessant en ce qu'ils ne peuvent jamais se reposer, sans cesse sollicités par des machines qui se nourrissent d'eux. Pas de repos, juste une douce musique qui sourd des machines : travaille plus, travaille toujours. Le bébé est façonné par cette musique, l'enfant, l'adolescent, l'adulte. Tous ceux dont la tâche principale est ou sera de travailler pour se nourrir doivent entendre que le travail est une vertu cardinale, tandis que le salariat : lois, conventions... est un vice majeur. Il freine le travail, alors que celui-ci devrait être sans contraintes et source de jouissances sans entraves.

Ce qui est volé au corps, c'est le temps, son temps. Le corps organique, rythme propre, temps de sommeil et temps de veille, vacance de l'esprit, est dissous dans une activité qui l'aliène. Ce n'est pas « Je est un autre », mais le « il est un autre », une aliénation qui doit s'emparer de la vie dans son ensemble, sans laisser aucun interstice pour trouver une échappatoire. C'est une aliénation travaillée par des machines nombreuses dont les relais, les syndicats par exemple, n'ont eu de cesse en créant de l'erreur, la certitude de dire le vrai dans des discours construits de bric et de broc, ont fini par poser cette société comme la seule possible. Ce qui devait être aboli, le travail, revient en force, et ce qui devait être son fossoyeur, le salariat, est tué par ceux qui pensaient être les ennemis de l'exploitation, alors qu'ils détruisaient l'instrument de leur libération. Le temps patiemment obtenu à ne pas travailler disparaît peu à peu, heure après heure, avec la destruction programmée du salaire différé. La réduction des journées de travail est battue en brèche,

le temps instantané des machines à déverser des mots, du son, des images demande des corps disponibles 24 heures sur 24, c'est-à-dire une présence accrue dans les boîtes. L'allongement de la durée de travail est une arme idéologique, une matraque qui servira au moment opportun dans le cadre d'un travail déréglementé où le jour sera la nuit et la nuit le jour : les Bourses et les nouvelles technologies ne dorment jamais, les petites mains non plus, elles qui devront se lever tôt, très tôt et se coucher tard, très tard, se relayer sans cesse pour produire toujours plus. La productivité au zénith aujourd'hui sera démultipliée sous le soleil de l'exploitation qui ne se couchera jamais. Et pour des cahuetes. De la monnaie de singe.

Le temps cristallisé dans le salaire différé doit être repris : congés, retraite, départs anticipés, formation, etc., tout est grignoté systématiquement pour que le temps de travail corresponde uniquement à lui-même dans l'instant T : le différé doit revenir dans un présent perpétuel qui est celui de l'emploi, et le non-emploi, recto-verso de la même feuille, ad aeternam. Chacun est sommé de choisir : cigale ou fourmi. La dépense, quand elle est possible, ou l'épargne. Le travail socialisé dans le salaire différé, coeur du salariat, fondait une dépense admise par le groupe des salariés. Il s'agissait d'une vacance (congés, périodes de chômage avec la dégressivité de l'allocation, formations longues à travers le CIF ou l'AFR, retraite...) qui étaient dues à leurs cotisations.

Le travail de confiscations des caisses des salariés, dont ils avaient la gestion paritairement, se traduit par une transformation terminologique qui en dit long sur le sapement des fondations : le terme cotisations est constamment insulté par celui patronal de charges, et par un tour de passe-passe ces charges lourdes à porter pour les patrons, dont ils réclament, à longueur de colloques, de réunions l'allègement deviennent épargne. Les cotisations s'individualisent. Cette transsubstantiation nous fait glisser de la solidarité générationnelle et intergénérationnelle au salut, changeant le cadre dans lequel se meuvent les travailleurs : au Code du travail se substitue peu à peu le lien interpersonnel, de vassal à suzerain, de vilain à seigneur. Restituer les clés des entreprises prend un sens savoureux dans ce contexte. La religion du Moi se fonde sur un vol, c'est-à-dire que la part de travail qui devait servir la collectivité des salariés devient un moyen de renforcer ceux qui les spolient. Les glissements sémantiques indiquent le chemin qui est pris : de la sécurité sociale à l'assurance maladie, c'est un monde assurantiel qui crée une ligne de démarcation : ceux qui peuvent se payer leur assurance multirisque qui leur permettra de se soigner, de prendre



des congés, de se former, d'avoir une retraite en assurant aussi les risques liés à la dépendance. La péjoration induite par ce terme indique assez qu'il faudra payer ou bien crever. Celui qui n'épargnera pas crèvera au travail ou dans le non-travail. Il semblait que l'horizon n'était pas de se retrouver nez à nez avec Bastiat, Hayek, Mises, Thiers, Guizot et monsieur Homais.

L'autoentrepreneur, celui qui produit son revenu et s'assure des droits, est né dans l'entreprise, dans le cadre de désagrégation des contrats de droits communs (CDI et CDD), car c'est de l'affaiblissement continu du salaire différé qu'a surgi un pseudo-statut qui n'est que le travestissement du salariat : un salarié au rabais qui cotise pour lui-même. La fable du petit patron, servi à l'envi, ne peut masquer ce qu'il est : un licencié ou futur licencié auquel on signifie que les conventions, le Code du travail, c'est pas beau, que l'allocation chômage, un droit, c'est pas bien et qu'il lui faut avoir un travail : cireur de pompes, pute... pour s'assurer un revenu et produire son épargne. Il devrait être accueilli à bras ouverts au syndicat des correcteurs.

Il vient de loin. Surgeon de l'individualisme, il est le croisement du libéral, voire du libertarien, et de l'anarcho-syndicaliste, ivre de sa liberté, de sa Moitude. Un croisement né au forceps, un qui-n'en-peut-mais, qui doit sourire quand on l'encule. Il ne voulait pas cela, l'autoentrepreneur, mais il doit accepter l'héritage et supporter les critiques de ceux-là mêmes qui ont voulu son apparition. A force de porter aux nues l'individu libre dans sa liberté même, débarrassé de cadres contraignants, tourné vers lui-même, lové dans son hédonisme, n'ayant pour horizon que lui-même, vivant d'amour et d'eau fraîche mais quand même intéressé par la caillasse que procure la pub, la com, le showbiz, lui qui voulait être un artiste doit êtreindre la réalité : il faut bouffer. La société napalmisée au peace-and-love a dessiné un arc-en-ciel mais il ne lui a pas échappé, in fine, que ce n'était qu'un dessin : les lendemains qui chantent, c'était juste des chansons ou le fric, c'est chic. Le croc à phynance planté entre les omoplates, il se doit de bénir ceux qui l'ont oint d'eau bénite, en lui vendant leur théorie de la liberté, du producteur autonome qui s'autoproduit en étant le possesseur de ses moyens de production. Il est un producteur libre parmi des producteurs libres. Il lui arrivera, aussi, de croiser l'assuré de la « sécurité sociale professionnelle », le « salarié » hors sol qui

porte, telle la tortue, son « contrat » sur son dos où qu'il aille, dont le revenu est garanti, par qui, nul ne le sait, mais sans qu'il n'ait aucune attache. Il est libre Max. A lui aussi, il faudra expliquer ce que pourrait être ce surcontrat, meilleurs que les contrats de droit commun, meilleurs que ce dont il pouvait disposer avec le salaire différé. Vendus à l'encan, ils pourront tranquillement gloser sur les ultralibéraux anarcho-syndicalistes qui se font joindre la base et le sommet : le prolétaire, le producteur, enfin maître de lui-même, sera l'égal des patriciens, des ci-devants qui n'ont pas été tous guillotins, des aristocrates de la finances. C'est beau, un monde enfin réconcilié, où tous les décideurs, apparatchiks syndicaux et de partis, gouvernants, exploités et exploités, tiennent le même discours, tout en faisant accroire qu'ils sont opposés.

Pompeusement, le linguiste, dira qu'au lieu de s'attacher aux termes disjoints, isolés, il faut comprendre la grammaire particulière déployée : dans autoentrepreneur, c'est auto qui est essentiel, le reste du mot relevant du masquage, dans sécurité sociale professionnelle, c'est professionnelle, le trompe-l'oeil consistant à faire croire qu'il reste de la sécurité sociale, qui dans ses belles heures n'avait rien de professionnelle.

La promotion d'individus libérés, individualisés, dont la « trajectoire » suivra le marché de l'offre et de la demande, se retrouvant seulement tributaire de leur force de travail, indique assez ce qui attend ceux qui voulaient abolir à toute force le salariat : le travail était mis en danger par un je-m'en-foutisme généralisé, faire à six ce que l'on peut faire à deux et travailler le moins d'heures possible, car il savait l'ordre, la hiérarchie, et remplaçait l'activité par la paresse. Le salariat maintenu aurait pu vaincre l'Hydre de Lerne qu'est le travail, de l'intérieur. La dialectique qui lie l'un à l'autre n'est pas perçue, elle échappe à l'homme mononeuronale qui s'occupe d'entretenir, bichonner ce neurone pour éviter de penser : il l'utilise uniquement pour compter.

Les forces organisées dans les entreprises luttent non pas seulement pour obtenir des emplois, l'augmentation des salaires mais aussi et surtout pour étendre le temps cristallisé de la vacance et vaincre l'adage biblique qui est depuis toujours le maître mot des dominants : tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. Le retour en force de cet adage signale une régression dont la violence ne fait que commencer.

**Chaâbane Lakel**



## Programme électoral

### 1/ Solidarité

Les cotisations des piétons passeront à 7,5% de leur salaire et celles des rouleurs à 2%. Les chômeurs sont dispensés de cotisation.

Les piétons trouveront certainement scandaleux d'augmenter leurs cotisations, comme ils trouvèrent aussi scandaleuse l'augmentation de celles des chômeurs de 6 à 10 euros (plus de 66%). Faire payer 120 euros à quelqu'un qui ne perçoit presque rien semblerait donc plus juste que de faire payer des syndiqués dont le salaire mensuel dépasse les 3 000 ou 4 000 euros.

### 2/ Proposition de modification des statuts

La participation des retraités à l'élection du comité syndical est une aberration du double point de vue des retraités et des actifs. En déterminant la composition du comité, les retraités orientent directement la politique syndicale alors que leur position ne leur permet plus de disposer des éléments qui justifieraient une telle influence.

Certains diront que les actifs portent une responsabilité dans cette situation, notamment par leur faible taux de participation aux consultations électorales et aux assemblées. Certes, une telle désaffection est déplorable, mais elle est réelle et donne une image plus fidèle de ce que le syndicat des correcteurs est aujourd'hui : si les syndiqués actifs se désintéressent vraiment de leur propre syndicat, il doit bien y avoir une raison, et le rôle des retraités se réduit alors à entretenir l'illusion de la vie.

Si, donc, le syndicat des correcteurs ne tient plus qu'au fil tenu du vote des retraités et de leur présence massive aux assemblées (comparativement à celle des actifs), autant dire que ce syndicat n'existe déjà plus.

Faire porter aux retraités une telle charge n'est pas humain. En ce sens, ne plus autoriser les retraités à voter lors de l'élection du comité syndical doit être compris comme une libération et non comme une sanction. Ils devraient donc majoritairement approuver une telle initiative.

Que les actifs votent, participent ou s'abstiennent relève de leurs prérogatives : le syndicat leur appartient.

### 3/ Politique syndicale

La politique syndicale des comités élus depuis les grandes vagues des plans de portage et après le sabotage du Recapp n'a pour l'instant été que d'accompagner les piétons à palper le plus de caillasse possible

en échange de leurs postes, c'est-à-dire sans réelle contrepartie (passage de permanents à pigistes...)\*. Cette politique à destination d'une poignée de syndiqués en cours de portage n'a pas de sens.

D'où

a - plus aucune négociation ne sera engagée par et au nom du syndicat des correcteurs afin d'assécher plus encore la permanence ;

b - les plans de portés éventuels négocieront en leur nom propre la vente de leur poste.

**F. Leclercq**

---

\* Le dévoiement des plans de portage a été caricatural quand il s'est agi d'appliquer le Recapp : départ... départ... alors qu'il s'agissait de remplacer les plans de portés et de renforcer les permanences. Cette politique de la terre brûlée a largement contribué à détruire la permanence et le statut des ouvriers du Livre.

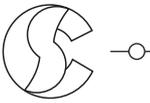
La permanence a quasiment disparu et, de ce fait, les remplacements, automatiquement, sont devenus eux aussi quasi impossibles.

Autant les photogreveurs, les maquettistes, les typographes... ont pu être remplacés par des machines ou des logiciels, autant les correcteurs ne pouvaient l'être et ne l'ont pas été ; et qui feuillette encore un torchon de la presse périodique constatera que leur disparition n'était pas inéluctable : leur absence ou leur neutralisation est déjà visible.

Il a fallu que le syndicat lui-même participe à cette élimination en vendant des postes au seul bénéfice de ceux qui n'avaient pour tout mérite que de les occuper à ce moment-là. L'histoire des dernières années devra bien s'écrire un jour, et les responsables de ce fiasco désignés (un comité corrompu ou incompetent, des Julots « pragmatiques », à côté de la plaque et effrayés par le vide, des complices cupides...).

En attendant, aucune mesure ne pourra réellement contrebalancer cette collection invraisemblable d'incurie et d'incompétence accumulées, mais ce n'est pas une raison pour continuer. Les temps qui s'annoncent seront durs, et les rats qui ont, les poches pleines, quitté le navire avant qu'il ne coule ne devraient pas se réjouir trop tôt : la caillasse est une cruelle fiction.

PS. Je souhaite bon courage à Anne Hébrard, prochaine secrétaire déléguée.



Droit de réponse à la tribune libre de C. Kottelanne (*Cantonade*, numéro 218) Mais où est donc ornicar ?

## Mais où est donc F. Leclercq ? Dans un tribunal où il serait à la fois le plaignant, le juge et le procureur ?

Quelle obsession saugrenue, quoique très moderne, que de vouloir sans cesse en appeler aux tribunaux, de penser qu'une accusation relève forcément du droit et que la maréchaussée veille à quelques lignes d'intervalle, prête à fondre sur le coupable. Et le coupable, c'est toujours un problème. A lire ainsi ce paragraphe de deux phrases, force est de constater qu'il manque quelqu'un. La faiblesse des collections, même miniatures, tient à leurs omissions : on plante le décor (un **tribunal**), des personnages (un **plaignant**, un **juge** et un **procureur**), mais qui est l'accusé ?

Mais qui est donc F. Leclercq ?

Un éminent corbeau du désormais « **comité de gangsters** » et un retraité plutôt péteux m'avaient déjà interpellé en des termes identiques ; je me navre de la répétition, mais la réponse n'a pas variée : les apprentis pandores peuvent se farfouiller le fion avec leur matraque en caoutchouc, il leur manquera toujours un uniforme pour être à la hauteur de leur fantasme.

**Un ornicar, un procédurier, un gérontophobe ?**

Qu'est-ce qu'un « **ornicar** » ? « **Procédurier** » et « **gérontophobe** », c'est facile à comprendre, mais le retraité Kottelanne y reviendra lors de son bouquet final. Il suffit d'un peu de patience.

Un moraliste qui « ne veut pas avoir l'air de donner des leçons » ?

Le retraité Kottelanne m'attribue des propos appartenant à son ami Devriendt (c'était une citation, mais le numérique ne s'embarrasse pas de ces indications superflues, il les ignore) ; cependant, si le retraité Kottelanne avait lu son ami, il aurait reconnu son style.

Le retraité Kottelanne est perspicace : c'était bien une pose de donneur de leçons sans en avoir l'air qu'avait adoptée le retraité Devriendt.

**Un poète spécialiste et maître du rejet ?**

Spécialiste de quoi ? Qui a été *rejeté* ?

**Un humoriste subtil et cultivé qui ne va pas jusqu'à « croire que le retraité Devriendt (incipit et leitmotiv d'un article où le mépris ostentatoire relie chaque alinéa : il « accuse » notre Zola de pacotille !)**

« **Zola de pacotille** », est-ce un pléonasme volontaire ou est-ce juste pour faire l'accord avec les guillemets de « **accuse** » ? Etre comparé à Zola-tout-court aurait été une insulte, tant pis, ce ne sera pas pour cette fois.

Le retraité Kottelanne est à la pointe du progrès, il choisit déjà ses héros dans le panthéon du journalisme : la roue tourne vite.

ait pu utiliser le mot *quarteron* dans son sens raciste (on ne sait jamais!), mais seulement dans sa « référence bidasse », qui s'apparente, sans conteste, avec une « cerise pour les gâteaux ».

Le terrain est glissant, le retraité Kottelanne ne devrait pas s'y aventurer.

Enfin, c'est le conseil d'un « **enculé qui s'ignore** » (?).

**A l'échelle de son syndicat, et non sans humour compte tenu de sa réelle influence,**

Un homme d'« **influence** » en quelque sorte...

**le camarade Devriendt voulait sans doute dénoncer, sous le nom de quarteron, un miniputsch qui installa « un comité de gangsters ».**

Cette fois, il n'y a plus de doute : soit le retraité Kottelanne n'a pas lu son **ami** (ou ne l'a pas compris), soit il prend ses lecteurs pour des idiots. Les propos du retraité Devriendt ne souffraient aucune ambiguïté, il faisait très clairement référence aux assemblées dont le compte rendu figurait dans le numéro de *Cantonade* où était imprimée sa tribune libre. A aucun moment, avec ou sans humour, il ne s'est référé au « **comité de gangsters** » dont pas un de ses membres, soit dit en passant, n'était présent lors de ces assemblées.

Peut-être était-ce de l'humour que de dénoncer ce « **quarteron** » quatre (4) ans après le « **miniputsch** » et deux (2) ans après son éviction. Toujours est-il que si les retraités se sont réveillés bien tard, comme d'habitude, contre ce qu'ils nomment courageusement le « **comité de gangsters** » - mais bien après sa chute -, c'est aussi parce qu'ils l'avaient eux-mêmes mis en place et par deux fois. Qu'ils réécrivent l'histoire contre les faits en accusant les actifs de ne pas s'être manifestés (ce qui est faux) est une simple et dramatique conséquence de leur « **influence** ».

**Il n'en reste pas moins que le quarteron en question désignait Salan et Jouhaud de sinistre mémoire**

Comme « **quarteron** » n'a de sens que raciste, le retraité Kottelanne peut bien écrire qu'il désignait deux (2) généraux félons ou dix (10), qu'importe. Et quitte à attribuer une « **sinistre mémoire** » autant que ce soit à Challe et Zeller, fondateurs de l'OAS passés dans la clandestinité. La « **sinistre mémoire** » n'a cependant pas résisté au triomphe du cagoulard social-démocrate : Salan et Jouhaud furent réhabilités (loi 82-1021, 3 décembre 1982).

**(et les noms furent prononcés)**

Le retraité Kottelanne éprouve manifestement quelques difficultés à utiliser les parenthèses : par qui ces « **noms** » furent-ils prononcés ? Ce qui pour

l'instant est admis, c'est que ce ne fut pas le général qui les prononça... Alors, qui ?

**qu'un général avait stigmatisés (qu'on le veuille ou non et pour des raisons qui ne sont pas les miennes) en évitant le pire.**

Quel grand marabout, ce général : il « **stigmatise** » et le « **pire** » est évité... Ah, la grande Histoire à la portée des niais, c'est si beau.

Moins comique est l'ambiguïté de la parenthèse : « **qu'un général avait stigmatisés (qu'on le veuille ou non et pour des raisons qui ne sont pas les miennes)** ». Le général a « **stigmatisé** », c'est un fait, même si on ne le veut pas ou plus - du moins tant que des moyens de réécrire proprement l'Histoire récente ne seront pas disponibles. Le général a donc « **stigmatisé** » mais pour des raisons qui ne sont pas celles du retraité Kottelanne. Qu'est-ce à dire ? Que le retraité Kottelanne était pour le maintien de l'Algérie française ?

Finalement, le retraité Kottelanne a raison : « **on ne sait jamais** ».

**Je reste d'autant plus objectif pour le reconnaître qu'en 1958 nous avons créé, à la F.A., un « comité antifasciste » qui craignait une dérive totalitaire. Le camarade Devriendt, comme moi, en faisait partie.**

L'« *objectivité* » en question est plutôt obscure : que « *reconnait* » exactement le retraité Kottelanne ? Certainement pas que le « **pire** » a été « **évit**é » (le général réussit son coup d'Etat). En fait, il semble que ce soit le général qui ait « **évit**é » le « **pire** » contre le **quarteron**, c'est-à-dire trois ans après la création d'un « **comité antifasciste** » à la FA qui devait probablement lutter contre la « **dérive totalitaire** » du général en 1958, mais plus en 1961. Tout cela est bien confus...

**Alors quand on s'est battu pendant des décennies, voire toute une vie, pour préserver l'identité d'un syndicat, au travers même d'un pragmatisme inévitablement affronté au concret, sans jamais renier les origines et les valeurs qui animent son combat,**

Il est heureux que le « **pragmatisme** » s'affronte au « **concret** » et non à l'abstrait. Mais le « **pragmatisme** », sac à malice de toutes les trahisons ne sera pas plus défini ni illustré : quelles victoires, ne serait-ce même que syndicales, sont imputables au « **pragmatisme** » ? A en donner quelques exemples, même un nouvellement syndiqué constatera tout seul que les « **origines** » ont été oubliées et les « **valeurs** » troquées contre l'étalon universel du « **pragmatisme** » : la caillasse. Plus d'**origines**, plus de **valeurs**, plus de **combat**... Que reste-t-il de nos amours ?

**oui, on à le droit de protester contre « le caractère navrant » de ces assemblées où rien n'est proposé qui « puisse le sortir des difficultés qui l'assaillent et menacent son existence ».**

Puisque le retraité Kottelanne ne semble pas avoir compris, je vais me traduire : personne ne menaçait l'existence du syndicat, seuls étaient menacés les syndiqués, enfin, pas tous. C'est pourquoi, quelques

participants à cette « navrante » assemblée ont tenté de sauver deux ou trois symboles, dont la solidarité qui n'existe plus et que les rapporteurs de la révision voulait supprimer des statuts... Voilà donc ce que le retraité Devriendt nomme un « **caractère navrant** » et contre lequel il proteste.

**Il y a plus de cinquante ans que j'ai rencontré André et que nous sommes amis. C'était bien avant que je devienne correcteur (il fut mon parrain au syndicat), mais je travaillais déjà dans l'imprimerie : j'étais manutentionnaire chez Desfossés et remplissais des paniers roulants de rognures de massicot... A la F.A., il s'occupait de la librairie Publico et du Monde libertaire . Je l'ai remplacé ce jour où il m'a dit être fatigué. Par amitié, parce que pas du tout doué pour ce travail.**

**Tout cela pour dire qu'à la lecture des articles de F. Leclercq, hors de moi, j'ai téléphoné à André qui m'a dit : « J'ai 89 ans, je suis fatigué. Je ne répondrai pas. L'énergie qui me reste ne doit pas être gaspillée. »**

Le retraité Kottelanne est ainsi fait : le retraité Devriendt lui dit qu'il est **fatigué** et aussitôt il prend sa place (d'où le rappel de biographie en introduction, on ne comprendrait pas, sinon, le « **Tout cela pour dire...** » et le soulignement de « fatigué » ). Le problème est que le retraité Devriendt n'a rien demandé, et certes pas que ses propos téléphoniques privés soient reproduits à l'occasion d'une bouillasse idéologico-historique étalée sans aucune vergogne.

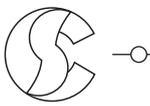
**C'est du bon sens, André. Et je ne vois que cette raison-là pour qu'un retraité désigné par son syndicat soit représentant à l'Inter.**

Ce serait effectivement du « **bon sens** » si un « **retraité** » avait été « **désigné par son syndicat** ». Ce n'est néanmoins pas par son **syndicat** mais par un comité syndical, ce qui fait tout de même une très notable différence, sauf pour ceux qui obtiennent ainsi des mandats syndicaux électifs sans avoir besoin d'être élus. Je sais, il faut vraiment être mesquin pour aller chercher des poux sur ces tignasses blanches qui ne veulent que notre bonheur.

La mainmise provisoire de la vieilleries sur l'avenir des sociétés occidentales est un accident de l'histoire mais illustre bien cette éternelle tendance du vieux à vouloir tout régenter, voire au-delà de sa mort, ce qui est un comble.

Place aux jeunes, place à leurs erreurs et à leur absence de « **pragmatisme** », parce que, sérieusement, quand on regarde où conduit ledit « **pragmatisme** » il n'y a vraiment pas de quoi être fier de ses « **origines** », de ses « **valeurs** » ou de son « **combat** ».

Mis à part l'argument d'autorité qui permet d'évacuer tout débat, le « **bon sens** » est une version syndicale du maintien de l'ordre en voie de mondialisation : toute association humaine, et un syndicat en est une, est le reflet de la société dans laquelle elle a pris naissance. Ici, ce que le retraité Kottelanne nomme le « **bon sens** » participe de cette entreprise de contrôle total



qu'est la gouvernance. A ceux qui ne l'auraient pas noté, la principale caractéristique de la gouvernance est que ses membres ne sont pas élus mais désignés : la gouvernance mondiale s'annonce déjà comme un comité d'experts.

En désignant un retraité sans mandat à un poste revenant à un élu, le comité et les retraités qui l'ont manifestement approuvé, font, à leur niveau, la promotion de la société répressive en cours de construction. Grâce à eux, l'idée d'une cession du pouvoir de décision à des experts progresse.

Pour des nanarchistes, la chute est plutôt cocasse - ou pathétique, c'est selon.

**Un autre article signé du même et dans le même Cantonade, porte le titre où la subtilité le dispute à la délicatesse : *Souriez, on vous encule*.**

Les méandres de la réflexion du retraité sont assez mystérieux : après avoir fait l'apologie du « bon sens » une ligne plus haut, il pense traiter maintenant d'un « autre article », qui est en fait le même et concernait précisément la désignation d'un retraité à un poste du comité.

Gérontophobe ?

Il n'y a pas plus de géronto-phobie que de xénophobie : la maladie a bon dos.

L'accusation est cependant intéressante. Le géronto-générique commence à suinter la culpabilité, et on le comprend : c'est dans la société qu'il a construit à son seul bénéfice que nous vivons. Et c'est avant tout parce que les gérontos sont plus riches ou moins pauvres que les actifs que la haine des vieux monte sourdement. Ce n'est donc pas une querelle de générations mais bien une question économique. Quand une société ne propose à sa jeunesse comme avenir que de torcher le cul de ses grabataires ou de se transformer en vigile, la révolte risque d'être sanglante, qui ne sera pourtant pas une révolution.

A considérer ce qui se passe à l'intérieur du syndicat des correcteurs, il faudra bien constater que les vieux se sont indécentement servi dans la caisse des postes et au détriment de ceux qui les suivaient. Le syndicat est à l'image de la société, non ?

Procédurier ?

Demander qu'un poste à responsabilité du comité syndical soit attribué à un syndiqué actif et élu, et non à un retraité ne disposant d'aucun mandat électif, relèverait donc de la « procédure » ... Et pourquoi pas de la chicane ?

Moraliste ?

Le retraité Kottelanne ne doute de rien. Il a raison, le monde lui appartient.

F. Leclerc ne serait-il pas un enculé qui s'ignore ?

Il faut au moins avoir un Q pour se faire enculer (spéciale dédicace aux lecteurs lacaniens de *Ornicar*). Cela dit, les deux compères s'entendent à merveille pour détourner les règles du savoir écrire une tribune libre dans le bulletin syndical : le premier insulte un « quarteron » qu'il ne nomme pas, le second pose une simple question.

Cela m'a tout l'air d'un retour en cour de récréation. T'as pas oublié ton goûter, au moins ?

**Le retraité Kottelanne (depuis bientôt 20 ans) paye toujours ses cotisations, ne se tient pas pour gâteux et considère qu'au-dessus d'un certain âge on a encore le droit d'ouvrir sa gueule.**

La difficile définition du « gâteux » échappe nécessairement au « gâteux », ce qui sauve en vérité le « gâteux » de lui-même. Le retraité Kottelanne paye ses cotisations, c'est bien, mais cela ne saurait constituer une quelconque preuve.

Personne ne le conteste qu'« **Au-dessus d'un certain âge on a encore le droit d'ouvrir sa gueule** », on peut même éructer dans les transports en commun tout en se pissant dessus et, surtout, on a le droit de dire n'importe quoi. Et à n'importe qui.

Le retraité Kottelanne milite juste pour son droit à lui, celui d'ouvrir sa propre « gueule », ce qui est bien différent.

Et que les « actifs » auraient pu le faire par exemple contre l'expulsion par la C.G.T. de sans-papiers qu'hébergeait la Bourse du travail.

C. Kottelanne

Le retraité Kottelann n'a donc pas suivi les débats qui ont eu lieu sur la liste de diffusion de son syndicat. Ou il a oublié.

Mais c'est là tout ce que le retraité laisse généreusement aux actifs, le devoir d'« ouvrir leurs gueules », alors qu'ils l'ont fait, mais pas de se prendre eux-mêmes en charge.

Le droit de dire n'importe quoi, même des très grosses conneries, le retraité Kottelanne en dispose et en profite.

Et qu'il ne compte pas sur moi pour le censurer, ma générosité ne va pas aussi loin.

**F. Leclercq,  
« un enculé qui s'ignore ? »**



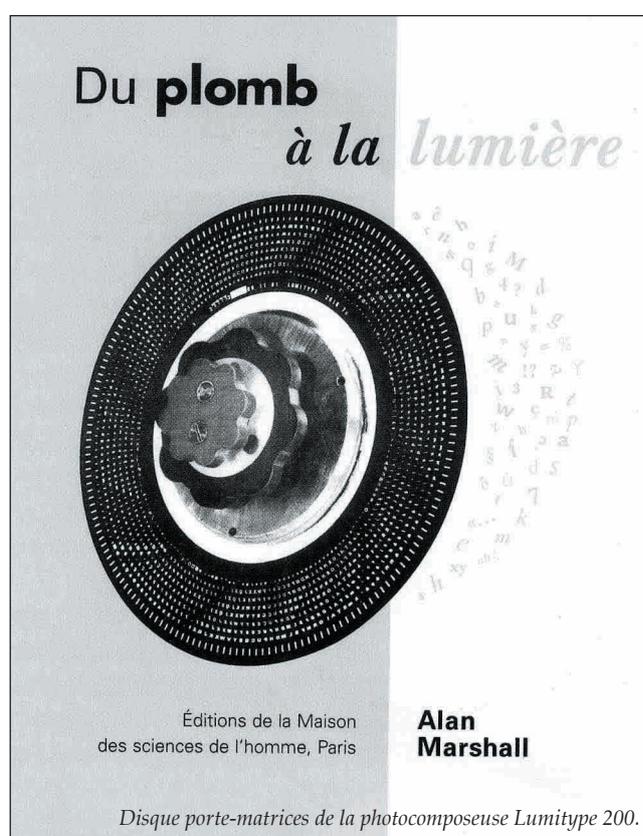
## Du plomb à la lumière et aux réseaux

Le dernier arrivage de *La Revue suisse de l'imprimerie*<sup>1</sup> (RSI) signale la mort à 96 ans en 2010 de Louis Moyroud, l'un des deux ingénieurs qui, avec René Higonnet, ont inventé et développé la Lumitype-Photon.

En juillet 1944, les deux ingénieurs déposent un brevet pour cette première machine de photocomposition<sup>2</sup>. Celle-ci permet l'utilisation de la photographie ultrarapide et du calcul binaire (0/1). L'histoire de cette révolution de l'imprimerie est l'objet du livre *Du plomb à la lumière*<sup>3</sup>, sujet de mémoire de celui qui est devenu le directeur du musée de l'Imprimerie<sup>4</sup>, Alan Marshall.

Rien n'est simple pourtant. Dire que l'on va passer directement du monde du plomb à celui de l'électronique est une réduction trop facile. L'industrie dite du plomb conservait (et conservera) une efficacité importante. Pour l'information, l'utilisation des réseaux câblés est déjà ancienne. La linotype elle-même est une révolution éprouvée.

Mais « l'histoire est en marche ». La photocomposition a besoin de capitaux, et c'est l'industrie nord-américaine qui va pouvoir les apporter. En 1954, le *Quincy Patriot Ledger* possède une machine permettant de flasher des signes et des lettres à une cadence de 28 000 signes à l'heure. C'est ainsi que, dès les années 1960, de petites entreprises ferment parce qu'incapables d'investir régulièrement dans chaque nouvelle génération de machines. Du temps long, en somme.

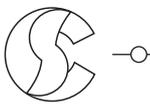


1. <http://www.comedia.ch/fr/publications/editions/revues0/rsi.html>.

2. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Photocomposition>.

3. *Du plomb à la lumière*, par Alan Marshall, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2003.

4. Musée de l'Imprimerie, 13, rue de la Poulallerie, 69002 Lyon ([http://www.imprimerie.lyon.fr/imprimerie/sections/fr/collections/vitrine\\_12](http://www.imprimerie.lyon.fr/imprimerie/sections/fr/collections/vitrine_12)).



## La CGT a une longue histoire...

Pour écrire son roman *L’Affaire Quinot*, Émile Danoën (1920-1999) s’est inspiré de la machination judiciaire qui a frappé Jules Durand, anarchiste et syndicaliste, secrétaire du Syndicat des charbonniers au Havre. Machination, car le livre montre bien avec quel acharnement patrons, politiciens locaux, policiers et juges ont fabriqué un procès contre ce militant en vue de la jeune CGT.

L’auteur a su avec talent nous décrire le monde ouvrier des premières années du siècle dernier, la vie, les difficultés et les luttes des travailleurs du port et le mouvement syndical naissant.

L’âpreté qui transpire de tous les lieux décrits est renforcée par la langue utilisée, qui n’est jamais une

feinte, un usage de circonstance. Danoën est un enfant des bassins et il rend hommage au peuple havrais. Sans nul doute, il affirme ici la fidélité à ses origines.

En complément à ce roman historique, les Éditions CNT publient également une brochure retraçant les grands moments du syndicalisme havrais, qui évoque Jules Durand et sa terrible destinée. Un travail d’historien et de militant de qualité, une histoire de la CGT à laquelle le Syndicat des correcteurs s’est toujours rattaché.

*L’Affaire Quinot*, Émile Danoën, Éditions CNT, 340 pages, 20 euros.

*L’Affaire Durand*, Patrice Rannou, Éditions CNT, 72 pages, 6 euros.

## ... le Syndicat des correcteurs aussi

Les écrits de Victor Serge, tant ses romans que ses textes politiques, n’ont jamais cessé d’être publiés par de multiples maisons d’édition, militantes ou non. Né en Belgique dans une famille d’exilés russes, ancien responsable du journal *L’Anarchie* (avec sa compagne Rirette Maitrejean, correctrice et membre de notre Syndicat, décédée en juin 1968), puis, ayant rejoint la Russie, responsable de l’Internationale communiste, membre de l’opposition de gauche, il connaîtra la prison, la relégation dans l’Oural et l’expulsion d’Union soviétique. Grand écrivain reconnu, il n’a eu de cesse de témoigner de son époque, des combats menés et à venir, toujours en conservant son idéal révolutionnaire.

Ce que nous proposons aujourd’hui les éditions Agone, ce sont des textes rares, des chroniques choisies, rassemblées en un volume, qui ont été publiées dans le quotidien *la Wallonie* entre juin 1936 et mai 1940. Arrivé à Bruxelles après son expulsion, il est accueilli par Nicolas Lazarévitch, qui deviendra membre du Syndicat des correcteurs en 1937, peu

de mois avant Victor Serge lui-même. Ce dernier est victime des manigances lancées à son encontre par le Parti communiste, influençant même les publications socialisantes, qui lui ferment leurs portes. Sauf celles des ateliers où il exercera le métier de correcteur, jusqu’à ce que *la Wallonie*, dont les propriétaires sont plusieurs fédérations syndicales de la région de Liège, lui offre une tribune. Durant tout le temps que durera cette collaboration, Victor Serge fera partager sa sensibilité et sa réflexion et profiter de ses aptitudes pédagogiques à analyser tant les événements d’actualité que les grandes questions historiques, économiques et théoriques à un très large public, *la Wallonie* ayant un tirage très important.

Ces textes n’avaient jamais été l’objet d’une republication, aussi ils conservent comme une certaine fraîcheur. De plus, je recommande la lecture de l’article « *Fièvre en Tunisie* » (juin 1937), qui trouve une certaine résonance avec notre actualité sociale et politique.

*Retour à l’Ouest*, Victor Serge, Agone, 372 pages, 23 euros.

## Au-delà des Pyrénées

L’un des participants au recueil des tribunes de Victor Serge, Miguel Chueca, nous offre une importante présentation – plus qu’un accompagnement, une réelle mise en perspective – d’un texte relatif à la naissance de la Confederación Nacional del Trabajo (CNT). Cette brochure, qui vient tout juste de sortir des presses, est la traduction d’un compte rendu paru dans l’hebdomadaire *Solidaridad Obrera* le 4 novembre 1910. Peut-être le seul document que nous ayons

concernant la fondation de cette organisation, disponible en français pour la première fois. Il donne à voir toute la proximité de cette confédération avec la CGT française de l’époque et alimente notre réflexion actuelle sur le syndicalisme et son rôle pour une véritable transformation sociale.

*1910, naissance de la CNT*, Éditions CNT, 140 pages, 15 euros.

## Le label syndical

*Ce texte est un compte rendu de la conférence donnée par Me Michel Henry le mardi 25 janvier 2011 dans le cadre de l'Institut d'histoire sociale du Livre parisien.*

Le label est une marque, un signe graphique apposé sur certains produits ou services. Il s'agit ici d'une norme juridique structurant des pratiques sociales contruisant l'histoire du Livre parisien.

L'environnement industriel de la fabrication de la presse est particulier, il s'agit de petites ou de moyennes entreprises, où le patron travaille souvent avec les ouvriers. On se trouve dans l'intimité de petites entreprises.

### Historique de l'apparition de labels

1870, côte Pacifique, San Francisco. Face à la présence de travailleurs chinois, une vague de xénophobie submerge la Californie [lecture d'un texte ignoble du conseil municipal de l'époque]. Le syndicat des cigariers s'empare de ce thème d'un danger chinois, à la fois économique, culturel, voire sanitaire, pour faire admettre un signe de différenciation entre les productions où se trouvent des immigrants chinois et celles où ne se trouvent *de facto* que des Blancs – label toujours existant aujourd'hui à travers des marques connues de cigares. En 1875, la marque syndicale est une étiquette bleu et blanc qui connaît un grand succès et est reprise dans toutes les productions mécaniques qualifiées.

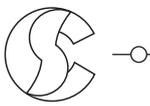
Il s'agit pour les Blancs de rester entre Blancs et d'exclure les Chinois. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, 68 syndicats nationaux sur 117 l'ont adoptée – dont celui des typographes –, représentant 700 000 des 5 millions d'ouvriers qualifiés du pays.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le syndicalisme français de la presse connaît déjà une histoire conséquente, notamment pour ce qui concerne la question des salaires. L'année 1881 voit la création de la Fédération typographique, la FFTL (et du Syndicat de correcteurs). Le travail est souvent mal rémunéré, en particulier pour l'élément féminin. Car dans ces années, des femmes sont présentes dans cette industrie. Comme brocheuses, elles resteront dans ce métier, mais aussi comme typographes et sur les machines à composer vers 1890-1900. Leur travail est moins bien payé et une certaine hostilité à leur égard se manifeste lors des congrès syndicaux. En 1906, à Lyon, une motion prévoit l'exclusion du typographe qui se marierait à une typographe. Les arguments sont de plusieurs types : la présence de femmes se remarque dans les structures cléricales de la presse et dans les tout petits ateliers ; elles opposent une résistance moindre à la surexploitation ; le mode de vie familial traditionnel ne doit pas se trouver abaissé en raison de ravages industriels obligeant les femmes à se salarier au lieu de s'occuper des enfants à la maison (même si, à la différence d'autres industries, la presse est épargnée par ces « ravages »).

C'est Auguste Keufer<sup>(1)</sup> qui va ramener des États-Unis l'idée du label. Envoyé par son entreprise, L'imprimerie, à Boston en 1883 pour rendre compte de l'évolution technique de la presse à l'Exposition universelle, il est « séduit par le pragmatisme du syndicalisme américain, [et devient] un ardent défenseur du boycott. Dans son rapport, il raconte l'histoire d'un conflit au journal la Tribune de New York pendant lequel la chambre syndicale invite les travailleurs à ne plus acheter le journal et même à cesser de se fournir auprès des commerçants faisant des réclames dans ce journal ». (2)

Pour Keufer, le label valorise le produit à l'attention du consommateur et assure un tarif syndical. Dès son rapport de 1884, l'utilisation du label est claire pour lui : constituer une force pour être maître face aux abus des capitalistes. Dès lors, ce label exerce une fascination, on en parle dans tous les congrès. Son utilisation assure une rémunération supérieure de 30% dès 1900. Le label est un contrat entre des patrons du monde de l'artisanat ou de la semi-industrie et des ouvriers qualifiés, à la manière d'une convention collective, il est à l'origine de la création des bureaux de placement gratuit des syndicats, nécessaires afin de fournir cette main-d'œuvre certifiée qualifiée. Tout de suite, se pose la question de la compatibilité juridique de ces derniers. Il est bon de rappeler que ce n'est que dans les années 1950 qu'apparaît la notion juridique de la liberté de se syndiquer dans le syndicat de son choix. Ce qui sort du droit, c'est que le patron de presse est toujours resté l'employeur, qu'il ne fait que déléguer au syndicat l'ajustement du niveau de main-d'œuvre nécessaire à la production. Cela s'oppose à l'idée de considérer le travail comme un service comme un autre et donc à ramener cette pratique à la constitution d'un monopole entravant le droit à la concurrence.

Rémunérer en fonction de ce qui se fait, cela équivaut souvent à un monopole de l'embauche, qui existe alors *de facto*. On ne part donc pas de questions juridiques mais de questions pratiques, la rémunération calculée à l'heure. Ainsi, la création d'entreprises en commandite, dont le caractère social se surajoute à la marque. Ces pratiques structurent petit à petit le travail dans le Livre, le label n'ayant finalement que peu joué en ce qui concerne les intérêts d'un citoyen-acheteur. Sa caractéristique est donc d'être un pacte social, une sorte de poignée de main invisible, où les intérêts de développement de l'entreprise et le monopole de l'embauche s'accompagnent. Même Émile Pouget trouva une manifestation de l'autonomie ouvrière dans cette embauche préférentielle. Qui ne se faisait pas à la manière anglo-saxonne, ou *closed shop*, là où l'emploi était réservé aux seuls ouvriers syndiqués. Le label français est une sorte de contrat extérieur au contrat de travail, on peut parler d'un « contrat de label ». Cet habillage juridique simple permet aux syndicats de se montrer capables de



fournir des professionnels – travail « en conscience », et garantir l'ajustement des effectifs à la production – pour une bonne commercialisation du produit, le tout afin d'honorer le terme de l'échange (prix honorable du travail, appel aux bureaux de placement de la gestion).

Cela se fait sans autre formalisme et se montre plus souple que le système du travail intérimaire, les patrons étant déchargés de la gestion des niveaux de main-d'œuvre, de la nécessaire stabilité de l'emploi. C'est une pratique contractuelle de près de vingt années qui nous amène à 1920, où la loi 413-1 encadre les accords collectifs (loi relative à la représentation des intérêts collectifs des salariés par les syndicats). Le syndicat (ou d'autres) peut déposer sa marque avec un droit de propriété, mais rien n'est dit sur son utilisation. Ce qui amène certains à s'interroger en congrès sur le fait de savoir si c'est l'entreprise ou bien le produit qui est labellisé – ainsi, en 1922, la CGTU pour le journal *l'Humanité*.

*De facto*, le label reste un pacte plus qu'une marque, il s'agit bien de lier l'employeur dans des obligations de rémunération, le tarif. La distinction entre un monopole (*closed shop*) et un bureau de placement existant toujours, puisque les professionnels à qui il fait appel ne sont pas tous syndiqués. Cela deviendra une partie minime des salariés, mais servira à prouver lors du conflit du *Parisien libéré* que M. Amaury possédait bien un droit d'embauche même si... Même si la réalité était autre, puisqu'il était indiqué dans l'article 14 que la gestion du personnel était déléguée aux cadres techniques de l'entreprise (et que donc, ceux-ci étant eux-mêmes syndiqués...). La force ne réside donc pas dans un contrat de label, ou dans des règles qui n'existent pas, mais dans un rapport de force continu. Ainsi, les bureaux de placement gratuits sont interdits après la Grande Guerre, exceptés ceux qui préexistaient à la loi de 1920, qui peuvent fonctionner de manière provisoire jusqu'à une date à fixer par un décret... qui n'est pas encore rédigé aujourd'hui.

Cette invisibilité de l'intérêt collectif perdure jusqu'à l'après-guerre. Jusque-là, l'opinion courante était que les individus étaient haussés par les syndicats à un droit collectif qu'il perdaient en se salariant. Si la mise à l'index est déclarée illicite, rien n'est dit sur un monopole syndical.

Après-guerre, la situation mondiale est contradictoire. Si tout s'inverse aux Etats-Unis en 1947 avec une loi contre le *closed shop*, au Royaume-Uni, c'est contre les non-syndiqués travaillant dans un emploi conventionné que le législateur sévit. En France, Francisque Gay accorde le 14 décembre 1944 aux secrétaires du SGL et de la CSTP le droit de réviser des équipes. Ce qui aboutit à une plainte de la CGT contre *les Petites Affiches*, qui n'obtempère pas à la demande de se séparer de certains salariés affiliés à la CFTC. L'heure est à l'unification syndicale dans plusieurs pays européens, au contraire de la France, où Force ouvrière naît de la guerre froide.

Rien ne change, la licéité du bureau de placement est de nouveau constatée, aucune norme contraignante d'un monopole non plus, puisque c'est une norme des

patrons, qui, pour des raisons de commodité, délèguent, pas de médaille pour le label – on peut simplement lire au fronton de certaines commandites « *Ni dieu, ni maître, le maître c'est le travail* ». Une commandite fabriquant le bulletin du Parlement est pointée du doigt, il est expliqué que le patron reste bien le Parlement, qu'il peut contrôler à tout moment l'entreprise, que la forme de cette dernière n'a d'ailleurs aucune réalité juridique (celle fabriquant le *Journal officiel* est une commandite du Premier ministre).

## Et aujourd'hui ?

Le label ne concerne plus que peu de salariés. À travers notamment la législation de l'Union européenne, c'est le droit de la concurrence qui tente de s'imposer contre tout droit asservi. Des plaintes de cet ordre sont portées devant le Conseil de la concurrence. Il s'agit de condamner toute action syndicale qui ne se conforme pas à des normes strictes. Cela revient à la loi de 1864, où sont décrits les cas dans lesquels des grèves ou des actions concertées patronales peuvent avoir lieu (en cas de délit constaté, les peines ne sont jamais appliquées pour les patrons et toujours pour les ouvriers...). En 2002, le Conseil de la concurrence constate que les syndicats ne constituent pas une entité économique et que donc une partie des luttes peut être illicite. Mais des contre-exemples existent, ainsi les grutiers du port de Gènes. On revient là à 1791 avec la loi Le Chapelier (3), qui instaurait ledit délit de coalition afin d'assurer une libre circulation de tous les produits et de tous les services. Des syndicats finlandais ont été récemment déboutés de leur plainte contre des entreprises employant des salariés d'ex-pays de l'Est à des salaires nettement inférieurs au motif que la convention collective ne concernait que leurs propres adhérents au moment de la signature.

L'enjeu en termes de droits est donc d'importance, même si aujourd'hui le terme « label » est employé fréquemment par des grandes entreprises comme des codes de conduite et des labels sociaux, pour qu'ils deviennent un marché avec des procédures de certification des bonnes pratiques.

Le pendant à ces nouvelles pratique est un nouveau type de boycott syndical. Ce dernier constitue en Allemagne un mode d'action collectif reconnu. En France, il est admis à la double condition de poursuivre un but légitime et de s'exercer sans abus, c'est-à-dire avec discernement sur une cible précisément identifiée.

(1) Auguste Keufer (1851-1924) : ouvrier typographe, secrétaire général de la Fédération française des travailleurs du Livre (FFTL) de 1884 à janvier 1920 (cette dernière change de statut en 1986 et devient, après la fusion en 1987 de la Fédération des travailleurs du livre et de la Fédération des travailleurs des industries papetières, la... Filpac-CGT). La fédération passe sous son règne de 62 sections et 6 000 membres en 1881 à 230 sections et 22 000 membres en 1920. Il resta un fidèle de la religion positiviste tout au long de sa vie.

(2) Le Label syndical, Jean-Pierre Le Crom, <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/45/42/PDF/label-297-309.pdf>

(3) [http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_Le\\_Chapelier](http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_Le_Chapelier)

# Disparitions

## Raymond Jules de Montrouge

Raymond Tardif nous a quittés en septembre dernier, à l'âge de 67 ans. Il repose au cimetière de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis).

Il fut un correcteur émérite et un joyeux camarade. « Bon bougre », « d'une grande culture », « très fin », « très bavard », « mec attachant » sont les qualificatifs qui reviennent quand ses amis parlent de lui.

Né à Montrouge en 1943, il exerça de nombreux métiers, d'abord employé aux Compteurs Schneider de la ville dans les années 60, sur la place même de sa maison natale, place où il vendit aussi *L'Humanité*. Il fut durant plusieurs années « déménageuse », comme il se qualifiait avec humour du haut de son bon mètre 80, expérience qui l'amena à toujours vouloir préciser dans ses conversations le nom des rues où s'étaient déroulés les événements qu'il contait.

Puis il fut correcteur, diplômé Coforma en 1985. Avec sa haute stature, le stylo rouge paraissait bien petit dans sa main. Il officia entre autres au *J.O.*, à *Géo* et à la *Gazette de l'hôtel Drouot*, où il prit sa retraite. Correcteur de grand talent, il connaissait toutes les ficelles du métier et était passé sans broncher du « tout papier » au « tout ordi ». Il possédait l'art d'alterner périodes de travail et de repos (sieste) avec cet instinct extraordinaire de savoir se



réveiller à l'instant précis où le chef passait dans le couloir. Et aujourd'hui encore je ne m'explique toujours pas comment il parvenait, 15 minutes avant le bouclage, à terminer la lecture de 30 000 signes...

Raymond Jules, comme il prenait plaisir à s'appeler, aimait beaucoup les courses de « canas-sons », la bonne bouffe et les huîtres, regarder un match de foot après une dure journée de labeur, la photo (il est né dans la ville de Robert Doisneau), la danse, Victor Hugo, les poètes anglais classiques, la chanson française, le festival du livre de Granville...

Il comptait dans sa famille un oncle traducteur de langues araméennes et un autre, membre des Bataillons de la jeunesse, qui fut fusillé en 1942 à l'âge de 22 ans pour actes de résistance (plaque commémorative au 156 de la rue Raymond-Losserand, Paris 14<sup>e</sup>) et dont il parlait avec un grand respect.

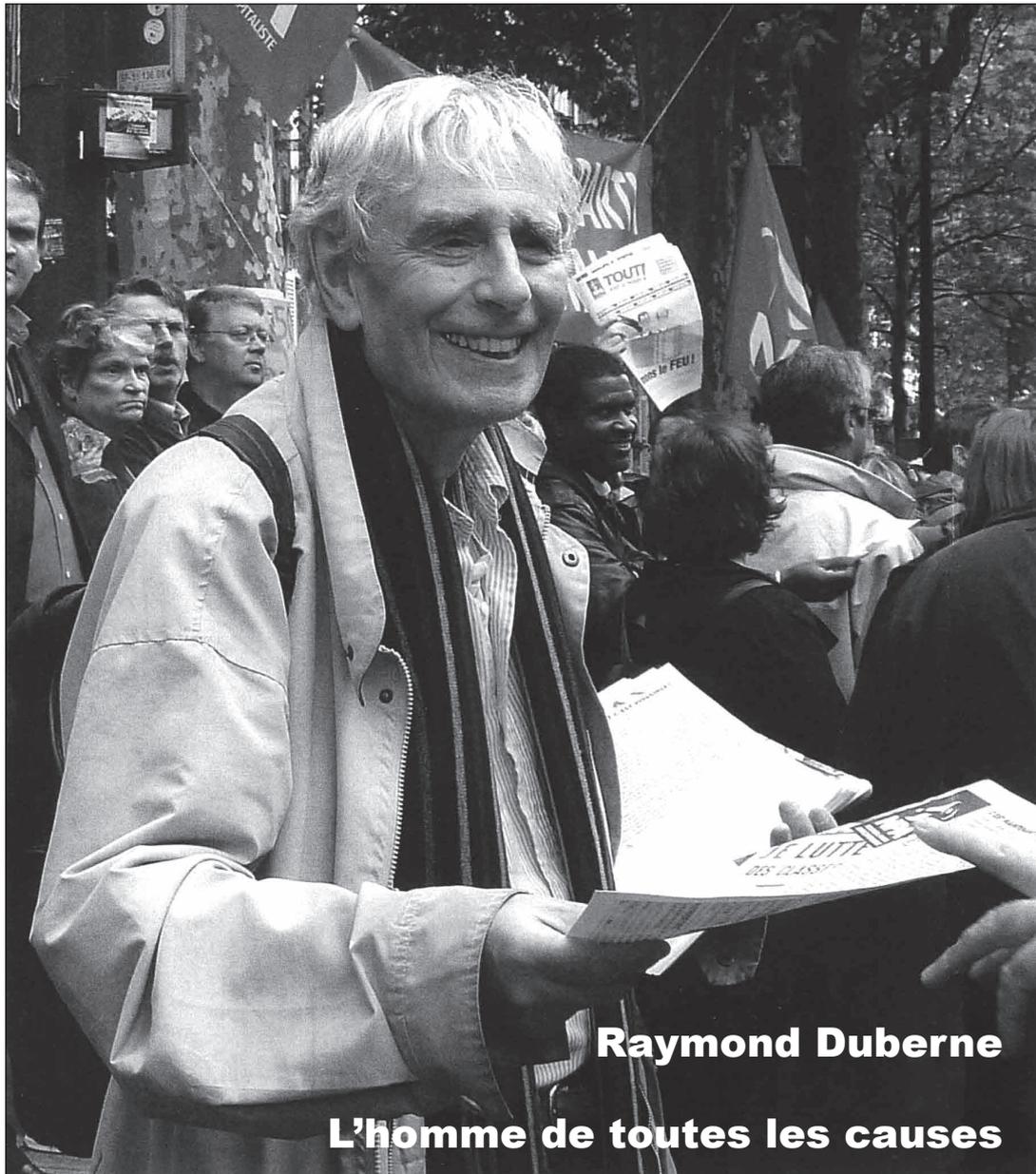
Raymond était un brave gars, populaire, humble et convivial, pudique. Un peu comme Coluche, originaire comme lui de Montrouge et qu'il appréciait beaucoup.

J'ai eu le grand honneur et la joie d'être son collègue. Il nous manque beaucoup mais reste pour toujours dans nos cœurs.

## Guy Lebrun

Guy Lebrun était très réservé et très gentil. Sa discrétion ne l'empêchait pas d'accueillir avec attention chaque permanencier arrivant au *Journal officiel* dans l'équipe du matin. Afin, en tant que cadre, de l'aider dans son travail, pour qu'il se sente à l'aise. Il cultivait son jardin secret, la peinture, au club de la SNCF. Il

était jusqu'à peu toujours présent aux réunions de la section des retraités du syndicat, attentif, posant une question, calmement. L'œil souriant, avec un humour pince-sans-rire. Malade en décembre, il est décédé subitement le 12 janvier dans son appartement, à l'âge de soixante-neuf ans.



**Raymond Duberne**

**L'homme de toutes les causes**

*Raymond est encore allé manifester dimanche 13 février afin de fêter le départ de Moubarak. Il était venu au rassemblement drapé dans un drapeau algérien. Il est décédé dans son lit deux jours plus tard dans la nuit de mardi à mercredi d'un arrêt cardiaque. Voici une fraternelle évocation de Jacques Dumeunier.*

**Le militant, le camarade :** ancien oppositionnel communiste, « pied-rouge » en Algérie et correcteur à « El Moudjahid », « le combattant », tout un programme, puis en France, Raymond fut l'homme de toutes les causes, celles considérées par beaucoup comme perdues, et qui pourtant ne l'étaient pas toutes, mais qui toutes étaient de bonnes causes. De toutes les manifs, sa longue silhouette ornée d'un éternel sac à dos faisait partie du paysage. Souvent excessif dans ses jugements, exclusif parfois, mais généreux toujours.

**L'homme, l'ami de tous :** car généreux il l'était, Raymond. Attentif à tous – et toutes! –, même à ceux qui ne le méritaient pas tant que ça, il était prêt à

toutes les aides, à toutes les solidarités. Mais aussi excellent collègue de travail, pour autant que j'aie pu le constater pendant nos presque vingt ans de « cohabitation » au cassetin du « Monde »...

J'espère qu'avant de nous quitter, il a pu encore savourer la chute de Ben Ali et le début de la révolution en Tunisie. Mais il n'aura pu – un crève-cœur! – se réjouir de celle de Moubarak, qui déstabilise l'ordre du « Grand Satan » américain, qu'il ne perdait aucune occasion de fustiger.

Pour cela aussi, tu vas nous, manquer, Raymond!

**Jacques Dumeunier**

# CANTONADE

# 220



## SOMMAIRE

### **Vie syndicale**

Annulations de radiations .....	3
Nouvelles admissions.....	3
Propositions de radiations .....	3
Elections du 26 mars 2011 .....	4
Communiqué de la CGT.....	5
André Devriendt se propose déjà de prendre sa retraite militante! .....	6

### **Rapports**

Rapport d'activité.....	11
Comptes rendus des comités syndicaux.....	13
Comptes rendus des Comités inter du Livre parisien .....	18

### **Assemblées générales**

AG ordinaire du 15 mai 2010 .....	23
AG ordinaire du 2 octobre 2010 .....	34

### **Edition**

Rapport sur l'édition .....	44
Compte rendu de la commission de l'édition du 2 octobre 2010 .....	46
Compte rendu de la réunion de la sous-commission édition du 4 décembre 2010 .....	47
Condamnation .....	48
Tarifs de correction dans l'édition pour les TAD et les salariés en pied (convention collective de l'édition et usage) .....	54
La crise à venir de l'édition : à chacun son MP3.....	56

### **Formacom**

Bilan d'une année difficile.....	58
----------------------------------	----

### **Tribune libre**

Gérard Godfroy .....	60
Maya Vigier.....	61
Chaâbane Lakel.....	63
F. Leclercq.....	65

### **Chroniques**

Du plomb à la lumière et aux réseaux.....	69
La CGT a une longue histoire.....	70
Le label syndical.....	71

### **Disparitions**

Raymond Jules de Montrouge .....	73
Guy Lebrun.....	73
Raymond Duberne.....	74

Cantonade 220 – mars 2011

Directeur de la publication : Eric Zivohlava.

Fabrication : Christophe.

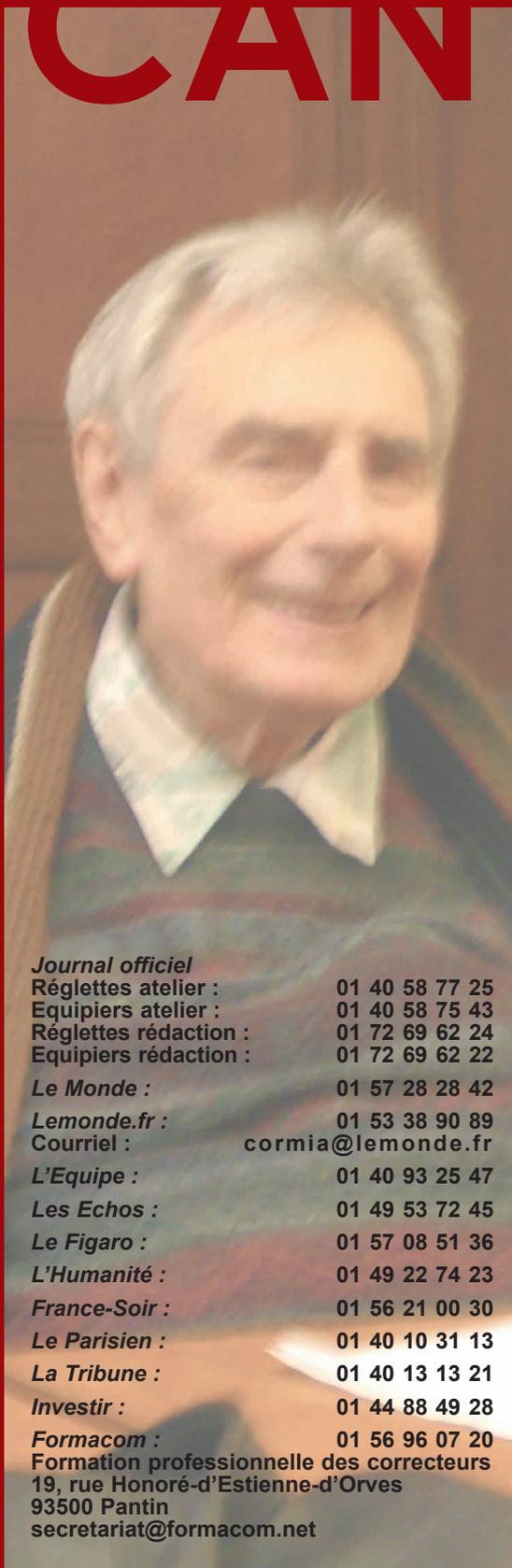
Correction : Jacqueline, Patrick,  
François-Georges, Eric.

Impression : SENPQ. Pantin 93.

Tirage de *Cantonade* 219, septembre 2010 :  
625 exemplaires.

# CAN

# ONADE



Que ~~2003~~ 2011 soit étoilée  
de révoltes, d'insurrections  
populaires victorieuses, de  
luttres sociales, féministes,  
écologiques ! Que la  
tyrannie recule ! Que l'humanité  
fasse quelques pas de plus vers  
sa humanisation ! Que  
les barrières tombent entre  
les genres, les ethnies, les  
générationes ! Que l'on  
se rapproche un peu du  
Grand Jaqesme universel,  
fusionnel, permanent,  
public et privé, duel et  
multiple !  
le Bonheur, quoi !

Gros bisous à tous

Raymond

Journal officiel  
Réglettes atelier : 01 40 58 77 25  
Equipers atelier : 01 40 58 75 43  
Réglettes rédaction : 01 72 69 62 24  
Equipers rédaction : 01 72 69 62 22  
Le Monde : 01 57 28 28 42  
Lemonde.fr : 01 53 38 90 89  
Courriel : cormia@lemonde.fr  
L'Equipe : 01 40 93 25 47  
Les Echos : 01 49 53 72 45  
Le Figaro : 01 57 08 51 36  
L'Humanité : 01 49 22 74 23  
France-Soir : 01 56 21 00 30  
Le Parisien : 01 40 10 31 13  
La Tribune : 01 40 13 13 21  
Investir : 01 44 88 49 28  
Formacom : 01 56 96 07 20  
Formation professionnelle des correcteurs  
19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves  
93500 Pantin  
secretariat@formacom.net